L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1563 - VENDREDI 31 JANVIER 2020 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232




# Face au désert des vétérinaires



**Doit-on se préparer à une raréfaction des vétérinaires ? La question se pose pour de nombreux exploitants agricoles impliqués dans des activités d'élevage. Ces désert médicaux-là, on en parle peu, mais ils existent aussi. Dans nos pages, cette semaine, nous nous en faisons l'écho à travers une situation concrète qui se pose en Côte-d'Or. Face à des professionnels de la santé animale parfois hyper-sollicités et qui ne peuvent plus assumer la totalité de leurs missions, les agriculteurs tentent de trouver des solutions et s'organisent. Mais la problématique est bien réelle et réclamerait une prise en compte au niveau des pouvoirs publics.**

*page 04*

## *Côte d'Or*

› **Distinctions**

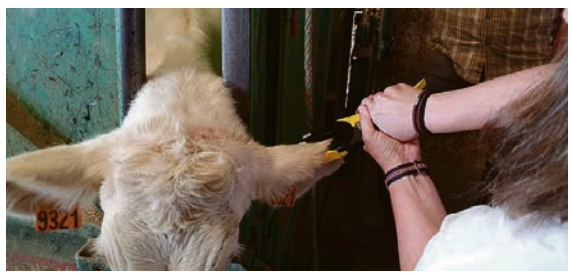
**La quatrième édition des Trophées de l'Agriculture a mis en lumière de beaux parcours dans le département**



## *Nièvre*

› **Maladie**

**Le Groupement de défense sanitaire a lancé sa campagne de réunions d'information sur la nouvelle prophylaxie BVD**



## *Yonne*

› **Visite**

**Le nouveau préfet du département s'est confronté aux réalités agricoles sur lesquelles il va devoir travailler**



Encart: AVIVA Assurances - MONGIN 89 sur certains cantons






# Sommaire


## Côte d'Or

04 • Désertification vétérinaire : Un seul être vous manque et tout est dépeuplé
05 • Trophée de l'agriculture : L'avenir n'est pas si sombre
06 • Reproducteurs charolais : Quand les absents raflent la mise
07 • Transition écologique et solidaire : Une rencontre avec la ministre

## Nièvre

08 • GDS: BVD : La prophylaxie est désormais obligatoire
09 • FDSEA : *«On a tous besoin trois fois par jour d'un agriculteur»*
10 • Nécrologie : Guy Maltaverne n'est plus
11 • Institutionnel : Le Conseil départemental présente ses projets pour 2020

## Yonne

12 • CGB de l'Yonne: Une campagne difficile pour les betteraviers
13 • Exploitation agricole : *«L'arrêté (sur les ZNT) n'est pas clair»*
14 • Concours général agricole : Une première étape vers les médaille
15 • Prévention : Un stand de sécurité routière... et de civisme électoral à la Saint-Vincent de Béru

## Région et plus

16 • Déception: Indemnités sécheresse: le compte n'y est pas
17 • Sécheresse: Des indemnisations loin des surcoûts des éleveurs
18 • Viticulture : C'est quoi, un Bourgogne ?
19 • Viticulture : L'appellation «Bourgogne» menacée
20 • Machinisme : Immatriculation des véhicules agricoles

## Infos Services

21 • Info Service
22-23 • Marchés
24-25 • Petites annonces
26-31 • Annonces légales


Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21 110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

*Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232*
*Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.*
*Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €*
*Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.*
*Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %*
*Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne*

Santé

# À l'écoute des femmes exploitantes

La caisse régionale MSA de Bourgogne veut mettre en place une action destinée à aider les femmes exploitantes agricoles en quête d'un meilleur équilibre de vie. Entre le poids des exigences professionnelles et les contraintes de la vie familiale, certaines n'arrivent plus à faire face et sont confrontées à un profond malaise.



**Conjuguer vie professionnelle et équilibre personnel devient de plus en plus difficile pour beaucoup de femmes dans l'agriculture.**

Le démarrage est fixé pour le mois de mars : la MSA de Bourgogne souhaite mettre en place des groupes de travail destinés à venir en aide aux exploitantes agricoles qui sont en quête d'un équilibre entre vie privée et vie professionnelle, qui éprouvent le besoin de prendre du temps pour elles, pour se ressourcer, ou bien encore, qui ont besoin de réfléchir à comment s'organiser face à leurs différents rôles, sans s'oublier elles-mêmes. Un vaste programme mais également une action inédite en France. La MSA de Bourgogne est la première à se pencher de manière concrète sur le mal-être de femmes agricultrices ou conjointes d'agriculteurs, qui ne parviennent plus à faire face à la charge mentale entraînée par les exigences professionnelles, ou les contraintes de la vie familiale au quotidien. *«Ce sont des femmes de tous âges,* précise Catherine Martel, conseillère en économie sociale et familiale à la MSA de Bourgogne, qui intervient en Côte-d'Or, *il n'y a pas de profil type. J'ai rencontré des femmes qui expriment une souffrance, qui ressentent différents stress liés à ce sentiment de ne pas parvenir à trouver un équilibre dans leur vie personnelle. Très souvent, elles s'oublient, au détriment de leur vie de femme».* Il leur est difficile de trouver des moments permettant de se ressourcer. Pour les exploitants agricoles, l'absence de frontière entre sphère professionnelle et sphère personnelle est clairement un facteur aggravant dans ce type de situation.

### «Poser les choses»

*«Ce qu'on se propose de faire avec nos groupes de travail,* poursuit Catherine Martel, *c'est d'amener ces personnes à conscientiser leur situation, en posant les choses et en leur permettant de se reconnecter à l'essentiel».* Concrètement, les groupes de travail, qui seront animés par deux travailleurs sociaux, fonctionneront sur un programme de cinq séances réparties sur deux mois. Les deux premières serviront aux participantes à prendre conscience de qui elles sont. Les séances 3 et 4 seront consacrées au meilleurs moyens d'agir, notamment pour retrouver et préserver un équilibre. L'ultime séance permettra de consolider ces acquis. *«A chaque séance,* souligne l'intervenante de la MSA, *nous travaillerons sur des éléments concrets, avec un livret permettant de poser des mots sur tout cela».* Cette démarche a un caractère *«pilote»* pour toutes les MSA en France. Ses initiatrices bourguignonnes souhaitent la faire labelliser afin qu'elle puisse par la suite être dupliquée dans d'autres caisses.

**Berty Robert**

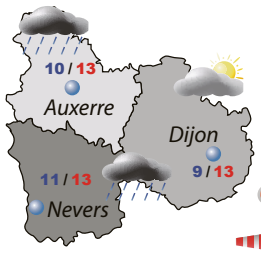
Note : Si cette action vous intéresse, contactez Catherine Martel au 06 20 36 55 88 ou par mail : martel.catherine@bourgogne.msa.fr ou encore Marie-Hélène Sereaud au 06 88 24 93 86, mail : sereaud.marie-helene@bourgogne.msa.fr

## la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

### Vendredi 31 Janvier




**Perturbé**
Le temps sera bien perturbé, avec quelques pluies et de timides éclaircies.

***T° mini :*** 9 à 11°C
***T° maxi :*** 11 à 14°C

***Vents :*** Sud-Ouest 20 km/h

**Sainte Marcelle**
***Soleil :*** 08h22 - 17h47
***Lune :*** 11h24 - N.C.

### Samedi 1 Février




**Maussade**
Un temps maussade en perspective, avec quelques précipitations localement.

***T° mini :*** 11 à 13°C
***T° maxi :*** 10 à 12°C

***Vents :*** Ouest 30 km/h

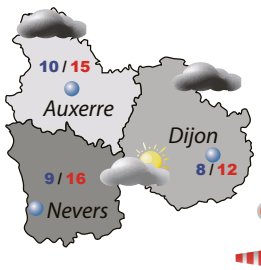
**Sainte Ella**
***Soleil :*** 08h21 - 17h48
***Lune :*** 11h44 - 00h37

AGATE météo

## Météo de la Bourgogne

**Prévisions Météo à 8 jours**
**0892 46 38 36**
*0,34€ ttc/min*
**www.agate-france.com**

### Dimanche 2 Février




**Mitigé**
Un ciel très nuageux à couvert s'annonce. Les vents souffleront modérément.

***T° mini :*** 9 à 11°C
***T° maxi :*** 13 à 16°C

***Vents :*** Sud-Ouest 30 km/h

**Saint Théophane**
***Soleil :*** 08h20 - 17h50
***Lune :*** 12h06 - 01h42

***Prévisions à 7 jours***

**Lundi 3 Février au Mercredi 5 Février**

Un temps nuageux à couvert s'annonce.

***Vents :*** Sud-Ouest à 10 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 13 à 15°C

**Du Jeudi 6 Février au Dimanche 9 Février**

Le ciel restera nuageux et le soleil bien timide.

***Vents :*** Nord-Est à 20 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 3 à 5°C

# Votre avis nous intéresse !

**Chère lectrice, cher lecteur,**

**Terres de Bourgogne lance actuellement une étude auprès de son lectorat afin de mesurer l'intérêt de lecture que vous portez à notre journal, mais aussi, vos attentes en terme d'informations et de contenus divers. L'évolution des moyens de communication nous conduit également à nous projeter davantage dans la communication numérique. Nous souhaitons là aussi recueillir vos attentes.**
**Nous avons confié au cabinet ACTHUEL, qui connait bien l'agriculture et le monde rural, le soin de contacter nos lecteurs pour réaliser cette enquête. Certains d'entre vous seront donc contactés par téléphone dans les prochaines semaines. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil. Le questionnaire n'est pas très long, mais il nous permettra ensuite d'améliorer votre journal, Terres de Bourgogne. Nous vous remercions par avance pour votre participation.**

**L'équipe de Terres de Bourgogne**

Apprentissage

# L'agriculture ouvre grand ses portes au handicap

En cinq ans, le nombre de contrats d'apprentissage en agriculture pour les personnes en situation de handicap a doublé en Rhône-Alpes. Véritables tremplins vers l'emploi, ils offrent de réelles opportunités, principalement dans les secteurs de l'élevage et des travaux paysagers.

Les Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes et l'Agefiph [1] ont engagé en 2014 un partenariat visant à favoriser les contrats d'apprentissage dans les entreprises agricoles pour les personnes en situation de handicap. Une action qui a porté ses fruits, puisqu'en cinq ans, le nombre de contrats signés a doublé, passant de 28 à 58.

Le secteur d'activité le plus prisé reste le paysage (50 %), devant l'élevage, le maraîchage, l'horticulture... *«Pour les apprentis relevant de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), ces contrats sont de véritables tremplins vers l'emploi. Pour les agriculteurs employeurs, la relation avec ces salariés, très volontaires, assidus et motivés, est aussi enrichissante. Ils participent pleinement à l'épanouissement professionnel et personnel de leurs salariés, dans une relation gagnant-gagnant»*, souligne-t-on à l'Agefiph qui propose notamment une participation aux frais de transport, d'hébergement ou à l'achat de matériel professionnel pour l'apprenti.

L'employeur peut bénéficier d'aides à l'embauche et d'aides à l'intégration dans l'entreprise pendant les six premiers mois. Damien Merméty, producteur de lait à comté à Nurieux-Volognat dans l'Ain et son apprenti, Yannick Cécillon, témoignent de cette expérience enrichissante partagée.



Damien Merméty, éleveur laitier dans l'Ain et son apprenti Yannick Cécillon.

### L'autonomie pas à pas…

Dysphasique, Yannick présente un trouble du langage, des difficultés syntaxiques. Il a du mal à exprimer ce qu'il ressent.

Depuis tout jeune il est attiré par l'élevage. En 4e, il a effectué un stage chez un éleveur de bovins viande et l'année suivante chez un éleveur de veaux de lait, un maraîcher, et chez Damien Merméty. Apprenti en CAP Métiers de l'agriculture depuis septembre 2018 pour deux ans chez ce dernier, il vit pleinement sa formation : *«Je suis content de ma formation par alternance. J'apprécie le travail sur l'exploitation. Au CFPPA je me suis fait des camarades. Pour m'aider au niveau scolaire, je suis dispensé des cours d'anglais. À la place, ma référente handicap m'apporte un soutien en mathématique, français et expression orale»*. Il explique comment il a réussi à s'adapter aux missions qui lui ont été confiées sur la ferme et ses projets pour l'avenir : *«J'arrive à faire des travaux seul, (aller chercher les animaux, clôturer les parcs, rentrer le bois, nettoyer la stabulation…) J'essaie de bien écouter les consignes de mon employeur et je les note dans un carnet pour ne pas oublier les tâches. Je referai certainement une année de CAP pour compléter, avec des vaches ou des céréales»*.

### Des aménagements nécessaires

Expérience concluante également pour le maître d'apprentissage, Damien Merméty : *«Nous avons effectué une semaine d'essai en mai 2018 qui fut positive, bien que la transmission d'informations soit difficile et que le niveau technique de Yannick était celui d'un débutant»*. Après un aménagement du planning de travail et la mise en place d'un accompagnement très fin du jeune pendant les huit premiers mois, Yannick a finalement pris ses marques. Bilan positif toutefois nuancé: *«La difficulté principale a été de savoir quel niveau d'exigence mettre en place et de déplacer ensuite le curseur en fonction des progrès. J'ai perdu beaucoup de temps au début mais à présent le travail de Yannick soulage quelque peu l'astreinte quotidienne»*, ajoute l'éleveur. Quant à renouveler l'expérience? : *«Pourquoi pas, mais pas dans les conditions de formation actuelles. Le programme ne correspond pas à ce que l'on peut attendre d'un élève de CAP, à savoir connaître le vocabulaire technique employé dans l'entreprise, observer le troupeau et exécuter des tâches simples et répétitives»*.
Depuis janvier, l'apprentissage n'est plus géré par les chambres consulaires mais par les Opérateurs de compétences (Opco).

PATRICIA FLOCHON

(1) Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées.

Brexit

# Les Britanniques préparent leur prochaine politique agricole

L'agriculture britannique se met en ordre de marche pour l'après UE.

Le gouvernement britannique vient de déposer au Parlement un texte dit *«Agriculture Bill»* dont les orientations ont été explicitées par la ministre de l'Agriculture, Theresa Villiers, lors de la conférence annuelle agricole Oxford Farming. Selon ce texte, les aides directes actuelles sont appelées à disparaître progressivement sur une durée de sept ans. Les ressources ainsi économisées seront réattribuées aux agriculteurs au travers d'actions favorables au climat et à l'environnement. La nouvelle politique sera guidée par le principe : fonds publics pour prestations publiques, selon la ministre. Cela signifie que l'aide au revenu disparaîtra des nouvelles aides à mettre en place. La ministre ne craint pas pour autant de vague de cessations d'exploitations. Elle est convaincue que ces primes sont une nouvelle chance pour les zones défavorisées. L'Etat ne devrait intervenir dans les marchés qu'en période de crises, pour attribuer des prêts aux agriculteurs. Le regroupement des agriculteurs en groupements de producteurs pourra être encouragé. Le principal syndicat agricole (NFU) est plutôt favorable à cette politique. C'est depuis 70 ans la décision politique la plus importante pour l'agriculture, selon sa présidente, Minette Batters. Sa fédération est en accord avec cette accentuation vers le climat et l'environnement. La NFU voit elle-même le secteur agricole britannique climato-neutre pour 2040. Les agriculteurs ne veulent pas dépendre à terme des subventions de l'Etat, dit-elle. NFU souhaite de meilleurs revenus issus des ventes de produits et pour que les productions locales reprennent plus d'importance sur les marchés. En outre, la NFU ne veut pas d'une dilution des standards européen existants dans les conventions commerciales internationales.

AGRAPRESSE

Brève

## Emploi

Vous vous demandez comment sécuriser la fin d'un recrutement? Quelles étapes pour accueillir un nouveau salarié ? Que mettre en place pour fidéliser ? Venez échanger, partager, réfléchir sur vos pratiques et vos besoins en termes d'intégration de vos nouveaux salariés, lors de l'atelier rencontre organisé par l'Apecita à Longvic, près de Dijon, le 18 février. Cet atelier se tiendra de 9h45 à 12h30 au centre d'affaires Gessica Center, 8 chemin de La Noue à Longvic. Inscription avant le 14 février sur dijon@apecita.com ou au 03 80 52 93 52.

## Formation

Les MFR organisent leur journées portes ouvertes les 8 février et 14 mars. Réussir autrement grâce aux formations par alternance (50 % école 50 % stage) ou apprentissage, c'est possible avec les MFR ! N'hésitez pas à pousser la porte de l'une des MFR de Bourgogne Franche-Comté les 8 février et 14 mars pour découvrir les formations de la 4ème d'orientation au BTS. Vous pourrez échanger avec les jeunes et l'équipe qui répondront à toutes vos questions sur les contenus de formations, la pédagogie de l'alternance, mais aussi les spécificités d'accueil et d'accompagnement.
Plus de renseignements sur www.mfr-bfc.fr

## Symposium luzerne à Châlons-en-Champagne

Le deuxième Symposium luzerne est organisé par Coop de France Déshydratation, le 6 février à partir de 14 heures au Capitole de Châlons-en-Champagne, dans la Marne, en présence du ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume. Au programme, de nombreux débats autour de la thématique de la luzerne.
http://luzerne.cc-digital.fr



Désertification vétérinaire

# Un seul être vous manque et tout est dépeuplé

L'unique vétérinaire de Pontailler-sur-Saône arrête ses fonctions agricoles dans quelques jours. Sa clientèle -près de 90 élevages- tente de s'organiser.

Les bruits couraient depuis les fêtes de fin d'année. La sentence est officiellement tombée début janvier : François Riondet, vétérinaire au cabinet des Trois Frontières à Pontailler-sur-Saône, mettra un terme à ses fonctions agricoles à partir du 23 février. Devant l'impossibilité de trouver un associé ou un salarié pour le seconder, le professionnel de 50 ans a décidé de se concentrer uniquement sur les animaux de compagnie. Sa clientèle agricole était représentée par près de 90 exploitations réparties sur six cantons (Genlis, Mirebeau, Pontailler, Auxonne, Moissey et Pesmes). *«La nouvelle a été dure à encaisser pour nous tous»*, reconnaît Christophe Emery, éleveur à Perrigny-sur-l'Ognon et président cantonal GDS de Pontailler-Mirebeau, *«François répondait toujours présent, à tel point que nous le considérions un peu comme un associé dans nos exploitations respectives. Notre vétérinaire ne reviendra pas sur sa décision, il est lassé de ne pas pouvoir trouver quelqu'un pour pérenniser son activité. Il est épuisé physiquement et psychologiquement par ses activités quotidiennes, les gardes et les astreintes sont très exigeantes. Ces difficultés à attirer des vétérinaires en zone rurale sont très préoccupantes pour nos campagnes, elles doivent nous interroger. Ce qui nous arrive aujourd'hui peut arriver à n'importe qui»*.

## Solutions d'urgences

Des réunions se sont enchaînées ces tout derniers jours dans plusieurs communes, pour tenter de trouver des solutions d'urgence, en pleine période de vêlages pour certains.

En compagnie de Rémi Moniot (Heuilley-sur-Saône), Éric Druot (Mutigny), et Christine Brey (Cessey-sur-Tille), Christophe Emery a engagé des démarches pour *«replacer»* la clientèle agricole de François Riondet : *«nous nous sommes entretenus avec lui et nous avons agi collectivement, en concertation avec les autres éleveurs, pour effectuer un travail de bon sens, en raisonnant géographiquement. Nos réunions ont été suivies par plus de 95% des éleveurs concernés. Cinq cabinets vétérinaires, au total, ont accepté de prendre le relais, certains avec motivation, d'autres par simple respect pour les éleveurs. Une cinquantaine d'élevages vont désormais s'adresser aux cabinets de Dole et d'Is-sur-Tille. Champlitte, Saint-Usage et Gy seront en charge des autres exploitations, soit un peu plus d'une trentaine de fermes, tantôt allaitantes, tantôt laitières. Tout le monde est aujourd'hui recasé, cela représente environ 12 000 bovins. C'était le premier objectif que nous nous étions fixé. Nous n'avons laissé personne dans l'attente ni au bord de la route. Mais nous sommes conscients que cette solution ne durera pas dans le temps»*. Le petit groupe d'éleveurs résume les limites du système : *«l'éloignement des cabinets vétérinaires, bien que raisonné, est plus important qu'avant, cela va engendrer plusieurs contraintes. Sur le plan pratique, il faudra beaucoup plus de temps pour intervenir, cela posera forcément des problèmes pour les urgences. Cela n'arrange bien sûr personne. D'un point de vue économique, le prix des actes sera forcément plus élevé avec des frais de déplacement qui risquent de grimper»*.



**Les éleveurs Rémi Moniot, Éric Druot et Christophe Emery veulent partager leur problématique avec le plus grand nombre : *«Celle-ci peut arriver à n'importe qui. Les conséquences peuvent être désastreuses pour le monde de l'élevage»*.**

## Inquiétudes de mise

Rémi Moniot, Éric Druot, Christine Brey et Christophe Emery l'ont bien perçu durant leurs récents échanges avec les cabinets vétérinaires : les missions *«rurales»* ne font plus envie aux jeunes générations : *«beaucoup de monde s'inquiète de ce phénomène de désertification vétérinaire. Certains collègues éleveurs se posent déjà des questions sur leur avenir, le risque d'arrêter l'élevage existe. Notre secteur est pourtant très dynamique avec une moyenne d'âge pas très élevée. Nous tentons donc d'attirer quelqu'un dans notre secteur. Il faut tout tenter»*. Le petit groupe d'éleveurs a bien sûr sensibilisé les élus. La semaine dernière, le député Rémi Delatte a notamment fait le déplacement près de Pontailler. *«Nous pensons que les conséquences de cette désertification vétérinaire sont sous-estimées en France»*, confient les éleveurs, *«nous le répétons : nous sommes persuadés que ce phénomène va se multiplier sur le territoire dans les années qui viennent si rien n'est fait. Au-delà de ses prestations, un vétérinaire apporte un réel suivi sur les exploitations, son œil extérieur est toujours très utile. Sans lui, les éleveurs peuvent faire des erreurs qui leur coûtent cher. Les enjeux sanitaires sont aussi énormes. L'avenir de tout un secteur est en danger. Il serait aussi incohérent de ne plus pouvoir disposer de services vétérinaires, à l'heure où les médias et la société mettent l'accent sur le bien-être animal»*.

**AG**

Producteurs de végétaux d'ornement

# Une journée conviviale et informative

La Fédération régionale des producteurs horticoles et pépinières de Bourgogne-Franche-Comté s'est réunie en assemblée le 15 janvier à Beaune.

La Fédération régionale des producteurs horticoles et pépinières de Bourgogne-Franche-Comté vient de tenir sa deuxième assemblée générale, un an après avoir acté la création du syndicat régional et la dissolution du syndicat Franche-Comté.

Aux adhérents historiques Francs-Comtois se sont donc ajoutés des professionnels, horticulteurs et pépiniéristes, de Bourgogne.
Un salarié d'Est Horticole, structure d'appui technique aux entreprises du secteur, était également présent, preuve que l'appui technique et syndicale sont aussi différents que complémentaires. La découverte du syndicalisme, notamment au travers des actions menées au niveau national, était proposée lors de ce rendez-vous.

Les membres du bureau, Simon Courbet (président), Christophe Dima (vice-président), Jean-Valery Duboz (trésorier) et Yves Bernard (secrétaire) ont partagé leur expérience et désir d'un syndicat régional actif. La présence de Pascal Bricier, président de l'Union régionale d'Auvergne Rhône-Alpes, a permis une mise en perspective de la dynamique et des actions syndicales menées dans sa région. Les échanges entre professionnels du secteur ont été riches, nourris par l'intervention sur l'utilisation de l'eau de Laure Ohleyer, chargée de projets à la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or et animatrice du syndicat des irrigants.

Le sujet de l'eau, des restrictions en période de sécheresse et des conséquences pour l'entreprise n'a pas été le seul à faire débat: la mise en place d'une charte d'achat local pour promouvoir les productions de la région, la nécessité de communiquer davantage sur les métiers et les pratiques, la transmission des entreprises ont été autant de points qui ont dirigé les échanges durant les trois heures de l'assemblée. Un certain nombre d'actualités sociales et fiscales qui impactent directement les professionnels (convention collective, fiscalité énergétique...) ont été également abordés, tout comme les avantages liés à la centrale d'achat, privilège réservé aux adhérents URPHP.



Trophées de l'agriculture

# L'avenir n'est pas si sombre



Les lauréats, partenaires et organisateurs, réunis à l'issue de la cérémonie.

## De belles initiatives agricoles ont été mises en valeur la semaine dernière au parc des expositions de Dijon.

La Chambre d'agriculture et le Bien public ont proposé la quatrième édition des trophées de l'agriculture le 23 janvier à Dijon. Cette soirée a été l'occasion de mettre en avant onze démarches novatrices dans le monde agricole (voir palmarès). Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, a rappelé que l'organisation de cet évènement *«provoque parfois de l'incompréhension chez certains de nos collègues agriculteurs»*, car ces expériences réussies, selon ces mêmes personnes, *«ne seraient pas représentatives de la situation dans la majorité des exploitations»* : *«Je n'ignore bien évidemment pas l'ensemble des difficultés auxquelles est confrontée notre profession, mais je reste intimement convaincu qu'il faut continuer à mettre en avant ce qui marche. Partant du principe que les agriculteurs ont trop laissé les autres communiquer à leur place, il est grand temps pour nous de saisir toutes les opportunités pour parler positivement de notre métier, ne serait-ce que pour donner envie à des jeunes de nous rejoindre afin d'assurer le renouvellement des générations»*.

### Meilleurs voeux

Les vœux de la profession agricole ont été prononcés lors de ce même rendez-vous. Vincent Lavier a mis l'accent sur trois priorités pour l'année en cours. Le président souhaite tout d'abord avancer sur les dossiers relatifs à la gestion de l'eau : *«nous devons arriver à stocker l'eau quand celle-ci est en excès, afin de pouvoir abreuver les animaux et irriguer certaines cultures. Des projets de stockage existent dans notre département, pour un volume total de 700 000 m³. Cela ne représente pas grand chose au vu des 7 milliards de m³ qui tombent chaque année en Côte-d'Or. Ces projets doivent pouvoir aboutir, mais les agriculteurs n'y arriveront pas seuls car la loi sur l'eau est contraignante et l'agence de l'eau est de plus en plus sur la réserve»*. Le second vœu du président s'intéresse au renouvellement des générations : *«c'est un énorme défi que nous relevons. Pour y parvenir, il nous faut une meilleure valorisation du travail et de la production. La filière des bovins allaitants illustre à elle-seule les difficultés rencontrées : plus de la moitié du cheptel côte-d'orien est aujourd'hui entre les mains de personnes qui prendront leur retraite dans les 10 ou 15 prochaines années. En 25 ans, le prix de la viande à l'étalage a augmenté de 70 %, quand le prix payé au producteur n'a quasiment pas bougé. Les charges des exploitations, elles, ont augmenté de 50%. Nous avons longtemps pensé que l'augmentation de la productivité du travail pouvait apporter une réponse à cette problématique. Cela a peut-être été le cas à une époque, mais ce schéma ne fonctionne plus. Les jeunes ont de plus en plus de mal à s'installer, au vu des capitaux engagés trop importants par rapport à la rentabilité. L'équation est devenue impossible. Des solutions doivent être trouvées avec des partenaires, car là aussi, nous n'y arriverons pas seuls»*. Le dernier vœu de Vincent Lavier s'est axé sur la prochaine Pac, programmée pour 2022 : *«nous souhaitons bien évidemment qu'un budget important soit alloué à l'agriculture. Rien n'est acquis pour autant car nous sentons que d'autres priorités que celles agricoles émergent du côté de l'Europe. Les choix politiques seront déterminants. Dans notre département, nous souhaitons que les zones intermédiaires bénéficient enfin de soutiens spécifiques»*. Le président a terminé son propos en invitant le monde agricole à se mobiliser en masse lors des élections de la MSA.

**AG**

### Le palmarès

**Trophée de l'agriculture numérique et connectée :** Beaune Viti Agro Campus, présidée par Benoît Lahaye, viticulteur à Pommard. L'établissement a mis en place des simulateurs de conduite d'enjambeur, inédits en France. Prix remis par Laurent Perrault, directeur régional d'Enedis.
**Trophée de l'agriculture créatrice de valeur ajoutée :** Ruchers de Darbois. Benoît et Clotilde Lécuyer produisent du miel à Buncey et l'associent à des plantes aromatiques (menthe, origan, thym et surtout agastache). Prix remis par Philippe Delin, président de la fromagerie Delin.
**Trophée de l'agriculture de proximité :** La P'tite Ferme, de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière, représentée par Jean Bertrand, éleveur, producteur, orienté en vente directe. Prix remis par Anello Iannuzzi, directeur régional du Crédit Mutuel.
**Trophée de l'agriculture pédagogique :** Gaec des 3 provinces, à La-Villeneuve-sur-Vingeanne, représenté par Eve et Frédéric Poinsot-Laffage (prix remis par Hugues Souverbie, directeur départemental adjoint au Bien public).
**Trophée de l'agriculture citoyenne :** Agriloving, mouvement pour la défense et la valorisation du monde agricole, lutte contre les idées reçues et les fausses informations (contrairement à l'agri-bashing), représenté la semaine dernière par François-Xavier Lévêque, de Bressey-sur-Tille et Flora Loiseau, de Meilly-sur-Rouvres (prix remis par Annie Virot, présidente du district Crédit Mutuel).
**Trophée de l'agriculture innovante pour l'environnement :** GIEE Agroecos, club initié par Damier Vert, service technique de Dijon Céréales, pour approfondir la thématique de l'agriculture de conservation. Anthony Franet, membre du GIEE d'Hauteville-lès-Dijon et Vincent Vaccari, de Dijon Céréales, représentaient ce club lors de cette soirée. Prix remis par Christophe Leriche, directeur départemental publicité Côte-d'Or du Bien public.
**Trophée de l'agriculture intergénérationnelle :** Gaec Colson - Ferme de Labergement, à Moloy, représenté par les co-gérants Baptiste, Benoit, Matthias et Bénigne Colson. Prix remix par Didier Cannac, directeur général Waltefaugle/Clef Énergie.
**Trophée de l'agriculture au service de la gastronomie :** Patrice Sanchez, ancien restaurateur devenu éleveur de pigeons à Ladoix-Serrigny. La production alimente plusieurs restaurants dans le département. Prix remis par François Sauvadet, président du Conseil départemental de la Côte-d'Or.
**Trophée de l'agriculture source d'énergie :** Sunelec21, avec Philippe Coron, agriculteur à Marcilly-Ogny, qui s'est engagé en 2009 dans la production d'électricité par l'installation de panneaux photovoltaïques. Prix remis par Marc Patriat, président de Dijon Céréales.
**Trophée de l'agriculture d'avenir :** Thomas Cotiby, jeune éleveur laitier installé à Villy-en-Auxois depuis le 1er septembre 2019. La production en AOP Époisses assure une meilleure rémunération. Prix remis par Pascale Hebel, Crédoc.
**Trophée de l'agriculture coup de cœur :** Domaine Amiot Servelle à Chambolle-Musigny, représenté par Prune Amiot, chef d'exploitation et référente du groupe innovant *«Je soigne ma vigne par les plantes»* qui rassemble 19 exploitations. Prix remis par Vincent Lavier.



Reproducteurs charolais

# Quand les absents raflent la mise

**La vente à distance, en live sur ordinateur, tablette ou smartphone, sera testée pour la toute première fois à Créancey, le 7 février, lors du grand rendez-vous du GIE Charolais Évaluation.**

Un dispositif exceptionnel va être mis en place vendredi prochain par la Sicafome. Des éleveurs préalablement inscrits, éloignés voire très éloignés du pôle agricole (ou tout simplement dans l'incapacité de se déplacer) pourront assister en direct à la vente aux enchères du GIE Charolais Évaluation et miser sur l'animal de leur choix depuis leur simple écran de smartphone ou d'ordinateur. Cette vente à distance, qui pourrait booster plusieurs transactions, existe pourtant déjà sous une autre forme.

## Exemple l'an passé

Odéon, veau né au Gaec Choubley à La-Motte-Ternant, faisait partie des 31 ventes de 2019. Cet animal a été acheté par des éleveurs de l'Allier (Gaec Brerot et Gaec Corneloup) qui n'étaient pas présents lorsque le veau a fait son entrée sur le ring. Damien Corneloup, du village de Beaulon (30 km de Moulins), revient sur cette transaction à hauteur de 3 400 euros : *«Nous étions à la recherche d'un taureau sans corne et un veau attirait notre attention sur le site internet de la station de Créancey. Mes collègues ne pouvaient pas se déplacer, je devais les remplacer le jour de la vente. Mais je n'ai finalement pas pu, moi non plus ! J'ai appelé le GIE pour conforter mes impressions, suite au visionnage des vidéos et photos. Odéon nous intéressait vraiment. Finalement, les membres de l'organisation ont misé pour nous. J'ai passé quelques coups de fil durant l'après-midi, mais sans plus. Je leur avais mentionné une limite de prix à 3 700 euros, c'était l'essentiel. Cela a marché et nous sommes allés chercher le bovin dès le lendemain»*.

## Pas le premier coup

L'éleveur de 43 ans avait déjà vécu l'expérience dans son département: *«j'étais venu sur place le matin mais j'étais dans l'obligation de repartir l'après-midi, lors de la vente… Un technicien de Feder m'avait permis d'acquérir un reproducteur en misant pour moi, sur un bovin bien défini à l'avance. Dans ce type de procédé, il faut bien sûr faire confiance aux personnes que l'on sollicite. Pour le coup, il n'y a jamais eu le moindre problème»*. Les Gaec Brerot et Corneloup sont aujourd'hui très satisfaits de leur taureau acquis il y a un an à Créancey : *«il a très bien évolué depuis. Nous l'avons utilisé sur des génisses, ce taureau est très fertile. Pour couronner le tout, c'est un animal très calme, c'est aussi ce que nous recherchions»*.

**AG**



Odéon, veau né au Gaec Choubley, a pris la direction de l'Allier en 2019, malgré l'absence *«physique»* de ses acquéreurs au pôle agricole.

### *«Un plan B»*

**Jean-Pierre Godot, président de la station de Côte-d'Or, livre son ressenti sur ce principe de vente en ligne: *«L'acheteur est maître de ses enchères. Il faut dans ce cas faire confiance à la technologie. Pour éviter de passer à côté d'un reproducteur pour une défaillance technique (coupure réseau, panne de batterie…), il faut privilégier le déplacement quand cela est possible, cela permet par ailleurs de profiter de l'ambiance et de la convivialité de cette journée ! La vente à distance doit donc être considérée comme un plan B !»* Ce millésime 2020 *«promet de répondre aux attentes des éleveurs»*, ajoute Jean-Pierre Godot, qui annonce la présence de huit veaux hétérozygotes porteurs du gène Sans Cornes et de 18 veaux identifiés vêlages faciles. Six veaux sont par ailleurs porteurs du gène culard Q204X. Pour rappel, la mise à prix est de 2 600 euros avec des garanties sanitaires et spermatogénèse. Le rendez-vous est donc donné vendredi 7 février sous le hall de vente de Créancey avec une ouverture au public dès 10 heures. Un repas sera servi sur place par le restaurant *«Le Dauphiné»* d'Arnay-le-Duc. La buvette sera tenue par les Jeunes agriculteurs du canton de Pouilly-en-Auxois.**




## En bref

### Besoin d'un salarié à temps partiel ?

Vous êtes exploitant sur les cantons de Saulieu-Liernais, Arnay-le-Duc ou Pouilly-en-Auxois, vous avez besoin d'un salarié à temps partiel ? Le groupement d'employeurs Agri Ressources 21 vous propose de partager le temps de travail d'un salarié avec une autre exploitation de votre secteur. Agri Ressources en tant qu'employeur prend en charge toute la gestion liée au salariat (recrutement, contrat de travail, bulletin de salaire, MSA…), vous accompagne dans la relation avec le salarié et vous apporte les conseils pour être en conformité avec la législation sociale. Mutualiser le temps de travail d'un ouvrier agricole permet d'avoir un salarié « au juste temps et au juste coût » ! Contact : Pascaline Ginet 03 80 68 67 68 / geagricoles21@gmail.com

Transition écologique et solidaire

# Une rencontre avec la ministre

La FDSEA21, les JA21 et la Chambre d'agriculture ont rencontré la ministre de l'Environnement jeudi dernier à Leuglay. Elisabeth Borne a globalement semblé à l'écoute et s'est dite *«consciente»* que les efforts en termes de transition écologique demandés aux agriculteurs étaient parmi les plus impactants. Elle s'engage à ne pas rester *«arqueboutée»* sur des positions dogmatiques, et donc à étudier tous les éléments que nous avons transmis.

## Décret protection des riverains

Ce n'est pas aux agriculteurs de systématiquement reculer devant l'urbanisation, et il faut que l'ANSES et l'Inra travaillent au plus vite sur des mesures équivalentes voire plus efficaces que les ZNT. Le texte n'est pas applicable en l'état, nous ne travaillerons donc pas sur la charte de voisinage et nous demandons un moratoire avant clarifications. La ministre nous répond que le conseil d'État a imposé le tempo et la protection des riverains (le conseil d'État a en fait exigé que la protection des riverains soit abordée par l'arrêté phyto, et que cette modification soit publiée au 1er janvier).

## Produits phytosanitaires

Des décisions politiciennes sans argument scientifique ni mesure des conséquences économiques sont inacceptables. De plus, le temps doit être laissé à la recherche, et en cas de distorsions de concurrence, il faut protéger les filières françaises. Tout particulièrement, le glyphosate reste un outil indispensable dans certaines situations, très compétitif, et utilisé dans des conditions sûres en interculture en France. Les analyses d'urines du vice-président de la FDSEA21, Jacques de Loisy, réalisées par un hôpital français, montrent d'ailleurs que le glyphosate n'est pas omniprésent.

## Parc national

La construction du Parc national a été un simulacre de démocratie. Maintenant que la création est effective, nous attendons que le territoire et ses acteurs économiques soient associés aux projets, décisions impactantes... La ministre dit nous rejoindre dans l'attente d'un développement économique durable et non d'une mise sous cloche.



## Dégâts de gibier

Nous demandons donc une intensification de la régulation (interdiction totale de l'agrainage qui ressemble parfois plus à de l'élevage, augmentation du nombre de bracelets…) et une indemnisation plus juste et efficace (meilleure indemnisation des prairies, possibilité de contester l'estimation facilement)

## Stockage de l'eau

Le stockage de l'eau doit être facilité compte-tenu de la situation particulière de la Côte-d'Or en tête de bassin, et avec un historique d'irrigation très bas. La Ministre étudiera les demandes.

## Energies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables issues de l'agriculture, pour satisfaire aux objectifs gouvernementaux, doit passer par des simplifications administratives (pas d'appel d'offre…) des coûts maîtrisés (tarif d'achat garanti, coûts de raccordements…) et une mise en adéquation des possibilités avec les attentes du territoire (utilisation des fourrages issus de prairies temporaires dans les méthaniseurs au-delà du plafond de 15%, recherche avancée sur les solutions de photovoltaïque au sol qui permettent de maintenir une réelle activité agricole et un retour de valeur à ces mêmes agriculteurs…). La ministre promeut les énergies renouvelables et travaillera sur nos demandes.

**FDSEA21**

## ▶ Agenda

### Réunions cantonales FDSEA

Les réunions cantonales de la FDSEA se poursuivent. Les prochains rendez-vous sont programmés le 4 février à 14 heures à la salle polyvalente de Saint-Jean-de-Losne, le même jour à 9h30 à la salle info de Selongey, le 5 février à 9h30 à la salle de Marcilly-sur-Tille, le 13 février à 14 heures à la salle de Torcy, le 14 février à 14 heures à la mairie de Marcenay, le même jour à 9h30 à la salle des fêtes de Duesme et le même jour (trois réunions ce 14 février) à 14 heures à Normier.

### 04-03 Charolais à Saulieu

La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise une exposition-vente de reproducteurs charolais à l'espace Jean Bertin de Saulieu mercredi 4 mars. Au programme : vente de reproducteurs Charolais avec garanties sanitaires, de race pure et de performances. Pour avoir la liste des éleveurs participants ou plus d'informations, contacter le secrétariat de la Chambre d'agriculture au Ppôle agricole de Créancey, par téléphone au 03 80 90 68 80 ou par mail à lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr aux heures de bureau. La liste des bovins à vendre se trouve également sur le site de la Chambre d'agriculture. La Fédération charolaise de Côte-d'Or est également présente sur Facebook.

Châtillonnais

# Les raisins de la colère

## Les viticulteurs du Châtillonnais pourraient perdre l'appellation Bourgogne. Explications.

L'Inao, l'Institut national de l'origine et de la qualité, a mandaté une commission d'enquête pour réviser l'aire géographique de l'AOC Bourgogne. Certaines communes de Côte-d'Or, dont celles du Châtillonnais, sont donc menacées. Christophe Suchaut, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, explique l'origine du problème : *«Une trentaine de communes du Beaujolais, en recherche de valorisation, ont fait la démarche pour obtenir l'AOC Bourgogne. L'Inao, pour y répondre favorablement, doit réviser et redéfinir la zone d'appellation Bourgogne en s'appuyant sur différents critères»*. L'Inao va ainsi étudier la géologie, le climat et l'histoire des vignobles. *«L'âge des vignobles serait également pris en compte: plus ils sont récents, moins ils auraient de chance de conserver leur appellation. En Côte-d'Or, le Châtillonnais et le Dijonnais sont concernés. L'Yonne et la Saône-et-Loire risquent gros également»*, poursuit Christophe Suchaut.

## La riposte

Une *«guerre»* est donc déclarée entre la Bourgogne et l'Inao. Plusieurs rendez-vous se succèdent pour mobiliser les troupes vigneronnes sur la région, une réunion d'informations s'est d'ailleurs tenue à Châtillon-sur-Seine le 22 janvier. Une soixantaine d'élus et de vignerons étaient présents. Bruno Verret et Guillaume Willette, le président et le directeur du syndicat des bourgognes, ont exprimé leurs inquiétudes : *«Ce dossier remonte très loin puisque, depuis 1937, aucune délimitation des appellations bourguignonnes dans le Beaujolais et le Chablisien n'a été réalisée. Suite à la crise structurelle des années 1990, certains dans le Beaujolais ont vu l'opportunité d'une reconversion massive profitant ainsi du flou juridique qui en résultait»*. Des questions de fond restent en suspens : *«Qu'est-ce qu'un Bourgogne ? Est-ce qu'un pinot ou un chardonnay sur un sol calcaire, avec un climat tempéré, est une définition suffisante ? Quels critères pour définir qui et où peut-on produire du Bourgogne?»* Le rapport de la commission est jugé *«partial»*, rédigé *«sans réelle concertation»*, et celui-ci *«ignore l'absence de liens historiques entre le Beaujolais et la Bourgogne»*. Les craintes bourguignonnes concernent un détournement de notoriété, une dégradation de la qualité perçue des vins de Bourgogne, une perte de production dans les communes concernées, des plantations anarchiques dans le Beaujolais, une délocalisation de la production et du vignoble vers le sud, ainsi qu'une surproduction qui aurait des conséquences dans toutes les autres appellations.

## Quel sentiment sur le Châtillonnais ?

Le syndicat de défense des intérêts viticoles des coteaux du Châtillonnais, présidé par Alain Gillon, se mobilise et sensibilise les élus de tous horizons. D'autres le sont également par courrier ou lors de rencontres en direct. Selon Alain Gillon, une exclusion de l'AOC engendrerait des *«bouleversements dramatiques»* pour la filière vitivinicole châtillonnaise. Le président du syndicat rappelle les efforts des vignerons de son secteur sur *«la qualité et le développement économique, avec de nombreux jeunes installés qui ont investi dans une production et un terroir dans lesquels ils croient fortement»*, *«La spécificité du terroir châtillonnais à produire des bourgognes et crémants de Bourgogne est reconnue par l'ensemble de la filière et par les consommateurs. Les différents metteurs en marchés sont présents sur le secteur et la production est écoulée en grande partie sur les marchés vrac, mais aussi de plus en plus valorisée au domaine. La création du Parc National, même si le sujet peut diviser, ouvre également des espoirs de développement en vente directe»*.



Le 22 janvier, lors d'une réunion organisée par le syndicat des bourgognes et la CAVB.

### Soixante-quatre communes concernées

**Le projet de délimitation réalisé par la commission d'enquête de l'Inao prévoit l'exclusion des communes historiques de la Bourgogne: Chablisien, Châtillonnais, Dijonnais et une partie de l'Auxerrois, soit 64 communes représentant, toutes AOC confondues, environ 7 000 ha de potentiels, dont 5 500 ha plantés.**

AVANT SAISON JOURDAIN, pensez CHAPUIS FRÈRES !
25 tonnes de stock disponible

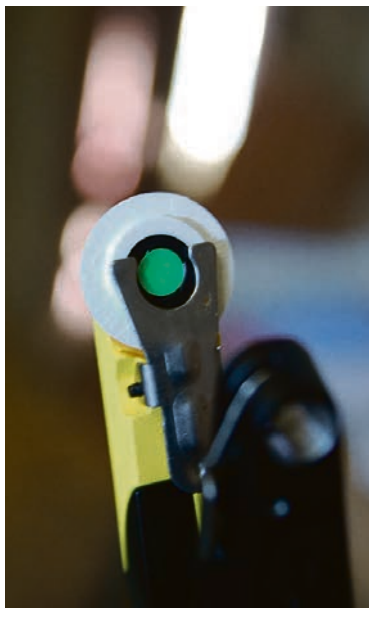
JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN
CHAPUIS FRÈRES
21450 St Marc/Seine
Tél. 03 80 93 22 28
Votre spécialiste en matériel d'élevage

GDS

# BVD: la prophylaxie est désormais obligatoire

**Le Groupement de Défense Sanitaire a organisé le jeudi 23 janvier à Luzy la première réunion d'information sur la nouvelle prophylaxie BVD rendu obligatoire depuis le 31 juillet 2019. Une trentaine d'éleveurs avaient fait le déplacement pour l'occasion.**

La BVD est identifiée dans les élevages depuis plusieurs dizaines d'années. Son impact est désormais connu tant sur le plan sanitaire qu'économique. La lutte individuelle pourtant efficace à l'échelle d'un élevage montre ses limites puisqu'elle ne permet pas de diminuer la proportion des cheptels nouvellement infectés. Aujourd'hui de nouveaux outils de diagnostic permettent d'envisager une lutte collective déjà mise en place dans plusieurs pays européens. Depuis un an, la Nièvre s'est lancée dans le programme avec des éleveurs volontaires. (Voir encadré). D'autant qu'un arrêté ministériel paru le 31 juillet 2019 a rendu obligatoire le dépistage au plus tard au 1 août 2020. La mise en place de cet nouvelle réglementation rend nécessaire le passage par une phase de dépistage de veaux à la naissance par la pose de boucle préleveuse. C'est pour accompagner au mieux les éleveurs que le GDS organise en ce moment une série de réunions d'informations en partenariat avec Allflex, le fabricant des boucles. Le premier rendez-vous a donc eu lieu jeudi 23 janvier à la Mairie de Luzy. L'un des premiers messages à retenir de cette réunion est que la BVD est une maladie qui s'achète. Il est donc primordiale pour les éleveurs de contrôler les entrées notamment lors d'achat en concours. Ensuite, selon les chiffres fournit par le GDS, c'est une maladie qui coûte 900 000 euros par an : 650 000 euros liés à la maladie et 250 000 pour la vaccination, mais avec un retour sur investissement prévu entre six et huit ans. « *Pour cela il faut que chacun s'y mette, dès maintenant pour que les bénéfices arrivent au plus vite* » a expliqué avec pédagogie Rodolphe Morizot, le directeur du GDS.



La zone verte de la boucle de prélèvement se place vers l'intérieure de la pince.

## De la pose au résultat, des étapes clefs à respecter

Obtenir votre kit de dépistage est la première étape du processus. Précisons que les boucles proposées par le GDS sont fabriquées en France à Vitré et Albi. La pose de cette dernière se fait toujours oreille de droite du jeune veau de telle manière à laisser l'oreille de gauche libre pour une éventuelle boucle électronique. Lors de la pose il faut veiller à ce que l'animal ait une bonne contention et ne pas réaliser l'opération à la volée. Pour s'assurer que le prélèvement soit parfaitement exécuté, vérifiez que le bout vert de prélèvement ou le cartilage soit présent dans le trocart métallique et placez le dans le petit tube métallique le plus rapidement possible. Placez ensuite l'échantillon dans le sachet plastique prévu à cet effet et utilisez l'enveloppe T fournie dans le kit. Ajouter enfin la date de prélèvement et l'étiquette adresse sur l'enveloppe. Important, il faut s'assurer que le numéro d'identification du tube corresponde à celui du trocart. Il est possible de mettre trois échantillons dans la même enveloppe. Le délai d'acheminement maximum a été fixé à sept jours. Sur le plan tarifaire, le coût du dépistage est fixé pour le moment à 7, 80 euros par veau, mais le GDS est en discussions avec plusieurs laboratoires dont celui de Nevers pour descendre ce tarif à 4,85 euros.

## Comment consulter ses résultats ?

C'est la nouveauté de cette campagne, la consultation des résultats est désormais possible sur le site du GDS Bourgogne-Franche-Comté (gdsbfc.com). Lors de la première connexion, l'identifiant correspond à votre numéro de cheptel et le mot de passe à votre numéro de détenteur. Si toutefois, vous recevez un résultat positif, le GDS recommande d'isoler l'animal porteur pour éviter toute contamination d'autres animaux. Une seconde analyse virologique de confirmation (sur prise de sang) devra être réalisée dans un délai de quatre à six semaines après le premier prélèvement afin de confirmer le statut IPI ou non du veau. Dans le cas où le veau est IPI, l'élimination est obligatoire sous quinze jours. Enfin un plan d'assainissement individuel sera proposé aux adhérents du GDS afin d'éviter la diffusion du virus dans votre exploitation et dans le voisinage. Si besoin, un technicien du GDS pourra vous accompagner dans la mise en place du prélèvement de biopsie auriculaire.



La pose de la boucle de dépistage doit se faire en douceur et toujours sur l'oreille droite de l'animal.

THÉOPHILE MERCIER

## Témoignage

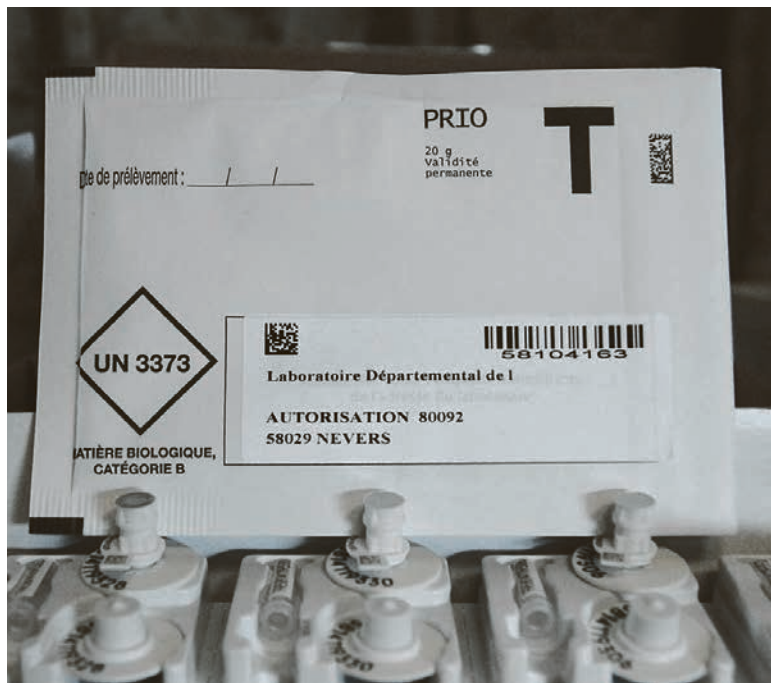
**TThierry Martin est éleveur à Savigny-Poil-Fol. Il fait partie d'éleveurs qui ont testé en avance le bouclage BVD durant la campagne 2019-2020. Il nous explique son choix. « *J'ai contacté le GDS suite à une annonce parue dans Terres de Bourgogne. Je suis assez favorable pour des dépistages volontaires car j'estime que c'est important de vacciner. Durant la phase de bouclage tout s'est bien passé, et je n'ai pas vu de différence entre les boucles BVD et les autres. C'est pour moi le même travail. Aujourd'hui, mon cheptel est 100 % non IPI, c'est un vrai soulagement. Pour ma part au niveau de la recherche de statut, c'est une étape à ne pas négliger* » nous a t-il confié à l'issue de la réunion.**



Thierry Martin, l'un des éleveurs ayant été suivis la phase de test de la prophylaxie.

## Calendrier des réunions

**Lundi 3 février, à Decize, salle Denfert Rochereau**
**Mardi 4 février, à Corbigny, dans les locaux de la Sicagemac**
**Jeudi 6 février, à Sermoise, salle de réunion du GDS 58**
**Plus d'informations au 03 86 90 18 90**




Ajouter la date de prélèvement et l'étiquette adresse du laboratoire sur l'enveloppe T.

## La BVD : de quoi s'agit-il ?

**La BVD également appelée maladie des muqueuses, est une maladie virale aux signes cliniques variables : avortements, malformations, infécondités, retards de croissance, diarrhées, problèmes respiratoires, mammites. Quelle que soit la forme clinique rencontrée, une circulation du virus BVD dans un élevage affaiblit les défenses immunitaires des individus avec, pour conséquence, une dégradation de la santé du troupeau. La transmission de la BVD entre bovins se fait essentiellement par voie aérienne (contact mufle à mufle) mais aussi par voie génitale (via le sperme) et par voie transplacentaire au cours de la gestation.**

* Irritant
Dangereux pour la santé
Dangereux pour l'environnement
LE SPÉCIALISTE DE LA CONSERVATION DES POMMES DE TERRE ET LEGUMES
Antigerminatifs*:
**BIOX-M** (Huile de menthe)
**DORMIR** (1.4 DMN)
**XEDAMATE 60** (CIPC)
COMYN
Tél. : 09 71 16 67 89
infos@comyn-conservation.com

FDSEA

# «On a tous besoin trois fois par jour d'un agriculteur»

**La FDSEA a lancé peu avant les fêtes de fin d'année une opération de communication dont l'objectif est de sensibiliser le Grand Public sur l'importance de consommer français. Une dizaine de bâches ont ainsi été installées dans tout le département.**

«*Votre alimentation commence ici. #Sauvetonpaysan*». Voici le message écrit en noir sur fond blanc que l'on peut lire sur la dizaine de bâches installées par la FDSEA aux quatre coins du département aussi bien dans des parcelles ou à proximité des rond-points : Cosne, Clamecy, Château-Chinon ou encore Luzy. «*Elles sont destinées à interpeller les automobilistes qui passent à proximité pour leur faire prendre conscience que nous, agriculteurs, sommes au début de la chaîne alimentaire*» explique Cyrille Forest, vice-président de la FDSEA. Pour mieux asseoir le message, un pictogramme de géolocalisation a été imprimé à côté du slogan. Cette campagne initiée par la FNSEA et relayée localement par la FDSEA s'inscrit en quelque sorte dans le prolongement de la fête des moissons et des récoltes dont l'objectif est de donner une image positive du métier d'agriculteur.

### «Notre ambition : promouvoir l'agriculture en ville»

Marquer les esprits c'est donc bien l'ambition affichée par les élus de la FDSEA : «*Nous allons essayer de tenir cette campagne tout au long de l'année. Ces bâches vont être déplacées dans le département en fonction notamment du stade de pousse des différentes cultures*» ajoute le vice-président de la FDSEA.
Pour ce dernier, il faut avant tout faire preuve de pédagogie : «*Dans un contexte d'agribashing permanent, certaines personnes ont sans doute perdu de vue que se sont les agriculteurs qui les nourrissent. Nous avons dans le département des exploitants qui produisent des produits de qualité, et pas seulement de la viande, alors pourquoi aller acheter ailleurs. Par ailleurs, manger localement est un enjeu de santé publique. Les produits qui arrivent de l'étranger n'ont pas les même normes qu'en France. Il faut donc arrêter de se poser la question sur la manière dont est produite la viande, et profiter des opérations portes ouvertes dans les fermes pour aller échanger avec les agriculteurs. Il faut arrêter de stigmatiser sans cesse nos compétences*» martèle Cyril Forest. En espérant que les automobilistes reçoivent positivement le message.



L'une des dix bâches installées le long des routes du département.

**THÉOPHILE MERCIER**

Herd Book Charolais

# Une très belle réussite pour la vente au enchères

**Le Herd Book Charolais a organisé jeudi 23 janvier la 11ème édition de la vente aux enchères de reproducteurs issus de sa station d'évaluation.**

50 veaux provenant de 48 élevages et 19 départements. C'est le panel de bêtes proposées ce jeudi 23 janvier pour la 11ème édition de la vente aux enchères de la station d'évaluation «*bien-être*». Cette année une attention particulière a été apportée sur les qualités de naissance et de vêlage, tout en cherchant des lignées diversifiées pour proposer des taureaux de qualité adaptés à tous types d'élevages et de productions (qualités bouchères, élevage mixte, développement musculaire, sans cornes...)

La qualité des ascendances maternelles et paternelles est un point fort pour la sélection des 50 veaux de cette promotion. On compte cette année 39 pères différents et 36 grands-pères maternels. Nouveauté de cette 11ème édition, la vente se faisait aussi à distance.

Quatre acheteurs ont ainsi pu suivre en vidéo la vente tout en misant depuis leur ordinateur. Une prouesse rendue possible grâce à un partenariat entre Charolais Expansion SAS, le Herd Book Charolais et la Sicafome.

### 80% de vente

C'est le chiffre à retenir de cette journée, celui du taux de vente, il est de 80% . La moyenne est de 3115 euros, un chiffre en hausse par rapport à l'édition 2019. Les enchères ont démarré à 2500 euros pour s'élever jusqu'à 4950 euros. Un prix de vente attribué à Orégon, originaire du Gaec de Fontaine Blanche de Moux-en-Morvan. Il a été vendu à l'Earl Charetier à Anlezy. Sur la deuxième place du podium de cette vente, on retrouve Occitant provenant de l'Earl Des Quatres Saisons. Il a été acheté à 4150 euros par Arnaud Cornelius.

Et enfin en troisième position Oradou, de l'Earl Charles, vendu à 4 000 euros à l'Earl Jeandaux. A noter que les ventes à l'amiable ont permis à 7 bêtes de trouver preneur et 6 veaux restent à ce jour invendus.

### «Un niveau de vente très satisfaisant»

«*L'intérêt des éleveurs pour la station Bien Naître n'a cessé d'augmenter au fil des années. Son orientation dédiée aux reproducteurs qui conjuguent à la fois la facilité de naissance et l'aptitude au vêlage, répond pleinement aux attentes des éleveurs. Quels que soient le type de production et la taille des exploitations, la station a trouvé son public. Par ailleurs au regard de la conjoncture, il faut se satisfaire du niveau de vente de la station. Cela récompense l'ensemble des personnes qui ont oeuvré depuis plusieurs jours pour la réussite de cette journée. Nous sommes également confortés dans notre recherche d'animaux ayant de bon index. La majorité des acheteurs viennent soit du Cher ou de la Nièvre mais ne sont pas forcément adhérents au HBC, mais leur présence prouve qu'il y a une véritable demande pour des qualités d'animaux exceptionnels.*
*Le succès de cette vente tient également au partenariat avec la Sicafome qui nous a permis de réaliser des ventes à distance. Certes, nous n'avons aujourd'hui que deux transactions à distance de réalisées mais ce nouveau service répond à une demande d'efficience des éleveurs. Nous sommes désormais capables de toucher une clientèle étrangère qui était difficilement captive auparavant. Nous avons eu par exemple cette année un éleveur polonais*» explique Sébastien Cluzel.


Pour le président du HBC, Sébastien Cluzel, le niveau de vente est très satisfaisant.


Le taux de vente s'élève à 80% avec une moyenne de 3115 euros.

### «Nous préparaons désormais le salon de l'agriculture»

A peine cette vente aux enchères terminée qu'il faut déjà préparer le prochain rendez-vous, à savoir le salon de l'agriculture. Cette année, le HBC ayant profité de la mise en avant de la race charolaise pour valoriser l'ensemble de la filière. «*Nous allons communiquer sur le produit fini en organisant par exemple des dégustations de viande et nous aurons des animations durant la totalité du salon pour promouvoir les qualités bouchères de notre race. Cette année encore, le concours charolais se déroule le premier dimanche, avec une présentation encore plus qualitative. Ainsi, nous allons mettre à l'honneur 47 animaux sur la première partie du salon et 20 en deuxième semaine. Les animaux de viandes seront également mis en avant avec 6 en première semaine et 6 en seconde partie du salon. L'idée est de représenter toute la filière*» conclut Sébastien Cluzel.

**THÉOPHILE MERCIER**



Nécrologie

# Guy Maltaverne n'est plus

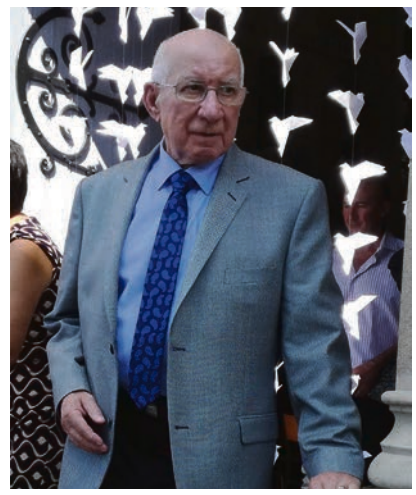
**Nous avons appris en fin de semaine dernière le décès de Guy Maltaverne à l'âge de 74 ans. Retour sur le parcours de cet homme qui fut engagé tout au long de sa vie pour le monde agricole.**

Guy Maltaverne est né le 8 mai 1946 à Rondfaye, commune de Ternant sur la ferme familiale où il passera son enfance mais aussi sa jeunesse. Il fut entouré à cette époque de ses deux sœurs, et de ses cousins qui resteront proches de lui jusque dans les derniers instants.
En 1967, il arrive à Nevers où il se fait embaucher par la Direction des Services Vétérinaires. Il y restera tout au long de sa carrière jusqu'en juin 2004. Un an plus tard, il se marie avec Marie-Claude Perraudin avec laquelle il aura trois enfants : Valérie, née en 1970 ; Nathalie, en 1972 et Christelle en 1976. Il aura la chance durant sa vie de connaître sept petit-enfants, et deux arrière-petit-enfant. En 1996, il déménage de Nevers pour s'installer à quelques kilomètres à Sauvigny-les-Bois.
Sa famille se souvient de lui comme étant quelqu'un de très calme, à l'écoute des gens et qui aimait beaucoup le tissu associatif et les choses simples. Il fut par exemple membre de l'association des parents d'élèves, et du club de natations lorsque ses filles étaient plus jeunes. Il s'est par la suite engagé à la Fédération départementale des Chasseurs dans laquelle il s'est occupé du dossier du petit gibier. Ses autres engagements associatifs l'on conduit à «*Génération mouvement Les Myosotis*» mais aussi l'association pour que «*Vive l'église de Sauvigny-les-Bois*». Commune dans laquelle, il fut conseiller municipal.

## Un grand connaisseur du monde agricole

Guy Maltaverne fut aussi une figure très appréciée du monde agricole nivernais. Il possédait une très bonne connaissance du milieu de par son travail à la DSV mais aussi son contact avec le terrain aux côtés des agriculteurs et de la Sicafome entre autre (voir encadré). Ce dernier n'aimait pas les conflits préfèrant le dialogue constructif autour d'une table. Un homme de consensus mais qui ne revenait pas sur les décisions qui avaient été actées : « *C'est décidé, on en reparle plus* » disait-il. Sa famille le décrit également comme un homme droit, respectueux des règles aussi bien pour son travail que pour ses parties de belote !
Enfin, il a affronté la maladie comme pour le reste de sa vie c'est à dire avec un grand courage, sans jamais se plaindre et surtout avec une grande dignité. «*Cette maladie et cette fin de vie devait être acceptée comme sa destinée*» nous on confié les membres de sa famille.

THÉOPHILE MERCIER



Guy Maltaverne est décédé à l'âge de 74 ans. Il a été inhumé mardi matin à Sauvigny-les-Bois.

## Le mot du GDS

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de Guy Maltaverne, agent des Services Vétérinaires durant près de 40 ans.
Guy Maltaverne a été de toutes les luttes sanitaires de cette période : prophylaxies, tuberculose et brucellose, mise en place de la « *carte verte* », soutien au plan varron, arrêt de la vaccination fièvre aphteuse, E.S.B,… Il a été d'une grande fidélité au monde de l'élevage, lui qui était issu d'une famille d'éleveurs de Ternant.
Il était très disponible et participait avec un grand professionnalisme aux réunions organisées jusque tard le soir par le GDS conjointement avec l'EDE et la DSV .
Homme de consensus, pragmatique et de bon sens , il a été d'un soutien total aux actions du GDS, comprenant l'intérêt du mutualisme et l'efficacité du sanitaire quand il est collectif.
Guy Maltaverne a été un représentant de l'État de terrain et de bon sens.
Au nom du Conseil d'administration du GDS, j'adresse à Mme Maltaverne et sa famille mes sincères condoléances.

F-TAUPIN

### « Il n'a jamais pris un seul jour d'arrêt »

Olivier Laporte est le beau-père de Guy Maltaverne. Ce dernier a souvent livré ses anecdotes du terrain à son gendre : Un jour, Guy arrive en exploitation pour contrôler une vache dont il avait fait la prise de sang un mois auparavant. «*À l'époque les animaux étaient identifiés par un tatouage. Seulement au moment de vérifier l'animal en question, il s'aperçoit que l'éleveur ne présente pas la bonne bête. Avec son œil aiguisé, il s'est aperçu de la supercherie. C'était son caractère, il ne s'en laissait jamais compter* » explique Olivier Laporte avant de poursuivre,«*il m'a confié également qu'au moment de la rage, il partait en hélicoptère pour larguer les appâts. Cela permettait de vacciner les renards pour éradiquer la maladie. Il faisait aussi le tour du département pour aller chercher les prises de sang dans les cabinets de vétérinaire. Il a beaucoup œuvré pour le département. Il a souvent été présent dans les cours de jugement de bétail* » conclu Oliver Laporte.

### « Un homme précieux pour la Sicafome »

Martial Tardivon, chef des ventes au marché au cadran de Moulin-Engilbert a côtoyé Guy Maltaverne pendant quinze ans. Il se souvient surtout d'un homme engagé : « *Il a été présent sur le marché toutes les semaines pour vérifier les cartes vertes. Il mettait beaucoup d'huile dans les rouages entre les éleveurs et l'administration. Sa présence a apporté beaucoup de crédibilité au marché et rassuré tout le monde sur le plan sanitaire. Grâce à lui, nous avions un interlocuteur privilégié à la DSV, ce qui a facilité notre travail. Il faut se souvenir que la Sicafome fut le premier marché en France à imposer la carte verte. Guy Maltaverne était un homme estimé et respecté de l'ensemble de la profession* » nous a confié Martial Tardivon. La Sicafome a respecté mardi, durant le marché, une minute de silence afin de rendre un dernier hommage à Guy Maltaverne.

### Guy Maltaverne en chiffres

**Chevalier du mérite agricole le 21 janvier 2000**
**Un million et demi de kilomètres parcourus sur les routes de la Nièvre.**

Maraîchage Biologique

# Une journée pour comprendre le maraîchage en agriculture biologique

**Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture de la Nièvre ont organisé conjointement une journée sur le maraîchage en agriculture biologique à Nevers. L'objectif était de donner des clefs sur la filière aux porteurs de projets.**

Le constat parle de lui même : le nombre de porteurs de projet souhaitant se lancer dans le maraîchage est en progression constante. Fort de ces observations, Bio Bourgogne et la Chambre d'agriculture ont organisé le 14 janvier dernier une journée d'informations à destination des porteurs de projets. Même si les profils de ces derniers sont très hétérogènes, on peut noter toutefois une tendance des projets d'installations en Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM).
Cette journée a donc été construite pour donner une image globale à la fois du métier en pratique, de la production à la commercialisation, mais aussi de son contexte règlementaire, notamment autour du cahier des charges de l'agriculture biologique. Après une matinée en salle, les participants (Capa Maraîchage du Legta de Challuy, BPREA du lycée de Château-Chinon et les différents porteurs de projets) ont pu découvrir une ferme maraîchère en régime de croisière, celle de Guillaume Debeer, située dans le quartier de la Baratte à Nevers.



Les participants ont pu découvrir l'exploitation de Guillaume Debeer située dans le quartier de la Baratte à Nevers.

Ce dernier a présenté en détails son projet et sa ferme (historique, structure d'exploitation, technique de production, stratégie de vente, les débouchés, etc…). Dans le même temps, les participants ont reçu de la part de Clémence Guillaumet, conseillère en diversification à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Hélène Cadiou, conseillère maraîchage de Bio Bourgogne des informations sur le contexte de la production maraichère en agriculture biologique dans notre région. Cette journée a donc pu apporter une vision claire aux participants sur l'ensemble des étapes de leur projet.

THÉOPHILE MERCIER

Institutionnel

# Le Conseil départemental présente ses projets pour 2020

Le Président du Conseil Départemental a présenté mercredi 22 janvier ses vœux à la presse. L'occasion de l'interpeller sur les dossiers agricoles du moment. Morceaux choisis.

**Terres de Bourgogne : Vous êtes en charges depuis plusieurs années de la réglementation des boisements. Après plusieurs réunions sur le sujet, il était question d'établir une nouvelle cartographie. Où en est ce dossier de votre côté ?**
**Alain Lassus :** *«Nous avons mis au budget 2020 la possibilité de faire la cartographie pour un regroupement de six communes. Nous avions une première version qui a été rejetée par l'un des acteurs du dossier. Mais je ne vous cache pas que cela peut-être long car il faut que l'on se remette de nouveau autour de la table et que l'on retrouve un consensus. Blandine Delaporte, vice-présidente du Conseil Départemental, et ses services vont oeuvrer pour obtenir une nouvelle définition de la réglementation des boisements. Pour ce dossier nous avons tout de même débloqué 20 000 euros, ce qui n'est pas rien. Mais il faut avoir en tête que l'on ne peut y aller que pas à pas. A ce stade, nous sommes presque au point zéro. Et la réussite de ce dossier ne dépend que de la bonne volonté des uns et des autres».*

**Terres de Bourgogne : Vous avez récemment aidé financièrement le Gabni pour le développement de l'Agriculture Biologique dans le département. Qu'en est -il de l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture sur ce sujet ?**
**Alain Lassus :** *«Jusqu'à présent nous n'avions aucune demande de la part des services de la Chambre. Mais je peux aujourd'hui vous annoncer que le Conseil Départemental va mettre sur le table 20 000 euros pour la Chambre d'agriculture afin d'accompagner des projets en agriculture biologique mais aussi des projets en diversification».*

**Terres de Bourgogne : Cela nous amène à évoquer Agrilocal, où en est-on du développement de la plateforme ?**
**Alain Lassus :** *«Elle progresse et nous avons des bons retours des collèges qui ont une volonté d'aller d'avantage vers Agrilocal. Mais nous avons une problématique autour du prix du repas qui limite l'extension de cette plateforme. Nous devons encore travailler sur cette question afin de permettre au plus grand nombre de collégiens de bénéficier de repas confectionnés avec des produits locaux».*

**Terres de Bourgogne : Vous avez évoqué dans vos vœux un grand projet pour Magny-Cours. Pouvez-vous nous en dire plus ?**
**Alain Lassus :** *«L'idée du département est de dire que Magny-Cours avec le circuit et la ferme du Marault entre autre forment un tout. Nous sommes en train de travailler à une destination touristique, avec la construction prochainement d'un hôtel. Cependant, je demande à l'Etat que ces ensembles ne soient pas mis à la découpe comme nous l'impose la lois NOTRe et que le département reste chef de file de tout cet espace qui est à la propriété du département. Au Marault par exemple, nous allons recruter une personne pour la réalisation de projets événementiels afin de redynamiser le site.*


Alain Lassus dans les jardins du Conseil Départemental

*Une deuxième personne devrait être embauchée pour organiser des démonstrations sur la permaculture. L'idée est donc de faire de ce lieu un espace de travail sur les problématiques agricoles. A terme, nous aimerions proposer aux touristes un week-end hors du commun où ils pourront à la fois s'amuser avec le circuit ou le golf et découvrir l'agriculture»*
.

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Enseignement

# Concours BP Boucherie : les inscriptions sont ouvertes

Le Campus Métiers de Marzy a ouvert depuis quelques jours les inscriptions pour la deuxième édition du concours de BP Boucherie. L'occasion de s'intéresser à la formation de cette filière en tension.

Créer un événement durable dans le temps. Tel était l'objectif du CFA Polyvalent devenu le C2M pour Campus Métiers de Marzy. *«L'établissement existe depuis 40 ans, et il n'y avait pas de BP boucherie. Nous avons voulu faire connaître le BP boucherie au CFA en créant ce concours»* explique Martial Maublanc, formateur Boucherie-Charcuterie aux côtés de son collègue Mathieu Flammer. Ce concours est né de la rencontre entre l'établissement et le chef Romain Leboeuf, meilleur ouvrier de France dans le 15ème arrondissement de Paris. Ce dernier a récemment participé à l'émission *«Envoyé Spécial»* de France 2 dans laquelle il s'est confronté à une militante végan. Il a accepté de revenir dans la Nièvre pour être le jury du concours pour la deuxième année consécutive. Cette épreuve qui se déroule le lundi 9 mars est ouverte à tous et elle est entièrement gratuite. Il faut pour cela être inscrit en 2ème année de formation *«BP Boucherie»* (copie du contrat d'apprentissage en cours faisant foi) et avoir un accord du maître d'apprentissage pour libérer son apprenti le jour du concours et pour participer à son entraînement. L'épreuve qui se déroule de 8h à 15h, est constituée de quatre matières : coupe, désossage, séparation, parage/épluchage et ficelage. La date limite des inscriptions est fixée au 9 février prochain.

## Un métier qui attire de nouveau

*«Aujourd'hui, le métier attire de nouveau, ce qui n'a pas toujours été le cas. En 2005, nous avons été au bord de la fermeture de la formation de boucher du fait de la crise de vocation. Nous avons donc au sein du C2M travaillé à promouvoir le métier avec beaucoup d'actions de communication, comme avec le concours BP boucherie. Malgré ces efforts, nous n'arrivons pas à répondre à la demande de main-d'oeuvre car il y a eu depuis quelques années trop de départs en retraites qui n'ont pas été remplacés»* explique Martial Maublan. Chaque année, l'établissement forme environ 60 bouchers : 40 en CAP et environ 20 en BP. La porte d'entrée du métier de boucher est le CAP boucher. Ensuite les élèves peuvent s'orienter en BP ou en CAP Charcuterie-traiteur.
*«En ce qui concerne l'insertion, 50% des personnes formées chez nous vont dans les boucheries artisanales et 50% en grandes surfaces. Nous formons aussi deux ou trois adultes par an car nous sommes considérés comme métier en tension»* explique en conclusion Fabienne Dubiard.

THÉOPHILE MERCIER

**Contact**
**c.debouvrie@cfapmarzy.com**
**03 86 60 83 66**

**A noter**
**Journée Portes Ouvertes le Samedi 14 mars de 09 à 16h30**

## ▸ Agenda

### Réunion d'information BVD
Le GDS 58 organise une série de réunions d'informations sur la nouvelle campagne de prophylaxie BVD. Pour rappel, cette prophylaxie est devenue obligatoire depuis le 1 août. Ces réunions débuteront toutes à 14H30. Voici la liste ci-dessous :

**03 février**- à Decize, salle Denfert Rochereau
Mardi 4 février, à Corbigny, dans les locaux de la Sicagemac
Jeudi 6 février, à Sermoise, salle de réunion du GDS 58. Plus d'informations au 03 86 90 18 90

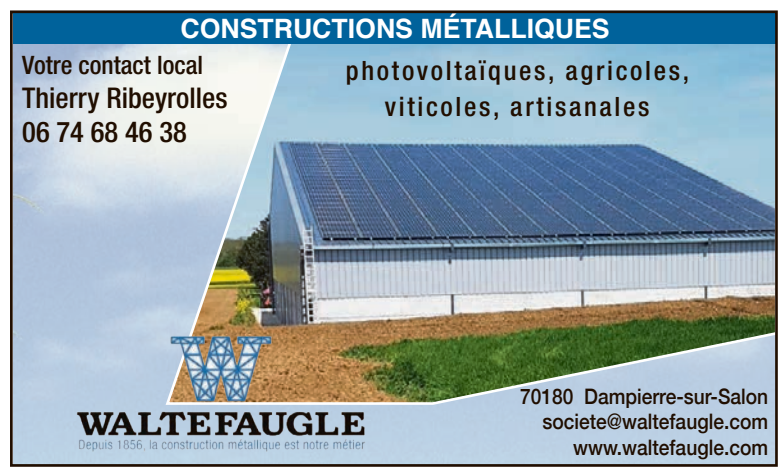
**13/02** Journée Bio
La Chambre d'agriculture et Bio Bourgogne organisent une journée filières et perspectives en AB, le 13 février Salle des fêtes de Suilly la Tour à partir de 09h.

## ▸ Formations

**11/02** - L'agriculture bio vous intéresse ?
La Chambre d'agriculture organise une formation sur le thème de l'agriculture biologique. Objectif : Anticiper les atouts et les contraintes de l'agriculture biologique pour mieux appréhender une éventuelle conversion. RDV :mardi 11 février à Prémery. Contact : Céline Beauvois : 03-86-93-40-55

**18/02** - Integrer des plantations de haies dans son système bio
Bio bourgogne organise une formation sur le thème de la haie et de l'agroforesterie en système bio. Cette journée se déroule le mardi 18 février de 09 à 17h à la mairie de Luthenay-Uxeloup (58) Intervenante : Sylvie Monier, mission haies Auvergne Formation gratuite - Contact pour informations et inscriptions avant le 7 février : Camille Giraudet 06 49 58 62 40, camille.giraudet@biobourgogne.org,

**20/02** - Découvrir l'agroforesterie
L'agroforesterie peut être une opportunité pour son exploitation comme amortisseur climatique, diversification des revenus, améliorateur agronomique et environnemental. Public : Tout agriculteur - agricultrice
Contact : Etienne BOURGY, responsable de stage, au 03 86 93 40 18
Lieu : à St Saulge



CGB de l'Yonne

# Une campagne difficile pour les betteraviers

A l'occasion de ses vœux présentés aux planteurs de betteraves dans le département, Didier Renoux fait le point sur la dernière campagne, qu'il aborde à travers trois axes principaux : le revenu des planteurs, les marchés encourageants et le maintien au maximum des surfaces betteravières.



Sur la dernière campagne, la moyenne départementale est de 65 T/ha de betteraves à 16.

En ce début d'année, il est de coutume de présenter ses vœux. Et la CGB (Confédération générale des planteurs de betteraves) de l'Yonne n'échappe pas à la règle.

Le moment également de faire un point sur la dernière campagne. *«On a vécu deux années de crises. La betterave est une culture de printemps qui a subi de plein fouet la sécheresse et la canicule. Sur la dernière campagne, on a une moyenne départementale de 65 T/ha de betteraves à 16 (avec une grosse disparité entre producteurs, allant de 40 à 80 T/ha), ce qui n'est pas bon»*, indique Didier Renoux, président de la CGB de l'Yonne. *«Nous ne pouvons que souhaiter une sortie de crise effective et rapide»*.

Tout d'abord, avec des rendements hectare *«enfin à la hauteur de nos attentes et de notre travail, une rémunération betterave en nette amélioration, qui serait un juste reflet des marchés actuels qui, depuis plusieurs semaines, atteignent des niveaux encourageants (430 €/T de sucre européen en spot et au-dessus de 60 €/hl pour l'alcool soit une conversion betterave de plus de 25€/T hors pulpes)»*, continue Didier Renoux. *«Et des retours financiers de nos groupes coopératifs issus de leur compétitivité, ceci afin de retrouver une marge rémunératrice pour tous et en équation avec les frais engagés pour la conduite de la betterave (pour rappel 2 200 €/ha en moyenne dont MSA et rémunération de l'exploitant sur la base d'1,5 Smic)»*.

## Ne pas diminuer les surfaces de plantations

Pour Didier Renoux, l'année 2020 sera une année charnière à plusieurs niveaux. *«Sur les surfaces betteravières, qui restent un enjeu majeur pour l'écrasement des charges fixes et l'amélioration de la situation économique de nos outils industriels, dont les Sica pulpes et alcool de Souppes, et donc d'une partie de la rémunération de nos apports»*. Mais aussi sur la continuité de la culture dans certaines exploitations en zones difficiles. *«Il en va aussi de l'avenir de la culture dans les assolements et pour certains, de la survie des exploitations agricoles dont la résilience est propre à chacune d'entre elles»*, ajoute-t-il.

Malgré les années compliquées, le président de la CGB de l'Yonne appelle les planteurs de betteraves à maintenir au maximum les surfaces de plantation, et les industriels (coopérative ou privé) à envoyer rapidement des signes encourageants en matière de rémunération, et en phase avec les marchés. Pour rappel, l'Yonne compte 150 planteurs pour 2 500 ha de surfaces betteravières plantées.

CHRISTOPHER LEVÉ

Chambre d'agriculture de l'Yonne

# Sécuriser son plan prévisionnel de fumure et être serein en cas de contrôle

Chaque agriculteur en zone vulnérable a l'obligation de réaliser un PPF (Plan prévisionnel de fumure) et de tenir à jour un cahier d'enregistrement des pratiques de fertilisation azotée qui respecte la directive nitrates en vigueur.



CRA Normandie

Le PPF doit être réalisé avant les premiers apports d'azote pour la campagne 2020.

Pour la campagne 2019-2020, le PPF (Plan prévisionnel de fumure) doit être réalisé avant les premiers apports d'azote pour la campagne 2020.
Des mesures spécifiques sont applicables sur les zones d'actions renforcées, sur les territoires à enjeux et sur le bassin versant du ru de Baulche. Pour exemple, deux reliquats azotés sortie hiver sont obligatoires dont au moins un sur cette zone.

## Réalisation du plan de fumure

Besoin d'avoir un œil extérieur et un regard d'expert sur la conformité de vos pratiques ? Envie de vous décharger du poids de la règlementation ? La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous accompagne en rendez-vous individuel à Auxerre, Avallon ou Sens. Contactez-nous pour la réalisation de votre PPF. En un rendez-vous, un conseiller réalise, avec vous, le plan de fumure dans les règles et pour l'ensemble de vos parcelles.

## Saisie de la traçabilité

Tout au long de l'année, vous communiquez vos interventions (fertilisation azotée et protection des cultures) à un conseiller. Celui-ci enregistre, avec MesParcelles, votre traçabilité et édite tous les documents règlementaires et conformes, nécessaires en cas de contrôle.
Pour rappel, toutes les nouveautés du sixième programme d'action de la Directive nitrates sont intégrées à l'outil MesParcelles, labellisé par le Comité français d'étude et de développement de la fertilisation raisonnée (Comifer).

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE
Contact et demande de rendez-vous : Sandra Martinet, Chambre d'agriculture de l'Yonne, au : 03 86 94 28 42.

Exploitation agricole

# « L'arrêté (sur les ZNT) n'est pas clair »

**Vendredi 24 janvier, le Préfet de l'Yonne Henri Prévost était à Héry pour visiter l'exploitation d'Alexandra et Bertrand Potherat. L'occasion d'échanger sur les sujets qui composent l'actualité agricole et les problématiques rencontrées par les agriculteurs.**



Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, a notamment visité une parcelle particulièrement concernée par les ZNT, à Héry.

Le 24 janvier, Henri Prévost, Préfet de l'Yonne, s'est rendu l'après-midi sur l'exploitation d'Alexandra et Bertrand Potherat, agriculteurs à Héry. Aux côtés de Didier Roussel, directeur de la DDT (Direction départementale des territoires), de Damien Brayotel, président de la FDSEA 89, d'Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, de Maxime Boucher, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, et d'une dizaine d'agriculteurs. L'occasion de parler des problématiques qui touchent le monde agricole dans le département : la sécheresse, les dégâts de gibier, le loup, l'emploi agricole, les revenus... Mais le sujet qui a une nouvelle fois dominé concerne les ZNT, ou plutôt l'incompréhension autour de ces réglementations. «*L'arrêté n'est pas clair* », indique Damien Brayotel. « *Quelle est la limite ? La clôture ? L'habitation ?* ».

Pour rappel, le 29 décembre dernier, un décret est paru au journal officiel avec des distances prises suite aux recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Celles-ci sont de 20 m pour certaines substances les plus préoccupantes, 10 m pour les cultures hautes (arboricultures, viticultures et autres petits fruits de plus de 50 cm de haut) et 5 m pour les autres cultures. Une règle mise en œuvre depuis le 1er janvier (elle ne sera appliquée qu'à compter du 1er juillet prochain pour les cultures semées avant le 1er janvier 2020, ndlr).
Ces distances pourraient être réduites à 3 m pour les grandes cultures et en viticulture, et à 5 m en arboriculture avec la signature d'une charte départementale de bon voisinage.

## Poursuivre les discussions

Cependant, même 3 m n'est pas acceptable pour les agriculteurs. « *On sait travailler. On a des matériels modernes qui nous permettent d'être précis et de travailler au plus près des habitations* », exprime Damien Brayotel devant le Préfet, qui fait part également de la demande d'un moratoire au niveau national pour repousser l'application du décret. « *L'Anses doit faire ses propres expériences pour prouver que l'on peut faire zéro mètre. Elle va y arriver mais on a besoin de temps. Comme pour la mise en place de la charte* ».

Aussi, les agriculteurs s'inquiètent. « *Ces mètres perdus vont servir de dépotoirs, on va retrouver des déchets sur nos terres non exploitées* », assure Maxime Boucher. « *Ces ZNT sont une porte d'entrée où on ne pourra plus rien contrôler. Aujourd'hui, ce sont les ZNT pour les habitations. Demain, ce sera un décret pour les promeneurs et les automobilistes qui rouleront la fenêtre ouverte* », poursuit-il.
Devant ces déclarations, le Préfet de l'Yonne prône le dialogue. « *Dans l'Yonne, on a une longueur d'avance et l'expérience pour établir une charte* (comme ce fut le cas en 2016 pour la convention de bonnes pratiques, ndlr). « *Nous allons avoir plus besoin de se parler que par le passé. Nous devons donc poursuivre les discussions pour protéger l'activité agricole et répondre aux préoccupations environnementales. Le décret laisse aussi des possibilités d'adaptation* ».

CHRISTOPHER LEVÉ

Emploi

# Quels changements pour cette année 2020 ?

Cette nouvelle année voit encore beaucoup de changements. Nous vous présentons quelques évolutions intervenues en ce début d'année.

Le Smic a augmenté de 1.2 %, portant son montant horaire à 10.15 euros brut et son montant mensuel à 1539.45 euros.
La commission mixte paritaire de la convention collective des exploitations et entreprises agricoles de Côte-d'Or, Nièvre et Yonne s'est réunie le 9 janvier. La grille des salaires a fait l'objet d'une revalorisation applicable au 1er janvier. Si vous êtes adhérents à la FDSEA, ces nouveaux salaires s'appliquent donc à vos salariés sur la paie du mois de janvier. Pensez à mettre à jours vos bulletins de salaire.

Aussi, la réforme du 100 % santé est entrée en vigueur depuis le 1er janvier. Les garanties du régime de frais de santé des salariés agricoles ont donc été modifiées pour se mettre en conformité avec la règlementation. Les employeurs doivent informer les salariés des nouvelles garanties. Ils doivent donc remettre à leurs salariés le tableau des garanties frais de santé, ainsi que la notice d'information. Agrica a envoyé un courrier d'information en ce sens aux employeurs début janvier. Il n'y a pour l'heure pas d'incidence sur les tarifs, qui ne changent donc pas au 1er janvier.

Nous vous rappelons que le FAFSEA a totalement disparu depuis le 31 décembre. Il a été remplacé par un nouvel OPCO (opérateur de compétence) nommé Ocapiat, né de la fusion du FAFSEA et d'Opcalim. La nouvelle offre de service a été lancée ce 1er janvier. Vous avez des interrogations en matière d'emploi, de formation, de promotion des métiers, de droit du travail, vous souhaitez obtenir plus d'informations sur cet article? France Lahutte et Laetitia Clerc sont là pour répondre à vos questions et pour vous accompagner dans vos démarches (recrutement, Duer, contrat de travail, service paie…). N'hésitez pas à nous contacter au 03 86 49 48 10.

LAETITIA CLERC, JURISTE DE LA FDSEA 89



Concours général agricole

# Une première étape vers les médailles

Le jeudi 23 janvier a eu lieu la pré-sélection des vins pour le concours général agricole 2020, à la salle des Beauroy de Beine. 96 dégustateurs ont jugé les 351 échantillons présentés par 81 viticulteurs, coopératives ou négociants. Les vins choisis concourront ensuite à la finale le 23 février prochain, lors du Salon de l'agriculture, à Paris.



96 dégustateurs ont jugés les 351 échantillons présentés lors de la pré-sélection du concours général agricole 2020.



Robes, goûts, odeurs, les vins sont détaillés sous toutes leurs coutures.

Trois cent cinquante et un. C'est le nombre d'échantillons présentés le jeudi 23 janvier, lors de la pré-sélection des vins pour le concours général agricole 2020 à la salle des Beauroy de Beine, par 81 viticulteurs, coopératives ou négociants, de toutes appellations, millésimées 2018 (sauf les Grands crus et Irancy millésimés 2017 et les Crémants millésimés et non millésimés). *«Cette année, c'est l'anniversaire des 150 ans du concours général agricole qui a été créé en 1870 par le ministère de l'Agriculture»*, indique Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, organisatrice de l'événement. *«C'est le seul concours organisé sous le contrôle de l'Etat»*, ajoute Philippe Jager, chef du service économique agricole à la DDT (Direction départementale des territoires) de l'Yonne.

Durant toute la matinée, quatre vingt seize dégustateurs, de trois à quatre par table (il y avait 26 tables au total, ndlr), étaient présents pour juger les vins, selon leurs goûts, leurs odeurs ou encore leurs robes. *«Les dégustateurs sélectionnent entre 50 et 60 % (par appellations) des vins présentés, qui partent ensuite à la finale du concours général agricole, qui aura lieu le dimanche 23 février, lors du Salon de l'agriculture à Paris»*, explique Armelle Naudier, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne en charge de l'organisation du concours. Les vins choisis lors de cette pré-sélection ne seront dévoilés qu'à Paris.

## Une vitrine des vins Bourguignons

Pour une totale impartialité, tous les vins sont présentés de manière anonyme. Aussi, *«les viticulteurs qui présentent leurs vins ne peuvent pas déguster leur propre vin (ni un salarié de l'entreprise)»*, continue Philippe Jager.

Lors de la finale à Paris, les dégustations auront lieu le matin par six nouveaux jurés, dont trois du département (présents lors de la pré-sélection). Les résultats seront ensuite dévoilés l'après-midi.

Alors, quel est le but de ce concours ? *«C'est de mettre en valeur les savoir-faire des viticulteurs au niveau national et avoir une reconnaissance au niveau international»*, répond Arnaud Delestre. Une magnifique vitrine, permettant de valoriser les productions, de mieux faire connaître les terroirs et de faire référencer ces vins sur un marché de produits de haute qualité.

CHRISTOPHER LEVÉ



Les dégustateurs sélectionnent jusqu'à 60 % des vins présentés, par appellations.



Les vins choisis participeront ensuite à la finale le 23 février, au Salon de l'agriculture, à Paris.

FDSEA 89

# Les cantonales touchent à leur fin

Depuis le mardi 7 janvier, des réunions cantonales hivernales ont lieu dans le département. Quinze ont déjà eu lieu dont les dernières en date le 24 janvier sur le canton de Coulanges-la-Vineuse et le 30 janvier sur le canton de Saint-Sauveur. Ces réunions permettent à la FDSEA 89 de connaître le point de vue des agriculteurs locaux sur différents sujets de l'actualité agricole. D'autres réunions sont encore prévues : le mardi 4 février à la salle des fêtes de Ligny-le-Châtel (canton de Ligny-le-Châtel) à 9 h 30, puis à la Mairie de Fontaine (canton de Toucy) à 14 heures ; le vendredi 7 février à la salle de la Chambre d'agriculture d'Avallon (canton d'Avallon, Guillon, Quarré-les-Tombes, Vézelay) à 14 heures ; et le mardi 11 février à la Mairie de Bléneau (canton de Bléneau et Saint-Fargeau) de 9 h 45 à 16 heures.

CHRISTOPHER LEVÉ



La FDSEA 89 anime des réunions cantonales sur l'ensemble du département, comme ici à Auxerre le 8 janvier dernier.

Prévention

# Un stand de sécurité routière... et de civisme électoral à la Saint-Vincent de Béru

Initiative originale de la préfecture de l'Yonne à l'occasion de la Saint-Vincent de Béru, ce week-end : les services de l'Etat conjugueront prévention routière et information pour les élections municipales.



**Boire avec raison et sens des responsabilité tout en n'oubliant pas ses devoirs civiques : deux rappels dont vous pourrez profiter à la Saint-Vincent de Béru.**

Samedi 1er et dimanche 2 février aura lieu la Saint-Vincent du Chablisien, à Béru. Dans un communiqué, la préfecture de l'Yonne a annoncé qu'à cette occasion, sa coordination sécurité routière *«sera présente et animera un stand de prévention le dimanche 2 février de 11 heures à 18 heures»*. Les Intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) seront présents dès l'entrée. Le stand sera un lieu d'échanges autour de la prévention et *«la sensibilisation des conducteurs à une consommation d'alcool responsable»*. Ainsi, des dépistages et des éthylotests seront proposés aux visiteurs. Les intervenants iront aussi au contact des conducteurs désignés pour les inviter à se tester.

Aussi, la préfecture souhaite *«profiter de la présence massive d'électeurs pour rappeler qu'à l'approche des prochaines élections municipales (les 15 et 22 mars), les électeurs et candidats sont invités à vérifier leur situation électorale»*. Désormais, les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toutes l'année en mairie. *«Pour les élections municipales, il sera possible de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant le jour du scrutin, soit le 7 février»*, indique la préfecture. Pour vérifier sa situation électorale : service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE. Et pour s'inscrire sur les listes électorales : service-public.fr/compte/se-connecter.

CHRISTOPHER LEVÉ

Évènement

# La Bourgogne Week du 24 février au 1er mars à Hong Kong

Après Londres l'an passé, la Bourgogne Week aura lieu cette année du 24 février au 1er mars à Hong Kong, en Chine. Les vins de Chablis y bénéficieront d'une belle mise en lumière.




BIVB

**La Bourgogne Week est devenue un évènement incontournable pour la promotion des vins de Bourgogne dans le monde.**

Après le Royaume-Uni l'an passé, la Bourgogne Week aura cette année lieu du 24 février au 1er mars à Hong Kong, en Chine. Un focus sera fait sur le millésime 2018 et les appellations moins connues sur ce marché, notamment les Bourgogne et Mâcon. Le BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne) proposera des événements à l'occasion de ce grand rendez-vous, tels que la One day for Bourgogne wines, le 26 février.

Le BIVB invite les importateurs à présenter les nouvelles références qui arriveront sur le marché à partir de mai (essentiellement les superbes millésimes 2017 et 2018).

## Les Chablis dans la place !

D'autres millésimes plus anciens seront également à l'honneur. Et le 27 février, les vins de Chablis organiseront la Chablis White Party. L'occasion de faire découvrir les appellations Petit Chablis et Chablis. A l'occasion de ce type d'évènement, le BIVB encourage tous les acteurs du marché à se mobiliser afin de proposer des animations (dîners en compagnie de vignerons bourguignons, dégustations, mises en avant dans les restaurants...) Le BIVB propose aussi ses propres évènements afin de fédérer les importateurs, la presse et les prescripteurs autour des vins de Bourgogne. Il y a par exemple, le One day for Bourgogne wines, rendez-vous phare de la semaine, où sont conviés les importateurs pour présenter aux sommeliers et à la presse les nouvelles références en passe d'arriver sur le marché. Le déroulé des festivités de la semaine est à retrouver sur les réseaux sociaux avec le #BourgogneWeek.

CHRISTOPHER LEVÉ

## ► Formations

**Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : Le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03.86.94.28.48.**

### La bio j'y vais j'y vais pas (élevage).
Les 4 et 13 février. Contact : Jérôme Laviron au 03.86.92.36.35.

### La conditionnalité : connaître la réglementation et positionner son exploitation.
Le 5 février. Contact : Jules Martin au 03.86.94.26.38.

### Avoir un bon chien de troupeau.
Les 5 février, 25 mars, 19 mai, 25 août et 9 octobre. Contact : Denis Arnoult au 03.86.74.70.94.

### Professionnaliser et faire reconnaître mon activité de ferme pédagogique.
Les 10 et 11 février. Contact : Alice Demolder au 03.86.94.26.33.

### Mes Parcelles : solution internet pour piloter mes cultures.
Les 13 et 20 février. Contact : Sandra Martinet au 03.86.94.28.42.

### Serein face aux évolutions réglementaires avec Mes Parcelles (PPF).
Le 18 février. Contact : Sandra Martinet au 03.86.94.28.42.

### La bio j'y vais, j'y vais pas (grandes cultures).
Le 27 février et le 20 mars. Contact : Marianne Roisin au 03.86.94.28.45.

**Formations proposées par le CFPPA d'Auxerre La Brosse :**

### Maintenance du matériel agricole.
Les 11, 12 et 13 février 2020. Contact : Delphine Levasseur au 03.86.94.60.25.

**Formations proposées par Bio Bourgogne :**

### Formation Fertilité biologique : les êtres vivants du sol, alliés des grandes cultures biologiques.
Le 4 février à Auxerre. Contact : Julien Halska au 06.43.88.03.65.

## ► Agenda

### 01 et 02/02 Saint-Vincent de Béru
La 51ème Saint-Vincent du Chablisien a lieu le 1er et le 2 février à Béru. Le samedi, un banquet (sur réservation) a lieu de 12h00 à 18h00. Un caveau de dégustation et de restauration est ouvert de 12 h00 à 17h00 dans le village, avant un bal avec orchestre de 20h30 à 1h00. Le dimanche, la messe de l'église Sainte-Marie-Madeleine de Béru est programmée à 9h00. À 10h00 a lieu la passation du Saint-Vincent et le défilé dans les rues, puis le discours des officiels et l'intronisation par la confrérie des Piliers Chablisiens à 10h45. Un vin d'honneur où l'ouverture des caveaux de dégustation de la Cuvée Saint-Vincent et des stands de gastronomie est à 11h30. Les festivités ont lieu jusqu'à 17h00.

### 04/02 Transmission d'entreprise
La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise le mardi Février à partir 9 h30 une matinée d'échange entre agriculteurs cédants et agriculteurs repreneurs à la salle des fêtes de Sainte-Colombe-sur-Loing.
Pour vous inscrire contactez m.abonnet@yonne.chambagri.fr.

### 05/02 Ventes aux enchères 2020
Le 5 février a lieu une vente aux enchères à Charmoy, organisée par l'Union Charolais Croissance. Plus de 200 reproducteurs ont été sélectionnés. Pour plus d'informations, contacter Bruno Elmanowsky au 06.09.82.85.46.

### 07/02 Conférence bio
Le vendredi 7 février, une conférence bio à lieu, à 9 h30, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, sur le thème *«L'Yonne : 2ème département français en surface en conversion »*. La conférence sera consacrée à un état des lieux des conversions et du nombre de fermes bio dans le département, de l'évolution des consommations et des besoins en produits bio, ainsi qu'à la viticulture bio icaunaise. Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture) au 03 86 94 22 19.

### 08/20 et 14/03 Journée portes ouvertes
Les MFR (Maisons familial rurale) de Bourgogne-Franche-Comté font des journées portes ouvertes le 8 février et le 14 Mars 2020 de 9 heures à 17 heures pour mettre en avant une méthode pédagogique basée sur l'alternance.
Pour plus d'informations appeler au 03 86 91 12 15.

### 13/02 Permanence de l'Apecita
La prochaine permanence mensuelle de l'Apecita se tiendra le jeudi 13 février, à la Chambre d'agriculture de l'Yonne au 14 bis rue Guynemer à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 52 93 52
ou à dijon@apecita.com.

Déception

# Indemnités sécheresse : le compte n'y est pas

**Le montant des indemnités sécheresse allouées par la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), rendu public mi-décembre, se monte à 122 millions d'euros pour vingt départements. Une enveloppe très en dessous de ce qui était attendu.**



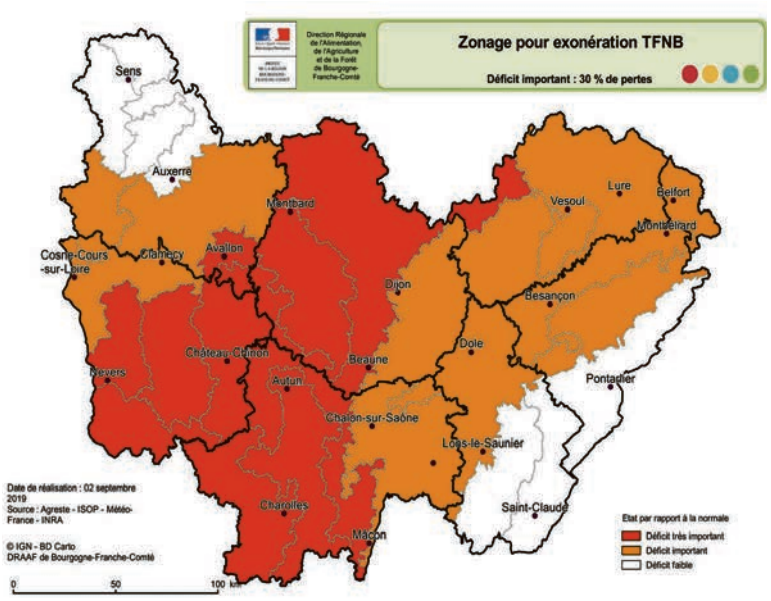
Les indemnités sécheresse sont jugées largement insuffisantes mais la problématique pose plus largement la question de la gestion et de la rpise en charge du risque naturel aujourd'hui.

122 millions d'euros pour vingt départements : tel est le montant de l'enveloppe d'indemnisation décidé par la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) au sein du ministère de l'Agriculture, le 18 décembre dernier. Une décision adoptée dans le cadre du premier Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) ciblant les départements touchés par la sécheresse de 2019. Un montant jugé très insuffisant par la FNSEA qui avait estimé les besoins dans ces départements à un total de 178 millions d'euros. Joël Limouzin, représentant de la FNSEA au sein du CNGRA, a indiqué récemment, dans un entretien accordé à La France Agricole que le syndicat *«ne cautionnait pas la proposition de la DGPE, d'autant plus que certaines régions, telles que la Bourgogne, sont durement touchées pour la seconde année consécutive»*. Ce dernier déplorait également *«un décalage assez important entre les propositions de la DGPE et les expertises de terrain»*. Dans ce cadre, la FNSEA a réitéré la demande d'un aménagement des critères d'accès au Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA), une démarche qui avait déjà été appliquée en 2018 mais cette requête est, pour l'instant, restée sans réponse de la part du ministère de l'Agriculture, selon Joël Limouzin. Pour mémoire, en 2018, le taux de perte minimum pour prétendre au FNGRA avait été abaissé à 11% de la valeur du produit brut de l'exploitation, contre 13% normalement.

## La question centrale de la gestion du risque

Tout ceci s'inscrit dans un contexte plus global où se mêlent le caractère répétitif des périodes de sécheresse et où l'avenir du fonds calamité s'inscrit en pointillés, avec, en arrière-plan, la conception de la gestion du risque en France, sujette à d'âpres débats alors que pointe la réforme de la Pac. *«En fait, sur ces questions»*, souligne Jean-Pierre Fleury, bon connaisseur du dossier, président de la commission Viande à la Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, également en charge des dossiers du changement climatique et des énergies renouvelables, président d'Interbev BFC et des producteurs de viande Copa-Cogeca à Bruxelles, *«on dispose de tous les outils nécessaires dans le second pilier. Nous avons la possibilité d'aller soit sur des fonds assurantiels, ou sur des fonds de mutualisation. Jusqu'à présent, le fonds de calamité fonctionnait sur le modèle suivant : l'Etat français abondait ce fonds pour moitié et l'autre moitié était abondée par les fonds professionnels, en s'appuyant sur une taxe «Incendie-tempête» prélevée sur les assurances. Cette taxe était reversée au fonds calamité, constituant de fait la contribution des agriculteurs à ce fonds. L'assurance récolte est entrée en lice par la suite. Elle n'est pas parfaite puisqu'elle repose sur la moyenne de la production sur cinq ans. Or, lorsque les incidents climatiques s'accumulent, les agriculteurs sont moins bien indemnisés, du fait de cette règle des cinq ans»*. Cette question de la gestion du risque donne lieu à des débats sans fin car aucun système, qu'il soit mutualisé ou assuranciel, ne donne totalement satisfaction. *«Les choses traînent»*, poursuit Jean-Pierre Fleury, *«et on sent bien que tout ça fera partie de la prochaine Pac. Mais pour l'heure, le sujet n'est pas tranché. Le rêve du ministère de l'Economie, sur cette question, serait que tout le monde passe à l'assurance et qu'on supprime le fonds calamité... Ce qui arrive cette année est, pour moi, totalement inédit : l'État a défini un taux de perte au fonds national de calamité inférieur à ce qui ressort du modèle météo ! Pour moi, il y a là une transgression : l'aspect financier l'a emporté sur l'enjeu climatique et l'accompagnement des éleveurs, notamment pour qu'ils puissent nourrir leurs animaux»*. À ses yeux, la profession ne doit surtout pas laisser passer le sujet. Sur la question de l'aménagement des conditions d'accès au FNGRA, le ministère demeure pour l'instant silencieux. Peut-être sera-t-elle au menu du prochain CNGRA, programmé pour début février. *«Qu'une telle mesure soit accordée par le gouvernement ne serait que justice»*, conclut Jean-Pierre Fleury. *«Je ne vois pas comment on aurait pu l'accorder en 2018 et ne pas le faire pour 2019, qui fut une année pire»*.

BERTY ROBERT




### Et pourquoi pas des eaux usées ?

**Face aux périodes de sécheresse à répétition, des voies alternatives peuvent aussi être envisagées. Ainsi, selon Bruxelles, en raison de la modification du climat, les eaux usées traitées devraient être utilisées à l'avenir plus généralement en agriculture. C'est déjà le cas en Israël pour l'irrigation, ainsi qu'en Europe du Sud. Mais ça ne l'est pas dans la majorité des Etats de l'Union européenne. Une règlementation générale pour toute l'UE est actuellement en cours d'élaboration, elle doit encore être approuvée par le Conseil des ministres et le Parlement européen. A ce stade, la Commission de l'environnement du parlement européen a adopté des règles de réutilisation de ces eaux pour l'irrigation. L'objectif est de mettre fin aux pénuries d'eau par périodes de sécheresse ou dans les mois secs d'été. Les députés ont trouvé un accord informel avec le Conseil des ministres à ce sujet. Ces règles édictent surtout une qualité minimum des eaux afin de protéger les plantes et instaurent un contrôle régulier des installations de traitement. Les autorités compétentes des Etats délivreront les autorisations de livraisons nécessaires aux stations d'épuration et contrôleront l'application des règles.**

## « Il va falloir s'en contenter »

Martial Gros, président de la commission bovin viande de la FDSEA, évoque l'issue du dossier calamités pour le département de la Côte-d'Or : *«Il y a deux façons d'interpréter ce résultat. La première est liée à une déception certaine : en effet, une expertise terrain menée conjointement avec les services de la DDT avait permis de recenser des pertes de fourrages à hauteur de 60%. Avec les 45% qui nous sont finalement attribués, nous sommes loin du compte et c'est bien dommage. Malgré tout, aujourd'hui, j'ai presque envie de dire qu'il va falloir l'accepter et s'en contenter... J'observe que les départements limitrophes sont tous logés à la même enseigne, avec ces mêmes 45%. Pour nous, ce taux de pertes, même s'il n'est pas à la hauteur de nos attentes, est supérieur à celui de l'année dernière : cela va permettre aux exploitations éligibles de percevoir un peu plus d'argent. Nous avons coutume de dire que les calamités couvrent un tiers des pertes : nous n'en serons pas très loin cette année. Cette deuxième grande sécheresse consécutive a fait beaucoup de mal dans les fermes, les frais supplémentaires s'élèvent, à mon avis, entre 300 et 400 euros par vache, c'est plus que considérable. Le problème, avec ces sécheresses 2018 et 2019, c'est qu'elles durent du 14 juillet au 1er décembre, c'est vraiment long. J'ai une pensée pour celles et ceux qui ne sont pas éligibles à ce dossier calamités, le système de calcul est encore très largement perfectible et la pression syndicale doit se poursuivre. Ce combat est loin d'être gagné car je pense que l'État a envie de se désengager du dossier. Un travail syndical de longue haleine a toutefois permis, il faut le rappeler et s'en réjouir, qu'une partie des dossiers non éligibles de 2018 soit rattrapée, suite à l'abaissement du taux de perte du chiffre d'affaires de 13 à 11 %. J'espère qu'il en sera tout autant pour 2019. Rien n'est facile dans ce dossier, on le voit aussi dans le système assurantiel, dont les retours sont très loins de la réalité. Pour ma part, à Flavigny-sur-Ozerain, mes pertes sont estimées à seulement 29%, ce qui est bien évidemment ridicule. Ce système ne pourra pas durer dans le temps»*.

AURÉLIEN GENEST

Sécheresse

# Des indemnisations loin des surcoûts des éleveurs

Le 18 décembre, lors du comité national de gestion des risques agricoles (CNGRA), la DGPE (ministère de l'Agriculture) a alloué 122 millions d'euros pour 20 départements touchés par la sécheresse de 2019. Un montant jugé insuffisant pour la FNSEA qui estimait les besoins à 178 millions d'euros.

La sécheresse coûte chère aux agriculteurs. Ce n'est pas Jean-Christophe Paupe, éleveur à Saint-Brancher qui dira le contraire.

Si 122 millions d'euros pour 20 départements touchés par la sécheresse de 2019 ont été alloués par la DGPE, le montant ne satisfait pas la FNSEA qui demandait 178 millions d'euros. *«Ce n'est pas un montant demandé au hasard, il est justifié»*, commente Jean-Christophe Paupe. *«Déjà l'an passé, les indemnisations ne couvraient pas tous les surcoûts liés à la sécheresse»*.

En 2018, les indemnisations ne représentaient que 30 % de son surcoût. *«J'ai eu un surcoût d'environ 20 000 €. Et cette année, la sécheresse va me coûter plus cher car j'ai dû racheter du foin en amont»*. Car à l'issue de la récolte de foin de 2019, il manquait 60 tonnes de foin à Jean-Christophe Paupe pour avoir le stock minimum *«pour pallier à un hiver normal»*. *«Pour la sécheresse de 2019, la DDT (Direction départementale des territoires) m'a dit que les indemnités devraient être plus ou moins les mêmes que celles de l'an passé, à savoir pour mon cas l'équivalent de 33€/ha»*.

## L'herbe déserte les prairies

Et les conséquences de la sécheresse sont nombreuses. *«Ça fait deux années de suite que j'ai un taux important de vaches vides : 21% cette année et 26 % l'an passé»*, continue Jean-Christophe Paupe. Aussi, ce dernier n'a pas eu d'herbe dans ses prairies pendant 4 à 5 mois. *«On ne retrouve de l'herbe que fin novembre-début décembre. Durant tout ce temps-là, il faut amener de la paille. Et en amont avoir fait des provisions suffisantes»*. L'éleveur assure qu'entre la sécheresse de 2018 et celle de 2019, l'herbe n'a jamais repoussé dans certains prés.

*«On a aussi la problématique des sangliers liés à ces sécheresses. J'ai 2 ha de semés qui ont été détruits. Durant la sécheresse, les sangliers n'ont pas grand chose à retourner. Et à l'automne, quand l'herbe repousse, ils détruisent le peu qu'il y a»*.

Dans l'Yonne, 152 dossiers ont été retenus en 2019 sur un peu plus de 250 dossiers déposés. L'enveloppe allouée a été de 921 000 euros pour la sécheresse de 2018, d'après les chiffres de la DDT.

CHRISTOPHER LEVÉ



Jean-Christophe Paupe, éleveur à Saint-Brancher, assure que les indemnisations ne couvrent pas les surcoûts liés à la sécheresse.

### Dégrèvement : 523 466 € pour l'Yonne

**Suite à la sécheresse, des dégrèvements concernant la Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) ont été accordés par l'État, en fonction du taux estimés de perte fourragère au niveau régional. L'État a donc alloué un dégrèvement sur la TFNB à hauteur de 35 % pour les zones à déficit important (Puisaye,Tonnerrois et plateaux) et de 65 % pour les zones à déficit très important (Morvan et Avallonnais). Le montant total des dégrèvements est estimé à 523 466 €. A noter que les bailleurs ont l'obligation de restituer le montant perçu aux fermiers.**

Calamités agricoles

# Un bilan en demi-teinte pour la Nièvre

Les montants de l'enveloppe pour le dispositif des calamités agricoles viennent d'être signé. 12 080 695 euros vont être attribués au agriculteurs nivernais. Explications.

C'est un bilan en demi-teinte pour la Nièvre. Le montant de l'indemnisation pour la sécheresse sur le fourrage est moins important que prévu. Les représentants de la profession avait recommandé un montant équivalent à un taux de perte de 50% pour l'ensemble du département.

Soit une enveloppe de 16 426 000 euros. Or 12 080 695 euros ont finalement été attribués pour la ferme Nièvre. Alors comment en est-on arrivé là ? Le ministère a regardé les indicateurs à sa disposition (Isop, Geosys,...) qui sont moins favorables que les bilans fourragers et il a donc tranché. Par ailleurs un zonage de l'ensemble des communes a également été réalisé avec une petite modulation des taux de pertes en deux zones (zone 1 et zones 2) : 45% sur Morvan, Bazois, Entre-Loire-et-Allier et 40% sur le nord-ouest du département. Par ailleurs, la profession avait demandé des taux d'indemnisation de zone de montagne sur toute la Nièvre. Mais seul un taux bonifié a été accordé au Morvan. Cependant, le département s'en sort mieux que l'année dernière où 11057 euros avait été accordés. Le déficit fourrager moyen en unité fourragères (UF) par équivalent vache laitière (EVL) est fixé à 1 198 UF/EVL pour la zone 1 et 1071 UF/EVL pour la zone 2.

Enfin 34 communes viticoles ont été reconnues en calamités agricoles suite à l'épisode de gel du 13 au 15 avril 2019.

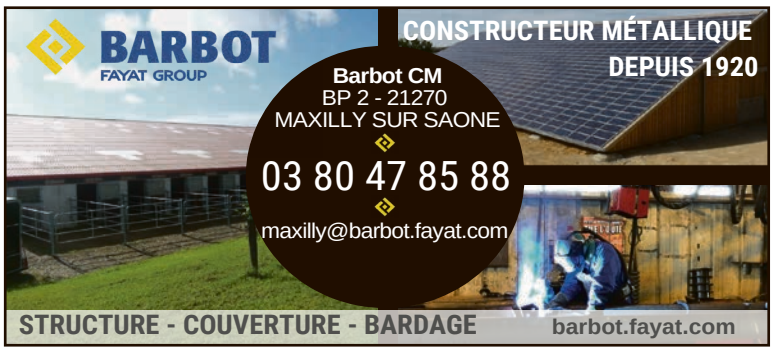
THÉOPHILE MERCIER

### Contact

**Pour en savoir plus sur le zonage des communes, vous pouvez contacter la DDT 58**
**DDT 58 - 03 86 71 71 71**

### Réaction d'Eric Boucher, responsable du dossier calamité à la FDSEA

***«A la FDSEA, nous nous étions prononcé contre l'instauration d'une zonage dans le département, considèrant que la sécheresse avait été la même pour tout le monde. Ce n'est donc pas le cas et il faut l'accepter. Néanmoins, je voudrais saluer la réactivité de la FDSEA sur ce dossier qui a réagi dès le début en sollicitant les services de l'Etat. Résultat, nous obtenons une enveloppe de 12 millions d'euros supérieure à celle obtenue en 2018. C'est donc à ce titre un véritable acquis syndical qui va bénéficier à l'ensemble de la profession».***



Viticulture

# C'est quoi, un Bourgogne ?

## Le projet de délimitation de l'appellation régionale Bourgogne proposé par l'Inao soulève un vent de fronde dans l'Yonne, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire

C'est une poire, mais sur laquelle est mal collée une étiquette indiquant «*pomme*». Sous cette poire, figure l'affirmation suivante : «*Ceci est une pomme selon l'Inao*». Vous avez sous les yeux un des exemples de la campagne de communication lancée par la Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne (CAVB) en réaction à la décision de l'Institut national des appellations d'origine (Inao), prévoyant une délimitation de l'appellation Bourgogne qui génère une vrai tempête. Cette orientation, qui doit faire l'objet d'un examen et d'une prise de décision le 6 février, lors d'un Comité national, suscite colère et consternation dans l'Yonne, la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire. Qu'en est-il concrètement ? L'Inao propose une délimitation de l'appellation Bourgogne qui implique la sortie de 64 communes situées sur les trois départements bourguignons et qui, à l'inverse, prévoit d'intégrer une quarantaine de communes du Beaujolais, dans le département du Rhône. Un véritable chiffon rouge pour nombre de viticulteurs «*géographiquement*» bourguignons qui voient là un risque énorme de dévalorisation de leur production, doublé d'un sentiment d'usurpation de l'identité Bourgogne, de la part de producteur du Beaujolais, perçus comme des opportunistes.

### Flou juridique

«*Nous sommes parvenus à un point de rupture*», constatait Thiébault Huber, président de la CAVB, lors d'une réunion consacrée au sujet, le 21 janvier à Nuits-Saint-Georges. «*C'est une proposition inacceptable, surtout lorsqu'on garde en tête que la moitié des 4 500 vignerons de la CAVB sont en appellation régionale. Allez dire à un vigneron du Châtillonnais «Tu ne fais plus partie de la Bourgogne» alors qu'en parallèle on nous demande d'accepter l'entrée dans l'appellation de producteurs du Beaujolais, ça me paraît difficile...*» Les racines de cette situation plongent en fait dans un flou né en 1937, à une époque où la délimitation précise de l'appellation Bourgogne semble s'être arrêtée au milieu du guet. Dans les années 90, certains vignerons du Beaujolais, confrontés à une crise structurelle, ont profité de ce flou juridique pour se mettre à produire des Bourgognes. «*Pour l'Inao*», dit-on à la CAVB, «*un Bourgogne c'est du pinot noir ou du chardonnay planté sur un sol calcaire avec un climat tempéré.*» Une définition, qui, de fait, laisse une grande latitude dans la conception qu'on peut se faire de ces vins. Mais, aux yeux de la confédération, l'histoire et les usages doivent aussi entrer en ligne de compte. La colère trouve également son origine dans le sentiment qu'ont les vignerons bourguignons qu'on prépare quelque chose dans leur dos. La CAVB fait en effet le constat que l'Organisme de défense et de gestion (ODG) n'a eu connaissance des résultats du travail de l'Inao sur ce thème que le 19 décembre, quand l'Association des producteurs de Bourgogne en Beaujolais (APBB) en aurait disposé dès le 6 décembre...



Thiébault Huber, président de la CAVB, rappelait à Nuits-Saint-Georges que voir les viticulteurs bourguignons dans la rue, cela n'arrive pas souvent. Il en insistait d'autant plus sur la nécessité de se mobiliser le 6 février pour aller manifester devant le siège de l'Inao, à Montreuil.

### Pas d'opprobe sur tout le Beaujolais

L'activisme, sur la question, de cette association (créée en réaction à une première demande des Bourguignons, auprès de l'Inao, afin de délimiter clairement les appellations régionales de Bourgogne) interpellait aussi beaucoup, lors de la réunion nuitonne. Elle ne représente pas la totalité des producteurs du Beaujolais, loin s'en faut, ce qui incite la CAVB a préciser que le mouvement d'humeur actuel n'est pas dirigé contre l'ensemble du Beaujolais, mais qu'à l'inverse, la volonté d'un petit groupe de producteurs doit inciter les Bourguignons à se mobiliser en masse. Cela devrait être le cas, le 6 février : des bus doivent être affrétés afin de conduire à Montreuil, en Seine-Saint-Denis, où se trouve le siège de l'Inao, un maximum de manifestants exprimant leur opposition à ce projet de délimitation. Par ailleurs une pétition est en ligne, signée par plus de 2 600 personnes, dont le slogan est le suivant : «*Vive le Bourgogne, vive le Beaujolais, non au Bourgogne dans le Beaujolais !*» et les vignerons bourguignons ont aussi recu le soutien, le 28 janvier, de douze parlementaires des trois départements concernés (Josiane Corneloup, députée LR de Saône-et-Loire, Rémi Delatte, député LR de Côte-d'Or, Jérôme Durain, sénateur PS de Saône-et-Loire, Jean-Paul Emorine, sénateur LR de Saône-et-Loire, Alain Houpert, sénateur LR de Côte-d'Or, Guillaume Larrivé, député LR de l'Yonne, Anne-Catherine Loisier, sénatrice UC de Côte-d'Or, Marie Mercier, sénatrice LR de Saône-et-Loire, Noëlle Rauscent, sénatrice LREM de l'Yonne, Cécile Untermaier, députée PS de Saône-et-Loire, Dominique Vérien, sénatrice UDI de l'Yonne, et André Villiers, député UDI de l'Yonne). À Nuits-Saint-Georges, dans les rangs des participants à la réunion, on sentait poindre également une certaine amertume face au fait que, depuis vingt ans, on aurait laissé pourrir une situation floue permettant à des producteurs de Beaujolais de produire des Bourgognes et d'en revendiquer l'appellation. Un pourrissement qui déboucherait aujourd'hui sur un contexte presque ingérable. «*Dans le Beaujolais, ils sont Bourguignons quand ça les arrange*», s'est exclamé un participant. «*Et pourquoi les gens du Châtillonnais ne demanderaient-ils pas l'appellation Champagne ? À ce compte là, tout est possible !...*» «*Si les Bourgognes étaient vendus à 400 euros la pièce*», remarquait un autre, «*le Beaujolais ne frapperait pas à la porte...* »

BERTY ROBERT



70 personnes ont assisté à la réunion de Nuits-Saint-Georges.

### La gestion de la production, critère fondamental

Les 64 communes des départements bourguignons qui pourraient se voir contraintes de sortir de l'appellation Bourgogne totalisent 5 500 hectares plantés. Pour les producteurs, les risques liés à la perspective de sortir de l'aire de délimitation Bourgogne toucheraient à des baisses de valeur de leurs vins et à une altération de l'image. Le risque de perte de potentiel de production est aussi réel. Paradoxalement, il s'ajoute à un risque de surproduction, avec des plantations en chardonnay et pinot noirs jugées « *anarchiques* » dans le Beaujolais, alors que la CAVB met en avant sa capacité à gérer cette donnée avec sagesse .
« *20 000 hectares pourraient être plantés en Bourgogne,*» explique-t-on à la confédération, «*mais si on ne le fait pas, c'est qu'il y a une raison : nous gérons le potentiel de production.* » La CAVB avance aussi le fait que, par rapport au Beaujolais, le prix du foncier en Bourgogne est trois fois supérieur, et celui du fermage en rouge, quatre fois supérieur. On imagine ce que ces critères pourraient avoir comme conséquences économiques pour les producteurs qui se trouveraient exclus de l'appellation régionale.

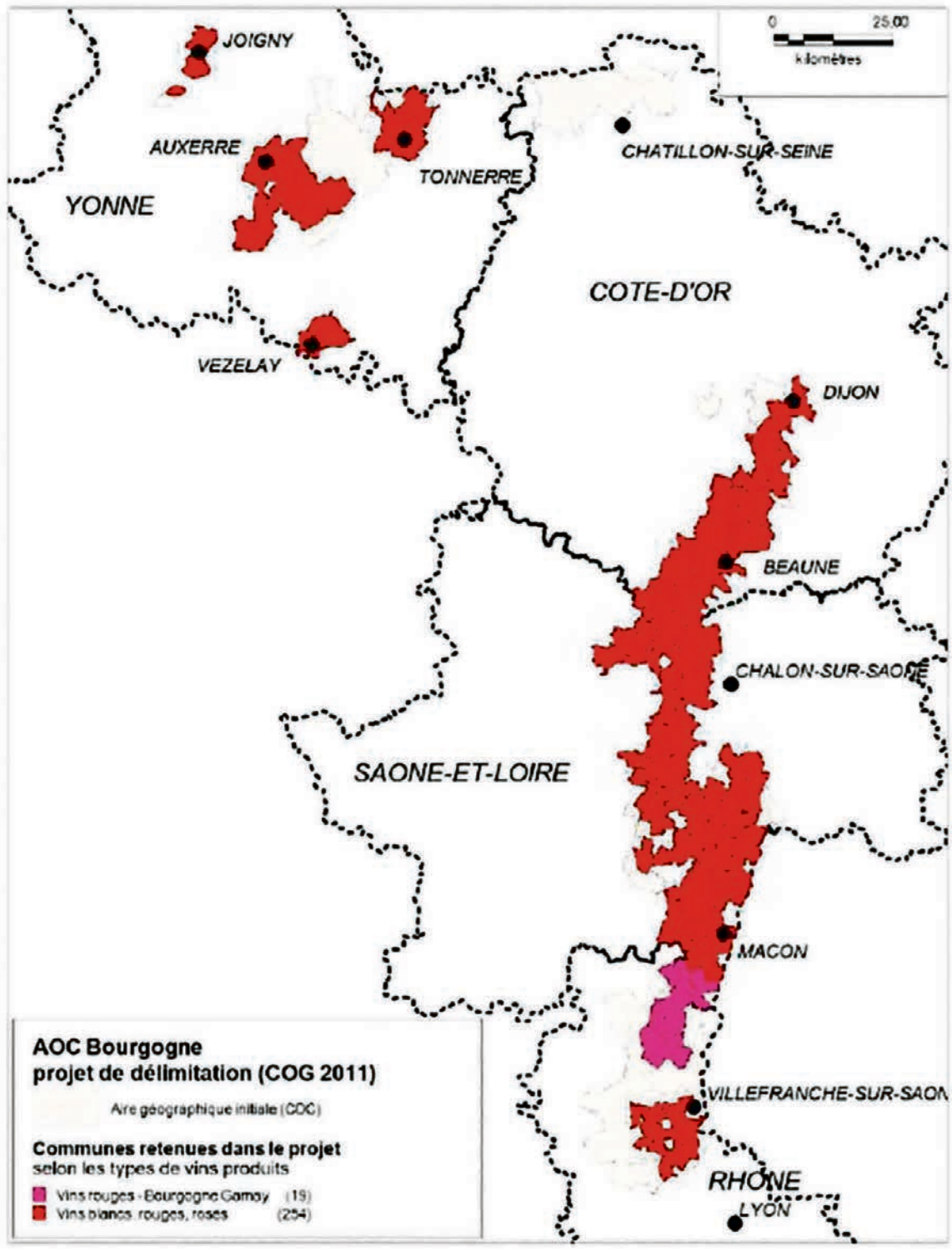
Viticulture

# L'appellation «*Bourgogne*» menacée

Lundi 20 janvier, plus de 200 vignerons étaient au domaine Verret, à Saint-Bris-le-Vineux, pour évoquer le sujet de la délimitation de l'appellation Bourgogne proposée par l'Inao, qui sortirait 64 communes de Bourgogne de l'aire de production de l'AOC Bourgogne, tout en conservant la moitié des communes dans le Beaujolais. Une décision provoquant la colère des viticulteurs qui souhaitent se mobiliser le 6 février à Montreuil (Île-de-France).



**Bruno Verret, président du Syndicat des Bourgognes, à animé la réunion du lundi 20 janvier, à Saint-Bris-le-Vineux.**




**Au total, 64 communes de Bourgogne pourraient exclues de l'aire de production de l'AOC Bourgogne, dont 22 dans l'Yonne.**

«*Le bon sens serait le bien venu sur ce dossier*», lance Bruno Verret, président du Syndicat des Bourgognes et vice-président de la CAVB (Confédération des appellations et des vignerons de Bourgogne).

Le lundi 20 janvier, ils étaient plus de 200 viticulteurs à se réunir au domaine Verret, à Saint-Bris-le-Vineux, pour évoquer le dossier de la délimitation de l'appellation Bourgogne proposée par l'Inao (Institut national de l'origine et de la qualité). Un projet qui exclurait 64 communes de Bourgogne de l'aire de production de l'AOC, représentant 7 000 ha, dont 5 500 plantés. Dans l'Yonne, 16 des 17 communes du Chablisien (à l'exception de Préhy) seraient concernées, ainsi que deux communes de l'Auxerrois, trois du Tonnerrois et une du Jovinien. Ces communes perdraient ainsi la capacité à produire du Bourgogne. « ***Un impact réel et lourd*** », pour Bruno Verret.

Aussi, 24 communes du Beaujolais (représentant 8 000 à 10 000 ha) et 19 communes des crus du Beaujolais (représentant 6 000 ha plantés) pourraient quant à elles prétendre à produire des vins d'appellation Bourgogne.

## Une délimitation initiée en 1937 jamais achevée

Mais quelle est l'origine du sujet ? «*Cette problématique de délimitation dure depuis 1937. Il n'y a pas eu de délimitation totale en Bourgogne*», assure Bruno Verret. En effet, «*si le cœur historique de la Bourgogne bénéficie de délimitations terminées, celles-ci n'ont jamais été réalisées pour les appellations bourguignonnes dans le Beaujolais et le Chablisien*», complète la CAVB.

Relancé en 2000 par les producteurs de l'AOC Bourgogne, le travail de délimitation mené par l'Inao met aujourd'hui en péril l'appellation Bourgogne et ses producteurs. «*L'Inao fait simplement du juridique, sans tenir compte de la position de tous*», commente le président du Syndicat des Bourgognes.

D'autres réunions ont eu lieu sur la même thématique dans le reste de la Bourgogne : le lundi 20 janvier à Viré, le mardi 21 janvier à Nuits-Saint-Georges, le mercredi 22 janvier à Chatillon-sur-Seine, le vendredi 24 janvier à Beaune et le lundi 27 janvier à Mercurey. «*Ces réunions sont là pour avertir. Si on ne le faisait pas, les viticulteurs ne le sauraient pas, mais ils apprendraient la décision prise par l'Inao le jour où ils voudraient demander des droits de plantation et qu'on leur répondrait qu'ils n'ont plus ce droit car ils ne sont plus dans l'aire d'implantation de l'AOC Bourgogne. Ce sont des catastrophes individuelles qui peuvent se préparer*», explique Bruno Verret.

## Une mobilisation le 6 février à Montreuil

Les producteurs de Bourgogne ne comptent pas en rester là et ont décidé de réagir. Une pétition a été mise en ligne et a déjà atteint les 2 500 signatures espérées. Aussi, une mobilisation se prépare le 6 février au siège de l'Inao à Montreuil (Île-de-France). Jour où est prévue la signature de la proposition faite par l'Institut. Plusieurs centaines de viticulteurs bourguignons ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils seraient de la partie. «*C'est toute la notion même d'appellation d'origine qui serait remise en cause par cette décision. Les critères proposés par l'Inao sont loins d'être pertinents et aboutissent à une proposition très éloignée de l'identité de notre appellation Bourgogne et du territoire qui l'a créé et qui a contribué à sa notoriété et à son image*», indique la CAVB. «*Les producteurs de Bourgogne comptent bien rappeler aux membres de l'Inao qu'ils sont là pour défendre la notion d'appellation d'origine et le respect des identités des deux vignobles : le Beaujolais est produit en Beaujolais et le Bourgogne en Bourgogne*».

CHRISTOPHER LEVÉ



**Plus de 200 viticulteurs étaient présents dans l'Yonne pour connaître la proposition de délimitation faite par l'Inao.**

Machinisme

# Immatriculation des véhicules agricoles : la FNSEA obtient une extension du délai supplémentaire

Un délai supplémentaire, qui court jusqu'au 31 août, vous permet d'immatriculer votre véhicule agricole, si cela n'a pas été fait avant le 31 décembre 2019, sans perdre son homologation.

L'arrêté du 19 décembre 2016 prévoit que les homologations (le document barré rouge) des véhicules agricoles soumis à l'obligation d'immatriculation sont caduques et donc à refaire, (engendrant coûts et démarches administratives) lorsque le véhicule n'a pas été immatriculé à partir du 31 décembre 2019. Les véhicules agricoles concernés devaient donc se faire immatriculer avant cette date pour ne pas perdre leur homologation.

Malgré un délai de trois ans, de nombreuses remorques en circulation n'ont pas été immatriculées. Leurs homologations n'étant désormais plus valables, la circulation et la vente de ces véhicules est légalement impossible. La régularisation de la situation devrait donc passer par une nouvelle demande d'homologation avant de solliciter l'immatriculation du véhicule. Mais la FNSEA a obtenu du ministère de la Transition écologique et solidaire une extension jusqu'au 31 août 2020 du délai permettant d'immatriculer les véhicules agricoles sans refaire de procédure d'homologation. Pour rappel, les véhicules agricoles concernés par l'obligation d'immatriculation sont : les tracteurs, les remorques d'un PTAC supérieur à 1,5 T à partir de 2013, les machines agricoles automotrices (Maga) à partir de 2010.

## Quand c'est tracté, c'est une remorque

Attention ! Pour l'administration, tout engin tracté est assimilé à une remorque (semoir…), il est donc à faire immatriculer aussi. Pour toutes les remorques et assimilés mis en circulation à partir de 2013, et les Maga à partir de 2010, vous pouvez donc faire une demande d'immatriculation sans refaire faire l'homologation jusqu'au 31 Août 2020, sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). La FNSEA a aussi obtenu que les remorques et assimilés et les Maga moins récents que 2013 et 2010 ne soient pas concernés par l'obligation d'immatriculation et que leurs homologations restent valables (mais conservez bien le barré rouge). La FNSEA va, par ailleurs, demander la suppression pure et simple de l'obligation d'immatriculation des remorques agricoles auprès du ministère de l'Intérieur, compétent sur ce sujet, mais il n'est pas certain que cette demande obtienne une réponse favorable du ministre. Les FDSEA vous transmettront cette information dans les meilleurs délais.



Vous avez encore un peu de temps pour faire immatriculer certains véhicules sans perdre leur homologation, mais ne tardez pas !

SOURCE FNSEA

Négoce

# «Nous sommes un acteur de proximité»

Négoce Centre Est une organisation syndicale créée en 2014 qui a vocation à promouvoir et représenter le négoce agricole dans trois régions administratives dont la Bourgogne-Franche-Comté. Récemment, la structure vient de recruter une nouvelle déléguée régionale. L'occasion de faire le point sur les missions de ce comité et d'évoquer avec ses responsables les sujets d'actualités.

C'est un acteur de proximité qui entend marquer sa différence. Négoce Centre Est créé en 2014 porte la voix de quarante entreprises réparties sur trois régions administratives : Grand-Est (Alsace), Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté. Cette structure organisée comme un syndicat et émanant de la Fédération du Négoce Agricole, réalise avec l'ensemble de ses adhérents un chiffre d'affaires annuel de 650 millions d'euros. *«La FNA compte cinq comités qui ont tous pour mission de représenter, de communiquer et accompagner tous les dirigeants d'entreprises à travers notre zone»* explique Sandrine Barot-Cortot, déléguée régionale pour Négoce Centre-Est(NCE).

*«Ce qui fait la force de nos entreprises de négoce, c'est la proximité que l'on peut avoir avec nos clients. Nous sommes à la fois très à l'écoute mais aussi réactif face à leurs problématiques»* ajoute de son côté Catherine Racle, la présidente de NCE. *«Nous sommes aussi implantés sur les territoires depuis de nombreuses années. Les agriculteurs ont souvent connu plusieurs générations d'une même entreprise. Pour ma part, certain m'ont connu dans le berceau »* explique avec le sourire Julie Chabrol, de la SAS Ruzé.

## Séparation vente-conseil : *«une vrai aberration»*

Impossible de passer à côté de la séparation entre la vente et le conseil de produits phytosanitaire. Cette mesure est inscrite dans la loi Egalim, rentrée en vigueur il y a un an. *«Nous sommes très intrigués de ce qui nous attend sur le sujet car pour le moment il manque encore beaucoup d'informations, et il n'y a pas d'arrêté. C'est par ailleurs très déstabilisant pour nos équipes car nous ne savons pas quoi dire à nos clients»* explique Catherine Racle. Julie Chabrol abonde dans son sens : *«Je ne sais pas si vous vous rendez compte, mais cela remet en question tout notre métier».*

*«Dans notre domaine, vue la proximité et la réactivité dont nous savons faire preuve, nous nous sommes engouffrés dans des filières de qualité. Or aujourd'hui, on nous impose une rupture complète de cette traçabilité, et nous ne l'acceptons pas»* martèle la présidente de NCE. Alors les Chambre d'Agriculture peuvent-elle récupérer le conseil d'utilisation lié à ces produits ?

Pour Julie Chabrol, la réponse ne fait aucune doute : *«Aujourd'hui les Chambres d'Agriculture ne sont pas encore assez structurées car elles n'ont pas les compétences en interne. Les conseillers sur ce sujet se trouvent dans nos entreprises, et j'ai peine à croire qu'ils aillent travailler en Chambre d'Agriculture après avoir travaillé chez nous»* explique la jeune femme. *«Je pose simplement la question du contrôle de la traçabilité. Car comment être certain que tout le monde joue le jeu ? Nous sommes dans l'inconnu»* estime Catherine Racle.

## La certification HV en projet

C'est l'un des gros chantiers de Négoce Centre-Est pour les mois qui viennent : obtenir pour leurs clients la certification Haute Valeurs Environnementale, gage d'une reconnaissance de démarche vertueuse pour l'environnement des exploitations agricoles. *«Pour nos clients cette certification peut être intéressante car dans un contexte d'agribashing, elle peut permettre de rassurer le consommateur».*

Enfin, NCE va s'intégrer dans le dispositif des fermes d'essais que l'on appelle les groupes 30 000. *«Ce programme est mis en place par la Draaf au travers des plans Ecophyto ; des appels à projets vont prochainement être diffusés. Les résultats de ces essais sont mutualisés sur le site echophytopic de la Draaf . L'idée pour nous est d'étudier la manière avec laquelle les négociants peuvent s'intégrer dans ces démarches pour accompagner des collectifs d'agriculteurs vers la transition agro-écologique de leurs exploitations»* explique Sandrine Barot-Cortot.



De gauche à droite : Julie Chabrol, de la SAS Ruzé, Sandrine Barot-Cortot, déléguée régionale Négoce Centre-Est et Catherine Racle, la présidente de NCE.

### Sandrine Barot-Cortot, nouvelle déléguée régionale Négoce Centre-Est

***«J'ai accompagné pendant une dizaine d'années des dirigeants d'entreprises au sein de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat dans la Nièvre. En parallèle, mes études ont toujours eu une connotation agricole avec notamment un Master 2 en Droit, Economie, Gestion, Spécialité Expertise Foncière. J'ai également un vécu agricole à travers ma famille. Le négoce pour moi est à la croisée de l'ensemble de mes compétences à la fois de dirigeants d'entreprises, du monde agricole, et finalement tout se rassemble. Par ailleurs, les métiers et les systèmes d'exploitations sont vastes, c'est que qui fait la richesse de mon poste. Mais je retrouve les même types de structures familiales que j'ai pu accompagner auparavant où la transmission est centrale.***

***Mes missions sont de représenter les négociants de NCE tant par de l'accompagnement que par de la représentation dans les instances comme les Chambre d'Agriculture, la Draaf ou encore les Agences de l'eau. J'ai également une partie de communication avec les écoles. Enfin, je fais l'interface entre le siège qui est basé à Paris et le terrain. C'est un poste passionnant».***

Entreprises

# Entrepreneurs des territoires BFC est né

A l'occasion de sa dernière assemblée générale à Beaune, Entrepreneurs des territoires (EDT) Bourgogne a officialisé son rapprochement avec la Franche-Comté. La fédération d'entrepreneurs de travaux agricoles se met ainsi au diapason de l'organisation territoriale régionale.

Il fallait bien y passer aussi : depuis le 24 janvier, Entrepreneurs des territoires (EDT) Bourgogne et Franche-Comté ne forment plus qu'une seule entité. Le mouvement des entrepreneurs de services agricoles, forestiers et ruraux se met ainsi au diapason de la grande région. L'évolution a été officialisée lors de l'assemblée générale de l'organisation, tenue le 24 janvier au lycée viticole de Beaune, en présence de Gérard Napias, président de la fédération nationale EDT. Fernando Da Costa, entrepreneur basé à Azy-le-Vif, près de Decize, dans le sud nivernais, préside depuis près d'un an EDT Bourgogne.

Il revient sur les raisons de cette évolution : «*La fusion était dans les tuyaux et nous étions l'une des dernières régions à ne pas nous être mis en cohérence avec les nouveaux découpages régionaux. Aujourd'hui, tous les éléments sont réunis afin que nous puissions fusionner dans de bonnes conditions*». Sur la Bourgogne seule, EDT fédère une cinquantaine d'entreprises adhérentes. L'ensemble Bourgogne Franche-Comté compte près de 800 entreprises du secteur, pas toutes adhérentes à la fédération. Le potentiel de développement est donc important. Lors de l'assemblée générale du 24 janvier, les membres du nouveau conseil d'administration ont été élus. Ils auront la charge d'élire un nouveau bureau dans un avenir proche.

## Des entreprises peu consultées sur des évolutions qui les touchent

Au-delà de ce fait marquant, les entrepreneurs réunis à Beaune se sont aussi penchés sur d'autres sujets d'actualité les concernant, notamment le développement d'une nouvelle convention collective nationale, mais aussi la question sensible de la fiscalité des carburants et notamment les évolutions touchant au Gazole non routier (GNR) et au remboursement partiel de Taxe intérieure de consommation (TIC). Autre sujet sur la table ce jour-là: la multiplication de restrictions concernant les broyages de haies, auxquelles ont été confrontés plusieurs entrepreneurs de la région. «*Le broyage des haies,* poursuit Fernando Da Costa, *n'est que la partie visible d'un problème plus vaste. Nous sommes constamment obligés de rester en veille, parce que sur ces questions, il existe une réglementation nationale, et même européenne, mais on s'aperçoit que, parfois, des départements en font une interprétation très personnelle. Au bout du compte, d'un département à l'autre, nos conditions de travail sont parfois très différentes, il y a un flou qui ne nous convient pas. Cela appelle de la vigilance de notre part, car des propositions de loi sont présentées sur ces problématiques sans que nous soyons consultés. On s'aperçoit qu'en haut lieu, il y a une vraie méconnaissance de nos métiers...*» Autres sujets au menu des participants à cette assemblée générale : la dématérialisation des factures, obligatoire depuis le 1er janvier pour toutes les entités publiques, ou encore l'évolution de la réglementation des transports.

BERTY ROBERT

▶ Des professionnels à votre service

QUAD POLARIS SPORTSMAN T3
8 490 €TTC à partir de 7 075 €HT*
*sans le coffre
Garage du Mouësse
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

Scierie de Luzy
WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 81 49 14 88
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



Fernando Da Costa (à gauche), président d'EDT Bourgogne, aux côtés du président national, Gérard Napias. La fédération nationale représente 25 000 entreprises et 90 000 salariés.

Groupama vous informe

# Les risques de la conduite en hiver

La période hivernale peut-être à l'origine de réelles difficultés pour les automobilistes lors de leurs déplacements : brouillard, pluie, verglas, faible luminosité, fatigue, autant de facteurs qui dégradent les conditions de conduite. De plus, les voitures, les camionnettes et les engins agricoles sont également mis à rude épreuve. Quelques conseils pour limiter les risques.

## Bien utiliser ses phares

Tous les conducteurs doivent adapter leur vitesse en fonction des conditions de circulation. C'est d'autant plus vrai quand la météo est mauvaise, en particulier en automne et en hiver lorsque les jours raccourcissent et que les températures deviennent négatives.

Ils doivent aussi adapter l'éclairage du véhicule car il tient un rôle essentiel en matière de prévention. En effet, il est indispensable de bien voir quand on prend le volant, mais aussi de se faire voir sur toutes les routes, notamment départementales et communales.

- Les feux de position doivent être allumés dès la tombée de la nuit. Ils doivent aussi être utilisés de jour par temps de pluie avec les feux de croisement. Lorsque la chaussée est suffisamment éclairée en agglomération, il est possible de rouler en feux de position seulement.

- Les feux de croisement doivent être utilisés dès la tombée de la nuit, lorsque la chaussée n'est pas suffisamment éclairée. Ils peuvent être utilisés de jour comme de nuit quand la visibilité est réduite ou inférieure à 150 m et par temps de brouillard, de pluie ou de neige

- Les feux de route doivent être utilisés pour circuler de nuit sur route mal ou non éclairée : attention à ne pas éblouir les autres usagers de la route.

- Les feux de brouillard ne doivent être utilisés qu'en cas de brouillard ou de chute de neige. Si vous croisez, dépassez ou suivez un autre véhicule, vous ne devez garder que les feux de croisement. Enfin, il est interdit de les utiliser par temps de pluie, sous peine d'amende.

## Adapter sa conduite

En hiver, on ne conduit pas comme en été ! Adoptez le bon comportement :

- adaptez votre vitesse au trafic et à la luminosité
- planifiez vos trajets en préparant votre itinéraire à l'avance, en prévoyant un temps plus long et en consultant la météo avant de partir. Si les conditions météorologiques sont trop mauvaises, mieux vaut privilégier les transports en commun.

## Suivre un stage de conduite sur route dégradée

Des stages pratiques sont proposés dans des centres de conduite spécialisés comme Centaure. L'objectif pédagogique est d'apprendre aux conducteurs à ne pas s'exposer aux situations accidentogènes.

Ils sont accessibles à tous les conducteurs détenant le permis A (Automobile) et sont encadrés par des professionnels de la formation et de la conduite en situation difficile comme la neige, le verglas, l'excès d'eau….
La prévention est l'affaire de tous!

CONTACT GROUPAMA GRAND EST / CENTAURE
JEAN-LUC REGARD 03 80 34 17 77

# Bovins

**Gros bovins vifs** *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

| Marchés | cat. | Sancoins 22/01/2020 | Laissac 21/01/2020 | Bourg-en-Bresse 21/01/2020 | St-Christophe-en B. 15/01/2020 | National 15 au 21/01/20 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Vaches viande (V) | U | 3,63 € | 3,85 € | | 3,80 € | 3,81 € |
| | R | | 3,30 € | 3,50 € | 3,60 € | 3,47 € |
| | O | | 3,10 € | 2,95 € | - | 3,11 € |
| Vaches mixte (M) | R | | 2,90 € | | - | 3,05 € |
| | O | | 2,85 € | 2,80 € | - | 2,92 € |
| Vaches lait (L) | O | | 2,50 € | - | - | 2,49 € |
| | P | | 2,40 € | 2,30 € | - | 2,30 € |
| Génisses VML | U | | - | 4,30 € | 4,40 € | 4,09 € |
| | R | 3,75 € | 3,25 € | 3,45 € | 3,80 € | 3,53 € |
| | O | | 3,15 € | 3,00 € | | 3,10 € |
| Taureaux VML | URO | | 2,65€ | 2,40 € | 3,05 € | 2,76 € |

## Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **28/01/2020**

Effectif total: 1215 - Taux de vente: 94%

**BROUTARDS 6-12 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | M | E | 400-450 | - | - | - | - |
| | | U | 200-250 | 2,91 € | 3,10 € | 3,07 € | - |
| | | | 250 -300 | 2,93 € | 3,03 € | 3,01 € | - |
| | | | 300-350 | 2,77 € | 2,99 € | 2,89 € | - |
| | | | 350-400 | 2,63 € | 2,74 € | 2,67 € | - |
| | | | 400-450 | 2,49 € | 2,74 € | 2,60 € | - |
| | | | 450-500 | 2,37 € | 2,53 € | 2,45 € | - |
| | | R | <200 kg | - | - | - | - |
| | | | 200-250 | - | - | - | - |
| | | | 250-300 | 2,83 € | 2,94 € | 2,89 € | - |
| | | | 300-350 | 2,79 € | 2,82 € | 2,81 € | - |
| | | | 350-400 | 2,46 € | 2,59 € | 2,53 € | - |
| | | | 400-450 | 2,36 € | 2,50€ | 2,44 € | - |
| | F | U | 250-300 | 2,60 € | 2,67€ | 2,63 € | - |
| | | | 300-350 | 2,54 € | 2,69€ | 2,64 € | - |
| | | | 350-400 | 2,51 € | 2,75€ | 2,58 € | - |
| | | R | 200-250 | 2,49 € | 2,72€ | 2,60 € | - |
| | | | 300-350 | 2,43 € | 2,54€ | 2,47 € | - |
| | | | 350-400 | 2,47 € | 2,47€ | 2,47 € | - |

**BROUTARDS :** Bonne dynamique commerciale dans tous les lots jusqu'à 450 kg accompagnée d'une hausse des tarifs grâce à une bonne demande exports en charolais, limousins et croisés. Les besoins existent dans les 450 à 500 kg mais les tarifs plafonnent.

**LAITONNES :** Cours facilement reconduit avec une bonne demande dans les laitonnes vaccinées depuis au moins 10 jours.

Effectif total: 75 - Taux de vente: 93%

**BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| RACE | SEXE | CONFORMATION | ÂGE | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CHAROLAIS | F | U | 400-450 | | - | | |
| | | | 500+ | 2,19 € | 2,40 € | 2,32 € | |

Effectif total: 333 - Taux de vente: 98%

**BOVINS MAIGRES +18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

| RACE | SEXE | CONFORMATION | ÂGE | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TAUREAUX | M | U | + 500 kg | 1,56 € | 1,80 € | 1,68 € | - |
| VACHES CHAROLAISES | | E | - 5 ans | 1,78 € | 2,14 € | 1,91 € | - |
| | | | 5 à 10 ans | 1,75 € | 2,12 € | 1,89 € | - |
| | F | U | - 5 ans | 1,78 € | 2,14 € | 1,91 € | - |
| | | | 5 à 10 ans | 1,75 € | 2,12 € | 1,89 € | - |
| | | | + 10 ans | 1,70 € | 1,92 € | 1,80 € | - |
| | | R | - 5 ans | 1,69 € | 1,77 € | 1,74 € | - |
| | | | 5 à 10 ans | 1,57 € | 1,76 € | 1,70 € | - |
| | | | + 10 ans | 1,50€ | 1,71 € | 1,60 € | - |
| | | O | - 5 ans | - | - | - | - |
| | | | 5 à 10 ans | - | - | - | - |
| | | | + 10 ans | 1,08€ | 1,45 € | 1,30 € | - |
| | | E | 24 à 36 mois | 2,45 € | 3,20€ | 2,67 € | - |
| | F | U | 24 à 36 mois | 1,98 € | 2,27€ | 2,13 € | - |
| | | R | 24 à 36 mois | 1,56 € | 1,98 € | 1,87 € | - |

**VACHES / GENISSES DE 30 MOIS :** Moins d'affluence cette semaine, néanmoins la demande est sérieuse dans toutes les gammes (vaches préparées et futures herbagères). Les acheteurs sont présents et les cours sont fermes ! Vente active et rapide. **TAUREAUX :** Peu d'offre une nouvelle fois cette semaine, néanmoins la demande est réelle

**Sicagemac** (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 27/01/2020

| Bovins (183) | Prix moy. (animal) | Prix moy. (kg) |
|---|---|---|
| Broutards | | |
| 240 à 360 kg | 720 - 950 | 2,60 - 3,11 |
| 365 à 490 kg | 950 - 1170 | 2,39 - 2,71 |
| Laitonnes | | |
| 265 à 395 kg | 700 - 960 | 2,42 - 2,75 |
| | - | - |
| Taureaux | | |
| | - | - |
| Génisses 24-36 mois | | |
| 370 - 710 kg | 1050 - 1500 | 2,12 - 2,85 |
| | | |
| Vaches légères | 780 - 1020 | |
| Vaches entre deux | 1070 - 1220 | |
| Vaches lourdes | 1230 - 1510 | |

En broutards la demande s'oriente sur les animaux de 340 à 370 kg valablement vaccinés à des tarifs plus fermes. Cours stables dans le reste des catégories.
Vente suivie en femelles sans variation de tarifs. 1 seul lot invendu.
Apports moins importants en vaches. Les sujets indemnes IBR étant toujours les plus recherchés.

Bovins gras : 10
Vaches de viande : 3,54 à 3,66 E kg de viande.

Cours reconduits en bêtes grasses.

**Prochain marché le lundi 3 février aux horaires habituels.**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 15/01/2020

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 129 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | SEXE | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | M | | 300 - 350 | 2,48 € | 2,67 € | 2,58 € | +0,06 |
| | | | 350 - 400 | 2,53 € | 2,46 € | 2,55 € | +0,07 |
| | | | 400 - 450 | 2,36 € | 2,53 € | 2,46 € | +0,04 |
| | F | | 300 - 350 | 2,38 € | 2,55 € | 2,51 € | +0,03 |

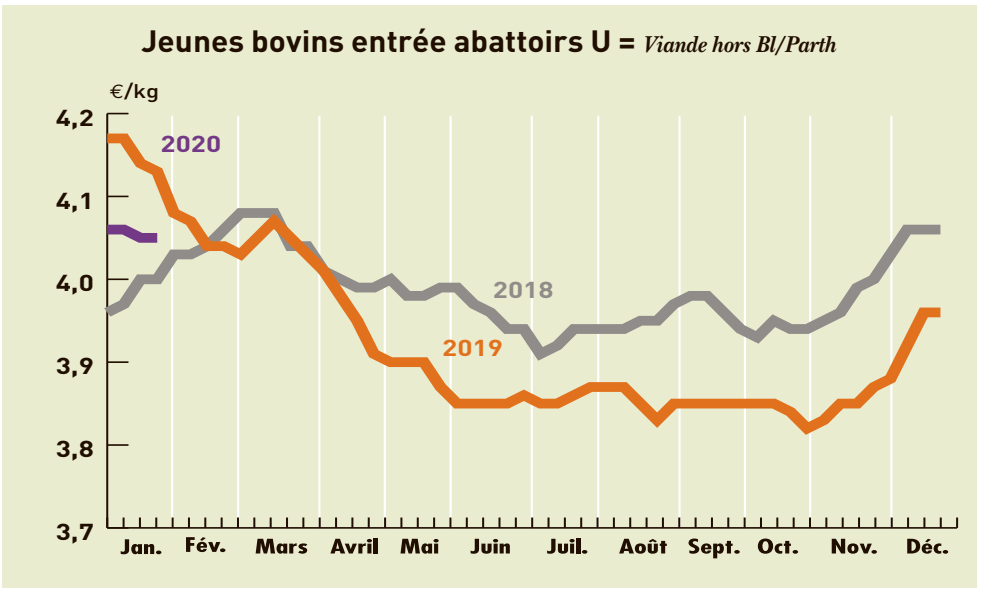
BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 136 - Taux de vente : 100% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

| RACE | SEXE | Conformation | POIDS | MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Génisses | F | R | 24 à 36 mois | 1,75 € | 2,08 € | 1,88 € | = |
| Vaches charolaises | F | R | - 5 ans | 1,64 € | 2,02 € | 1,81 € | = |
| | | | 5 à 10 ans | 1,48 € | 2,02 € | 1,75 € | -0,02 |
| | | | +10 ans | 1,48 € | 1,89 € | 1,65 € | +0,03 |

**Gros bovins morts entrée abattoir** *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
*Cotations du Bassin Centre-Est du 20/01 au 26/01/2020*

| Jeunes bovins 12 à 24 mois | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viande hors Bl/Parth | - | 4,05 € | 3,82 € | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | 3,49 € | 3,48 € | 3,45 € | - | - |
| Races lait | - | - | - | - | - | - | - |
| **Bœufs** | E | U= | R= | R- | O+ | O= | P+ |
| Races à viande | - | - | - | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | - | - | - | - |
| Races lait | - | - | - | - | - | - | - |
| **Vaches** | U= | U- | R+ | O+ | O= | P+ | P= |
| Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg | 3,98 € | 3,79 € | 3,71 € | 3,41 € | - | - | - |
| Charolaise - 10 ans +350 kg | 3,89 € | 3,77 € | 3,69 € | - | - | - | - |
| Limousine -10 ans +350 kg | - | 4,06 € | 3,91 € | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | 3,12 € | 3,06 € | - | - |
| Races lait | - | - | - | - | 2,77 € | 2,63 € | 2,59 |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O+ | | |
| Viande mixte lait | - | - | - | - | - | - | - |
| Viande +350 kg | 4,49 € | 4,21 € | 3,99 € | - | - | - | - |

**Tendance :** Peu d'ambiance : cours maintenus grâce à une offre modérée.




**Gros bovins morts entrée abattoir** *(en euros/kg net, frais de transport inclus)*
*Cotations du Bassin Grand Sud du 20/01 au 26/01/2020*

| Jeunes bovins 12 à 24 mois | U+ | U= | R+ | R= | O+ | O= | P+ | P= |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Viande hors Bl/Parth | 4,09 € | 4,08 € | 3,99 € | - | | | | |
| **Vaches** | U+ | U= | R+ | R= | O+ | O= | P+ | P= |
| Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg | - | 4,55 € | 4,15 € | 3,84 € | 3,90 € | - | - | - |
| Charolaise - 10 ans +350 kg | - | - | 3,85 € | 3,70 € | - | - | - | - |
| Races mixte | - | - | - | - | 3,14 € | 3,14 € | | |
| Races lait | - | - | - | - | - | - | 2,62 € | 2,59 € |
| **Génisses** | U= | U- | R+ | R= | O+ | | | |
| Viande mixte lait | 4,58 € | 4,50 € | 4,15 € | - | - | - | - | - |

**Tendance :** Application du réseau

# Aviculture

*Tendances du lundi 27/01/2020*

## ŒUFS / Même tendance

V.C.

Le marché des œufs calibrés était toujours diversement orienté fin de la semaine dernière. Si certains opérateurs jugeaient le marché lourd, avec toujours quelques stocks qui se faisaient ressentir, d'autres le jugeaient plutôt stable avec des ventes qui semblaient s'améliorer au fil des jours, notamment à l'approche de la Chandeleur. Cependant, à Rungis, les ventes restaient plutôt calmes. L'offre était globalement un peu plus large que les besoins du moment, d'où des cours en léger repli. Les autres marchés européens étaient quant à eux à la stabilité cette semaine. En Espagne, tout comme en Allemagne, la demande s'équilibrait à l'offre. Les prix restaient fermes pour cette période de l'année. Dans un contexte de grippe aviaire détectée en Pologne, les industriels allemands anticipaient de plus en plus leurs achats pour sécuriser leurs approvisionnements.

## POULES DE RÉFORME / Pas de changement

Peu d'évolution sur le marché des poules de batterie la semaine dernière. Les abattoirs se disaient chargés en marchandises. Les opérateurs déploraient toujours des containers bloqués à l'export en raison des mouvements sociaux. La demande sur le marché du frais demeurait plutôt atone. À noter cependant que les prix des poules de batterie vendues en contrats demeuraient bien supérieurs à la cotation spot.
En poule de reproduction, l'offre s'étoffait sur le marché intérieur et très peu de poules étaient exportées.

V.C.

# Ovins

## OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **20/01/2020**

Effectif total: 597 - Taux de vente: 100%

| RACE | SEXE | CONFORMATION | POIDS | AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI | MAXI | MOYEN | VARIATION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Effectif total:125 - Taux de vente : 100% | | | | OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | M | | M | 1,06 € | 1,75 € | 1,23€ | |
| | F | U | > 60 kg (F) | 1,15 € | 1,38 € | 1,23€ | |
| | | R | < 60 kg (F) | - | - | - | |
| | | | > 60 kg (F) | 0,98 € | 1,08 € | 1,02€ | |
| Effectif total: 330 - Tx de vente : 100% | | | | AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | M | U | 32 - 38 kg | 3,25 € | 3,63 € | 3,46 € | |
| | | | 38 - 44 kg | 3,17 € | 3,65 € | 3,39 € | - |
| | | | 44 - 50 kg | 2,26 € | 2,96 € | 2,71 € | - |
| | | | > 50 kg | 2,26 € | 2,96 € | 2,71€- | |
| | F | R | 32 - 38 kg | 2,66 € | 3,28 € | 3,12 € | |
| | | | 38 - 44 kg | 3,12 € | 3,37€ | 3,23 € | - |
| Effectif total: 73 - Tx de vente : 100% | | | | AGNEAUX LAITONS- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | | U | 32 - 38 kg | 3,70 € | 3,70 € | 3,70 € | |
| | | | 38 - 44 kg | 3,44 € | 3,75 € | 3,57 € | |
| Effectif total: 67 - Taux de vente : 100% | | | | AGNEAUX MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête) | | | |
| | R | R | 25-35kg | 12 € | 97 € | 69 € | |

**Vente totale.**
**Agneaux :** si les volumes sont corrects pour la saison,on remarque que la qualité proposée cette semaine est en net recul. En effet, de nombreux éleveurs se débarrassent de leurs derniers agneaux gris dans l'état, pour libérer les bergeries et démarrer la nouvelle campagne d'agnelage. Les lots supérieurs et les quelques laitons sont très recherchés et se négocient rapidement à des tarifs très fermes. Leur rareté profite de ce fait aux lots inférieurs qui se retrouvent très bien valorisés.
Brebis : transactions fluides à des cours en légère hausse. Béliers : demande suivie.

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 27/01/2020**

| Ovins : 22 | Prix moy. (animal) | Prix moy. (kg) |
|---|---|---|
| Agneaux maigres | - | - |
| Agneaux | - | - |
| Brebis | - | - |

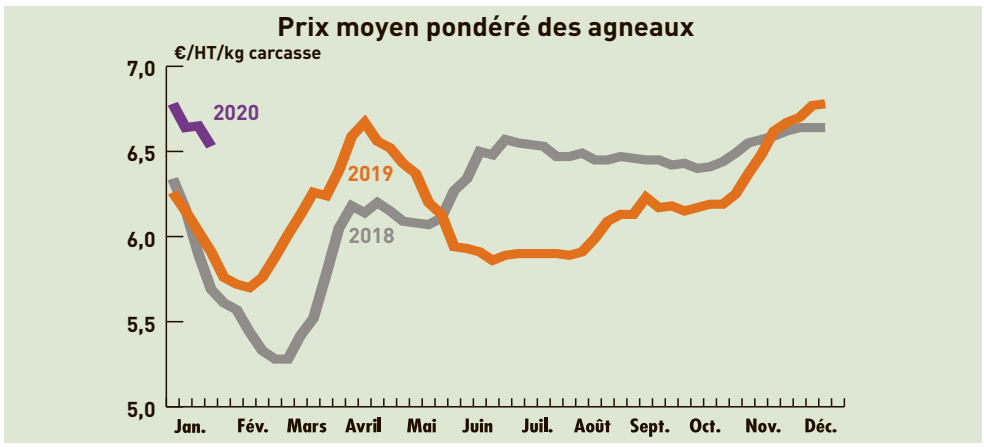
Peu d'apports
**Prochains marchés :**
**Ovins le lundi 10 février 2020 aux horaires habituels.**

*(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)* — *Cotations FranceAgriMer du 20/01 au 26/01/2020*

| Cat. | Poids | U | R | O |
|---|---|---|---|---|
| Couvert | 13 -16 kg | - | 6,98 € | 6,19 € |
| Couvert | 16 -19 kg | 7,53 € | 6,94 € | 6,25 € |
| Gras | 13 -16 kg | - | - | - |
| Gras | 16 -19 kg | - | - | - |

**Prix moyens pondéré** *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
*Cotations FranceAgriMer du 20/01 au 26/01/2020*

| Prix moyen pondéré des agneaux | Moyenne agneaux Rungis |
|---|---|
| 6,53€ | 7,34 € |




## Cotations régionales des agneaux de boucherie du 13/01/2020 au 19/01/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

| AGNEAUX | | COTATIONS RÉGIONALES | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | ZONE NORD | | | | ZONE SUD | | | |
| État engraissement | Conformation | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg | 13 A 16 kg | 16 A 19 kg | 19 A 22 kg | + de 22 kg |
| 2 (ciré) | U | - | 7,59 | 7,56 | 5,81 | - | - | - | - |
| | Var. | | -0,10 | -0,03 | | | | | |
| | R | 6,98 | 6,96 | 6,80 | - | - | 6,82 | - | - |
| | Var. | -0,12 | -0,15 | -0,24 | | | 0,07 | | |
| | O | - | - | - | - | 6,22 | 6,17 | - | - |
| | Var. | | | | | -0,06 | -0,04 | | |
| 3 (couverts) | U | - | 7,49 | 7,40 | 5,95 | - | 6,98 | 6,94 | - |
| | Var. | | -0,06 | 0,04 | -0,24 | | 0,08 | 0,10 | |
| | R | 6,91 | 6,96 | 6,81 | 6,13 | 6,95 | 6,90 | 6,64 | 6,02 |
| | Var. | -0,08 | -0,01 | 0,01 | 0,11 | = | 0,04 | 0,04 | -0,07 |
| | O | 6,46 | 6,51 | 6,52 | - | 6,40 | 6,12 | 6,02 | - |
| | Var. | 0,19 | 0,15 | 0,13 | | 0,01 | 0,09 | 0,26 | |
| 4 (gras) | U | | | | - | | | | - |
| | Var. | | | | | | | | |
| | R | - | - | - | - | - | 6,13 | 5,86 | - |
| | Var. | | | | | | -0,04 | | |
| | O | - | - | - | - | - | 5,88 | - | - |
| | Var. | | | | | | | | |

**Zone nord :** Marché sans grand changement.
**Zone sud :** Application du réseau.

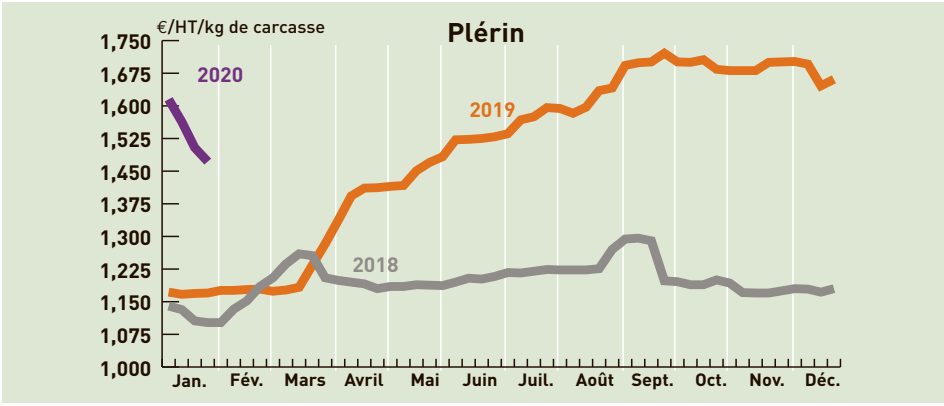
## Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :
INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 27 janvier 2020)
« Cours reconduits. »

# Porcins

**Porcs charcutiers cadran de Plérin (5 090 porcs présentés)** *Cotations du lundi 27 janvier 2020*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,472 €**

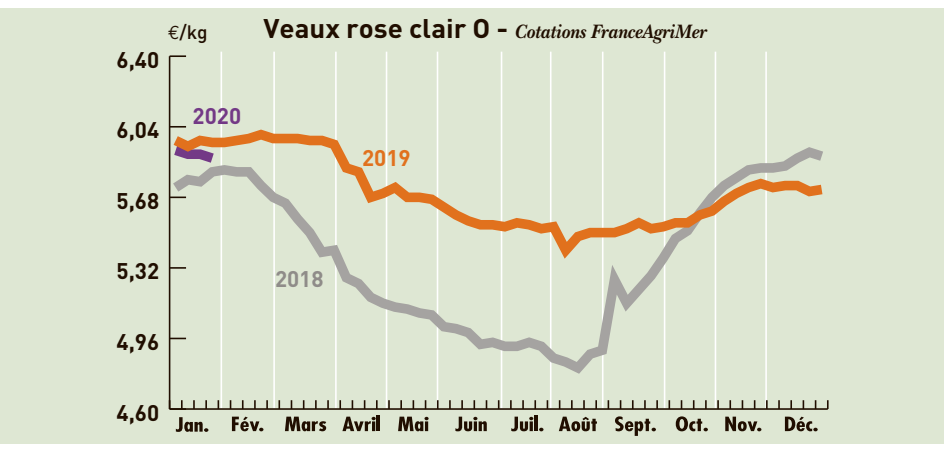



**Porcs abattus en Rhône-Alpes** *Cotations FranceAgriMer du 10/01 au 16/01/2020*
**1,72 € /carcasse euros**

# Veaux

**Veaux de boucherie** *(kg net entrée abattoir)* — *Cotations nationale FranceAgriMer du 20/01 au 26/01/2020*

| Cat. | Blanc | Rose clair | Rose | Rouge |
|---|---|---|---|---|
| E | - | 9,06 € | - | - |
| U | - | 7,63 € | 5,94 € | - |
| R | - | 6,37 € | 5,16 € | - |
| O | - | 5,88 € | 4,85 € | 4,14 € |




**Jeunes veaux** *(prix min-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 24/01/ au 28/01/2020*

| | Mâles croisement | Femelles croisement | Mâles Montbéliard | Laitiers mâles |
|---|---|---|---|---|
| St Laurent de Chamousset. *(veau d'engrais. 10 j - 4 sem supérieur élevage)* | - | - | 225-260 € | 455-510 € |
| Saint Étienne *(veau 45-50 kg - Mixte)* | 100-200 € | 60-110 € | 30-60 € | - |
| Saint Étienne *(veau 50-60 kg - Mixte)* | 210-330 € | 110-200 € | 50-65 kg 85-140 € | 80-150 € |
| Saint Étienne *(Supérieur élevage)* | 380-490 € | 250-350 € | 170-240 € | 50-100 € |
| Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg - engrais)* | 100-170 € | 60-125 € | 45-115 € | 20-30 € |

# Caprins

**Chevreau vif** *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 20/01/20 au 26/01/20*

| Poids | Prix moyen | Variation Valeurs | Variation % |
|---|---|---|---|
| 8 à 11 kg | 3,00 | - 0,07 | - 2,33 % |

# Céréales

Marché du 21 janvier 2020

N: Nominal; C: Camion; TC: Train Complet; P: Péniche; A: Acheteur; V: Vendeur; OA: Option Acheteur; OV: Option Vendeur. BPMF: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

| BLÉ TENDRE | | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | |
| Aube/Yonne | BPMF | janv.-mars | 176,50 | N | C |
| | fourrager | janv.-mars | 171,50 | N | C |
| Sud Côte d'Or | meunier | janv.-mai | 175 | V | C |
| Nord Côte d'Or | meunier | janv.-mai | 175 | V | C |

| ORGE FOURRAGÈRE | | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | |
| Aube | 62/63 kg/hl | janv.-juin | 146 | T | C |
| Sud Côte d'Or | 62 kg/hl | janv.-mai | 147 | N | C |
| Nord Côte d'Or | 62 kg/hl | janv.-mai | 147 | N | C |

| MAIS | | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | |
| Aube | - | janv.-juin | 163 | N | C |

| GRAINES DE SOJA | | | | | RÉCOLTE 2019 |
|---|---|---|---|---|---|
| Départ | Spécifications | Échéance | €/t | Observations | |
| Haute saône | Alim. animale | janv.-avr. | 345 | N | C |
| Côte d'Or | Alim. animale | janv.-avr. | 345 | N | C |

# Matériel

## Tracteur

**À VENDRE**

***TRACTEURS 4 RM***

| | |
|---|---|
| -MF 8220 | 2002 |
| -MF 6475 | 2006 |
| -MF 6475 | 2007 |
| -MF 6160 | 1996 |
| -MF 5460 | 2009 + chargeur |
| -MF 6170 | 1995 |
| -Ford 6610 | 2006 |
| -Deutz K110 | 2006 |
| -Case Ih 1056 XL | 1988 |
| -Fendt 307 C | 2000 |

***TRACTEURS 2 RM***

| | |
|---|---|
| -MF 130 | 1966 |
| -MF TEA 20 | 1955 |
| -MF TEF 20 | 1956 |
| -RENAULT D30 | |

***TÉLESCOPIQUE***

| | |
|---|---|
| -MF 9407 | 2014 |

***MOISSONNEUSES-BATTEUSES***

| | |
|---|---|
| -MF 7256 RS | 2001 |
| -MF 38 | 1996 |

-Chariot de coupe DRIAT
-Prolonge de coupe PERARD

***PULVÉRISATEURS***
-BERTHOUD Ténor 4300
-BERTHOUD Mack 12 et 15
-TECNOMA TX 1200 dpae

***DIVERS***
-Rouleaux KV 8,30 m de présentation
-Andaineur et Faneur de présentation
-Combiné KUHN Nivelsem 4 m
-Distributeurs d'engrais SULKY, AMAZONE
-Mélangeuse KEENAN 140 FP
-Casseur de pierres CP 140
-Epareuse NICOLAS Opale
-Désileuse-pailleuse JEULIN

**SARL LUCAS et Fils** - Tél : 03 86 75 20 98

**10 -** Vends tracteur Deutz K100 112 CV avec chargeur Stholl 5000 heures très bon état vidangé complet + semoir Kuhn Premia 300 comme neuf
✆ **06 07 61 82 64**

**26 -** Tract chenille 665 2580H Patrol 4/4 Y260. Remorque plateau 9/240M marque Satene. Bascule Bouquet 1000K
✆ **06 80 07 38 98**

**42 -** Vends tracteur New HOLLAND ts 105 1280 H - bon état chargeur.
✆ **06 86 75 55 04**

**43 -** Recherche pour travaux forestiers un tracteur avec cabine 4 roues motrices 60 CV. En bon état de marche, si possible avec chargeur 4 vérins. Préférence pour marque Case IH ou Renault ou autre. Particulier basé en Haute-Loire
✆ **06 33 30 08 38 ou 07 66 23 61 31**

**67 -** Recherche tracteur vigneron Eicher.
✆ **03 88 87 19 10**

**69 -** Vds tout matériel viticole tracteur cuves pompe... Envoie photo si interessé.
✆ **06 01 98 89 68 après 17 H.**

**71 -** Cse retraite vds tracteur Deutz, 5.400 h, clim pont avant, cabine suspendu, relevage, PDF avant.
✆ **06 88 16 04 97**

## Travail sol

**18 -** Vends faneuse Kuhn 6502, largeur 6,50 m, 6 bras par toupies, année 2013, bon état.
✆ **06 21 76 41 22.**

**18 -** Vends désileuse-pailleuse Agramix, bon état, 1.500 euros, cause retraite.
✆ **06 42 45 52 97.**

**26 -** Vends planteuse 3 rangs lavande et ppam
✆ **06 07 85 27 79**

**26 -** Vends divers materiels: Charrue 3 corps, herse 240/420, sulfateuse Hardi 600L 12m. Prix à définir.
✆ **06 83 04 97 70**

**26 -** Recherche autochargeuse Kemper
✆ **06 86 95 35 61**

**42 -** Vends combiné Vibrosen + semoir 2.50 m m - pirouette Claas 2 toupies - bon état
✆ **07 67 32 60 36 le soir**

**69 -** Vends cultirateau Simon 145 cm avec distributeur engrais incorporé tout inox + rouleau pour plantations P. 4500 euros HT.
✆ **06 07 06 77 50 soir**

## Récolte

**07 -** Blé bonne qualité 026 euros kg en sac et sac papier 47l neuf 30 euros les 100. Laisser message.
✆ **06 81 23 02 20**

**18 -** Recherche moissonneuse-batteuse New Holland 80.70, 80.60 ou 80.80, je me déplace hors département.
✆ **06 21 49 50 89.**

**21 -** Vends presse New Holland BR 750 A, 2006, très bon état (réf. 050E)
✆ **03 80 23 26 48 - 06 38 74 88 56**

**84 -** Vends calibreuse cerises Calibrex XXL 6000 euros à débattre.
✆ **06 09 11 81 83**

## Traitement

**26 -** Vends automoteur Atom2000 de 1993, 2260 heures, révisé, bon état. 26000 euros.
✆ **06 60 97 73 13**

**69 -** Vends pulvé Berthoud 800 l. rampe 12 m. cuve aspiration - Lave mains tout hydro coupures électriques tronçons révisé P 2400 euros HT.
✆ **06 07 06 77 50 soir**

**71 -** Vends pulvé Berthoud, 2003, rampe 21 m, Mach II, cuve 1.000 l, toutes options, dernière visite 23/03/2018.
✆ **06 40 19 17 02**

## Trav. publics

**26 -** Vends tracto-pelle Massey 4X50 4160 heures très propre.
✆ **06 70 21 06 40**

## Agri. divers

**01 -** Vends 3 machines allaitement Marchand P. 6000 rehausse compteur cycle doseur à médicament 2000 Ð pièce + 2 silos Rousseau 25m3 monocoque cône axial 60° 4000 Ð/pièce
✆ **06 88 07 82 70**

**01 -** Vends ces cess tracteur JD 6530 Premium relevage avant JD 6230 - benne Gilibert 12T essieu suiveur - faucheuse Pottinger Vovacat 352 - andaineur tr. Lely 1 rotor 4m85 - faneuse Class Volto 640 - presse BR Variant 180 - pailleuse p. Agrapaille commande électrique - le tout tbé
✆ **06 68 52 01 45 après 18 h**

**03 -** Vends pailleuse Lucas Poleefeed 12h campagnes état neuf.
✆ **06 76 71 43 67**

**07 -** Vends piquets de clôture châtaignier fendus à la main 1,80m-1,80 euros, 1,60m-1,60 euros
✆ **07 87 05 20 20**

**15 -** Vends presse balles carrées New Holland, année 1997, 35000 bottes, très bon état.+ infos
✆ **07 86 49 78 50**

**15 -** Vends mélangeuse Kuhn 1680, double vis, 2011, TBE. 21 000 euros.
✆ **06 72 16 40 66**

**19 -** AV évacuateur Doucet 70m de chaîne, 4m de rampe, TBE, cornadis chaine/ 20 têtes, région Brive
✆ **06 80 42 25 28**




**21 -** Vends herse rota. Maschio 3 m., - roul. pack attel. hydr., - tonne à lisier Joskin Boggie, 8 000 l., - chargeur Stol 10 FZ adapt. Deutz, - godet palet mono levier masse 800 kg (réf. 040G)
✆ **06 07 78 11 95**

**21 -** Recherche round baller 120 x 120, - presses moyenne densité, - cover crop, - tracteurs 4 RM (réf. 040D)
✆ **06 69 21 04 68**

**21 -** Recherche mois. batteuses, - tracteurs, - presses moyenne densité et à balles rondes, Claas, John Deere, NH, Deutz, MF, Renault, Fendt, Welger et autres (réf. 040B)
✆ **06 30 11 59 25**

**38 -** Vends épandeur fumier Duchesne 7m3 Hérisson horizontaux TBE état an87 stocké abri.
✆ **06 72 64 60 26**

**38 -** Vends semoir maïs Monosem 4 rangs pneumatique ou échange contre semoir céréales.
✆ **06 79 67 75 39**

**55 -** Vends prolonge pour coupe IH 5,50 m ou autre Compact 2002 avec 2 scies, 1 électrique et 1 hydraulique sur la coupe, très peu servi, 2.200 euros exo. TVA, livraison possible.
✆ **06 82 91 86 76**

**58 -** Vends combiné 4 m. Kuhn : herse roto 4002, porte à cour, traceur hydrau, tole niveleuse + semoir solo à disques, grande capacité, herse fexible, 8 500 euros, - rototiler 3 m. avec 4 dents décompacteur, jeu de dents neuves peu servi, 4 000 euros, - rouleaux Gourdin trainé 2.50 m X 3, 600 euros, - bétaillère Hoswith, 4 places, 500 euros, - convoyeur Geoffroy 24 m., bottes MD à câble et barrettes, état proche du neuf + monte bottes MD 13 m. Dynamic, roue fer, bon état. (réf. 05VB2)
✆ **03 86 50 05 79**

**71 -** Vends quad Can-Am 450 Outlander 2017, 4 roues motrices, 3.800 km, TBE, révisé 4.900 E, presse B.R. 740 New Holland 2003, 6.500 E, tracteur John deere 6520SE, 6 cyl., en l'état, 9.800 h, 120 ch., 2006, 18.000 E, tracteur New Holland T6020 Elite, 110 ch., avec chargeur Mailleux T410, 2011, révisé, 4.800 h, 40.000 E.
✆ **06 09 44 66 09, uniqut le soir, après 19 h.**

**71 -** Vends fauch. Kuhn GMD3110 Lift-control, faneuse Krone KW7.70, andaineur Class Liner 470S, mat. bon état.
✆ **06 73 25 16 63**

**71 -** Cse cess. vds charpente métal., stabul. de 648 m2, 90 pl. jeunes bovins, 9 travées de 6 m, barrières et cornadis en bon état.
✆ **06 09 44 66 09 ou au 06 20 71 54 47 le soir.**

# Véhicule

## Utilitaire

**71 -** Vends cause retraite, Master bétaillère DCI 90, 219.000 km, 2004, bon état, 8.500 Ð.
✆ **06 46 28 68 45**

## Tourisme

**89 -** Vends Toyota Rav 4, bon état, entretien garage, HDI, série limitée, prix : 20 000 euros. (réf. 0401)
✆ **03 86 73 70 10 pour RV**

# Achat-Vente

## Récolte

**01 -** Vends foin 2019 prairies naturelles du Revermont - paille de blé et triticale - balles rondes stockées sous hangar.
✆ **06 73 43 54 50 ou 06 30 82 38 60 ou texto**

**01 -** Agri vend luzerne foin et enrubannée ttes coupes 180 Ð départ + livraison / conventionnel /C2
✆ **06 08 65 61 75**

**01 -** Vends foin 2018-2019 bottes carrées 90/120 et bottes rondes 140 et luzerne
✆ **06 77 34 73 60**

**01 -** Vends livre maïs plante entière en bottes enrubannées + luzerne
✆ **06 83 33 41 45**

**01 -** Vends grume chêne frêne coupe 2 4 m 50 cm chauffage prix à débattre sur place
✆ **06 82 07 33 68**

**01 -** Vends bon foin 2019 1ère coupe BR 130 px 120 Ð/T - belle paille orge 2019 BR 130 prix 80 Ð/T
✆ **06 68 52 01 45 après 18 h**

**38 -** Vends 37 BR 120/120 luzerne, 32 BR 120/120 foi, 3 T. bottes MD luzerne.
✆ **06 85 53 17 29 HR**

**39 -** Vends paille et foin livraison assurée. Laisser message si répondeur
✆ **06 73 92 81 55**

**39 -** Vends foin t.b. qualité BC région Lons et paille BC 130 euros et 70 euros pris à la ferme. Livraison possible 20 km aux alentours en supplément. Laisser message
✆ **06 72 99 79 61**

**39 -** Vends foin et regain 2019, luzerne bio 2e coupe enrubanné foin et regain
✆ **06 83 16 03 39**

**42 -** Prod. vend maïs ensil. foin de luzerne et trèfle + enrubann. luzerne trèfle - poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

**42 -** Vends avoine de printemps tournesol/betteraves fourragères
✆ **06 17 52 60 51**

**69 -** Vends pommes diverses variétés Golden Gala Idared Pilot Choupette Regali Deljuga.
✆ **06 37 13 42 89**

**89 -** Vends paille 70 x 120, sous abri, sud Yonne - limitrophe 21 - 15 kms autoroute A6 (réf. 030C)
✆ **06 82 49 19 15**

## Fourrage

**01 -** Vends foin bottes rondes 135 Ð/T et paille carrées 120x90 prix 85 Ð/T récolte 2019 Val de Saône poss. livraison 20 km
✆ **06 82 29 80 11**

**01 -** Vends balles rondes foin petite montagne et paille blé triticale 18 km Bourg en Bresse
✆ **06 73 43 54 50**

**01 -** Vends foin 2ème et 3ème coupe prairie naturelle 2019, 50 BR, 120x120
✆ **06 10 04 28 23**

**03 -** Vends bottes ensilage maïs 65 euros tonne
✆ **06 76 71 43 67**

**21 -** Vends en Bourgogne : - paille de qualité : 60 euros la tonne, - paille meule déclassée : 40 euros la tonne, transport en plus (réf. 020D)
✆ **06 85 73 22 68 avec répondeur**

**38 -** Vends foin prairies 2019 Luzerne 2ème et 3ème coupes, balles rondes. Remorque Jeep + bétaillère 2 bêtes.
✆ **06 01 32 73 20**

**55 -** Vends 150 t de foin 1ère coupe, 2019, bottes carrées 120 x 90, 130 euros/t chargement compris.
✆ **06 17 94 54 50**

**71 -** Vends foin regain, bottes rectangulaires, livraison possible département limitrophe.
✆ **06 09 97 91 59**

**71 -** Agriculteur vend paille, foin, enrubanné, 1ère qualité, liv. et prix garantis.
✆ **06 84 27 13 81**

**71 -** Vds enrubannage trèfle violet pur, récolté début mai, 85 Ð/t, départ., paille de colza 120x90x235, livr. poss.
✆ **06 75 28 47 79**

## Bât. Pro.




**03 -** À louer Vallon-en-Sully 03 exploitation 50 ha près bâtiment d'habitation et exploitation - terres groupées points d'eau dans les prés.
✆ **06 95 40 01 63**

## Propriété

**68 -** Vends ferme auberge sur les hauteurs de Bussang. Aucun travaux à prévoir. 2 salles de restaurant 80 et 40 places, 34 places en hébergement. 2,5 HA en propriété 15 HA communal. Pas sérieux s'abstenir.
✆ **03 89 77 43 66 - 06 14 59 27 87**

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
**C2F-Agri 04 70 58 32 82**

## Divers

**38 -** Mag producteurs vend mobilier bois : présentoire fruits + 1 légumes, vitrines froid LS groupes froids
✆ **06 07 57 45 70**

**38 -** Vends pétrin mécanique électrique cuve bois de 110 litres, modèle artisanal ancien, prix 200 euros.
✆ **04 74 78 17 29 HR**

**39 -** Vends bétonnière 3 points bennage hydro. Perceuse colonne diam. 32, b.é. Vds jument comtoise attelée et docile + calèche t.b.é
✆ **06 08 94 59 39**

## Terrain

**26 -** Recherche investisseurs pour 130Ha
✆ **06 86 95 35 61**

**38 -** Agriculteur cherche noyeraie.
✆ **06 76 46 60 92**

**89 -** Vends terrain 5 400 m2 constructible pour partie St Léger Vauban La Bécasse - Jullien (réf. 0502)
✆ **06 81 86 65 11**

# Location

## Autre

**26 -** Loue appartement pour 2 personnes, possibilité part de chasse Sud Drôme.
✆ **06 18 70 42 98**

# Offre

## Emploi

**01 -** Recherche ouvrier agricole expérience exigée région Bourg en Bresse
✆ **06 86 48 20 21**

**01 -** Rech tâcheron pour faire coupe acacia région Pont de Vaux
✆ **06 82 07 33 68**

**03 -** L'Allier Agricole recrute un(e) Technico-Commercial(e)- Poste CDI - envoi de vos candidatures à allieragri@reussir.fr
✆ **Offre + détaillée sur www.allier-agricole.com**

**18 -** GE des Moulins, Etréchy, Nohant en Gout, cherche salarié agricole pour une exploitation polyculture et une autre polyculture élevage charolais. Niveau Bac pro mini ou expérience, polyvalent, autonome pour travail du sol, semis, épandage engrais, entretien, bricolage, soin aux animaux. Permis B. 6 janvier 2020. Lettre de motivation + CV.
✆ **06 88 12 72 11.**






SICAREV

Nous recrutons en CDI, **pour une ferme sur le site de MIGENNE (89) un(e)**

**Chauffeur bétaillère (H/F)**

Vos missions :
Réaliser la collecte des animaux auprès de nos éleveurs adhérents sur les départements 89 et limitrophes à destination des abattoirs et centre d'allotement du groupe
Votre profil :
Vous êtes titulaire du permis PL ou SPL ; Fimo à jour ; carte conducteur

*CDI à temps partiel / Salaire selon expérience / Poste à pourvoir dès que possible*

Envoyer lettre + CV à SICAREV Service RH - 197 rue de Charlieu 42300 Roanne ou sur lucie.acerbis@sicarev.com

Les sociétés **BOUCHERON SAS** et **BSA SARL**
Tracteurs et Matériels agricoles

Recrutent pour les bases de Lézinnes (89), Cussy les Forges (89), et Vénarey les Laumes (21)

**Mécaniciens agricoles (H/F)**
**Mécaniciens télescopiques (H/F)**

Envoyer CV et lettre de motivation à M. Boucheron : Rue du Bois Chaudron 89160 Lézinnes ou par mail à jfboucheron@boucheronsas.fr

JCB FENDT

SICAREV

Nous recrutons en CDI, **pour une ferme sur le site de MIGENNE (89) un(e)**

**Salarié agricole (H/F)**

Vos missions :
Alimentation et suivi sanitaire des bovins à l'engraissement ; Entretien du matériel et des bâtiments d'élevage
Votre profil :
Autonome et rigoureux, vous possédez idéalement une première expérience sur un poste similaire. Vous appréciez le travail en équipe et êtes motivé.

*CDI / Temps partiel / Salaire selon expérience / poste à pourvoir dès que possible / Permanence certains week-end*

Envoyer lettre + CV à SICAREV Service RH - 197 rue de Charlieu 42300 Roanne ou sur lucie.acerbis@sicarev.com

**25 -** Recherche associé pour ferme laitière en AOP 2 UTH -RDI Chambre agriculture du Doubs.
✆ **06 83 05 84 52 ou 06 86 43 91 13**

**26 -** Exploitation arboricole(25ha) et viticole(7ha) basée à Erome, recherche un ouvrier agricole polyvalent pour travaux manuels et mécaniques. Contrat pouvant déboucher sur un CDI. Rémunération selon expérience.
✆ **06 43 02 76 21**

**26 -** Station d'Expérimentation Fruitière Drôme recrute ouvrier agricole tractoriste H/F. Niveau CAP/BEP avec exp 1 à 3 ans souhaitée pour appui tractoriste, encadrement équipe saisonniers, contrôle réseau irrigation, aide station de conditionnement. Permis B et certiphyto. Connaissance arbres à noyau serait un plus. CDD 6 mois mini – 1 693 Ð brut/mois. LM et CV à etoile@sefra.fr
✆ **04 75 60 73 40**

**39 -** Erntreprise de travaux agricoles secteur Dole Auxonne recherche chauffeur tracteur en CDI pour conduite épareuse, presse... Connaissance mécanique indispensable
✆ **06 85 40 05 69**

**39 -** Deux expl. agricoles même village cherchent salarié traite, soin des animaux, cdi tps plein
✆ **06 81 69 75 49**

**84 -** Groupe EGRETIER 11110 recherche un(e) commercial(e) machinisme agricole pour le secteur Ardèche, Vaucluse et Vallée du Rhône, Motivé(e) et désireux(se) de rejoindre un groupe familial de 35 personnes, concepteur et fabricant de matériel du sol, vous devrez effectué des démonstrations de notre matériel dans les vignes (connaissance en mécanique requise),vous bénéficierez d'une voiture de fonction, d'un téléphone portable et d'un ordinateur pour mener à bien votre mission de vendeur(se) conseil auprès d'une clientèle de revendeurs et de viticulteurs. Poste à pourvoir de suite Formation assurée Rémunération selon expérience (fixe plus commission).
✆ **Contact : direction@egretier.com**

**PETITES ANNONCES 03 80 78 90 40**

# Animaux

## Bovin

**03 -** Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND reproducteurs limousins 15 et 16 mois HBL, fils de Gagneur (RRVS), Hondo (RRVS), Magistral (RJ) et Engi (RREVS) + 1 taureau 2 ans, - génisses et vaches pleines échographiées, vêlage automne. (réf. 040C)
✆ **06 28 02 04 05**

**03 -** À vendre deux taureaux HBC adultes origine Micaud 03 - Type élevage.
✆ **06 45 92 92 82**

**15 -** Elevage Salers inscrit HBS troupeau trait vends tersonnes et vaches pleines, doublonnes à saillir + 1 veau reproducteur, bonnes origines, dociles.
✆ **04 71 20 71 49 / 06 62 78 13 52**

**15 -** Vends vaches + génisses salers, vêlages fév. mars, dont salers noires, ttes catégories + doublonnes + velles, très dociles, HBS, IBRA.
✆ **06 29 41 04 53**

**18 -** Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2018 et janvier 2019, tous hivernés au pré, avec toutes garanties sanitaires. Prix raisonnables : dont 4 de Jefferson, origines Métro Didier (71) - 4 de Loubard, origines Micaud (03), père d'Olympiade, prix d'honneur de la Châtre 2019 - 6 de Junior, origine Didier Lemasson (23), lignée de Romarin de l'élevage Jean Dufraigne (71) - 2 de Maori, élevage Goujat (69), prix d'honneur de la Châtre 2019 et 4 pour génisses. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49, heures repas ou 06 07 91 98 08.**

**18 -** Elevage Trameson, 18350 Charly, vd taureaux HBC, de l'année et 18 mois, orig. de taureaux utilisés sur gén.
✆ **Tél. 06 10 91 41 94.**

**18 -** Vends taureaux charolais, 1 an et 2 ans, inscrits HBC, bonne origine, vêlage facile. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ **06 23 16 10 19.**

**19 -** AV vache montbéliarde 5 ans, pleine taureau LIM, vêlage prévu mi février
✆ **06 87 27 14 50**

**19 -** AV génisses montbéliardes + 2 génisses B.B.B., cheptel sain, indemne IBR
✆ **07 50 89 22 41**

**19 -** Vends taureaux limousins 14 et 22 mois, hab. à l'attache, vêlage facile. TGS. Livraison.
✆ **06 73 47 06 31**

**21 -** Elevage charolais HBC, vend taureaux adultes, - taureaux 2 ans et veaux de l'année, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 490A)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

**21 -** Vends mâles reproducteurs Limousins HBL 10 - 12 mois, origine père RCV/Erebos, TGS. Groen Sébastien - 21140 Vic de Chassenay (réf. 4901)
✆ **06 78 97 72 28**

**21 -** Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (21140) propose à la vente 20 taureaux de 2 ans, - 40 veaux mâles, - 1 taureau adulte le tout à un prix très attractif. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps (réf. 030A)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) - 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

**21 -** Vends taureaux charolais 2 ans et 1 an, - génisses 2 ans, HBC, TGS. Léchenault Yves - 21230 Foissy (réf. 030B)
✆ **06 68 67 74 41**

**21 -** Vends bons taureaux reproducteurs Charolais 2 ans, dociles, IND IBR, GS, type mixte et viande, - veaux reproducteurs 1 an. GAEC Guenot - Liernais (réf - 03VB1)
✆ **06 33 65 67 36 - 06 84 92 43 43**

**21 -** Vends reproducteurs HBC, vêlage facile, sans cornes, IBR A. EARL de Jully - Magnien (réf. 0302)
✆ **06 70 11 90 57**

**21 -** Elevage Charolais HBC, Vend 2 taureaux adultes, - 3 taureaux 20 mois, - veaux 14 mois, - génisses 18 mois pour reproduction, TGS, livraison possible. EARL Gabory - Jeux les Bard (réf. 050B)
✆ **06 87 43 40 33**

**21 -** Elevage charolais HBC, Vend taureaux 2 ans et veaux de l'année. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 0503)
✆ **06 98 38 19 62**

**42 -** Vends taureaux Charolais 2 ans - 15 mois - HBC TBO vel. facile - JM CUISSET - ST GERMAIN LES-PINASSE
✆ **06 30 92 60 12**

**42 -** Prends en pension 25 à 30 bovins de fin Mars au 15 Novembre sur 30 ha avec 8 ha de culture d'été à pâturer, pâturage tournant. Abreuvement assuré et contact journalier avec éleveur. lot unique indem IBR / FCO, dérogation prise de sang IBR car zéro bovin avant entrée. Règlement mensuel de la pension.
✆ **07 60 16 19 55**

**42 -** Vends PH au lait 1er et 2eme veaux- Gaec CHOMARAT - Champdieu.
✆ **06 86 81 31 81**

**58 -** Elevage charolais HBC, EARL de Beaumont - 58230 Alligny en Morvan, - EARL Guenot Nicolas-21230 Allerey, IND IBR, VENDS taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 13 mois, vêlage facile. Visite permanente sur simple appel. Livraison toutes distance (réf. 500D)
✆ **06 70 34 71 84**

**58 -** Vends taureau 30 mois, - taureaux 18 mois, IBR A. Jouvet H. - Lurcy le Bourg (réf. 0301)
✆ **03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08**

**VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais**
CHAROLAIS CROISSANCE
• 05 février STATION DE CHARMOY (89)
• 19 février STATION DE CRÉANCEY (21)
Garanties sanitaires et de reproduction
**UNION CHAROLAIS CROISSANCE - 06 09 92 85 46**
www.charolaiscroissance.fr

**58 -** Vends TBG veaux reproducteurs Charolais HBC, - veaux Limousins, - laitonnes Limousines reproduction, - vaches gestantes Charolaises HBC, - jeunes, TGS. GAEC de Selins - Bazolles. (réf. 0303)
✆ **06 72 26 48 56 - 06 78 97 54 52**

**58 -** Elevage charolais vend 6 taureaux 2 ans et 1 adulte HBC. GAEC Marion - Luzy (réf. 03VB3)
✆ **06 24 42 29 42 - 06 07 51 04 99**

**58 -** Vends taureau HBC 6 ans, origine Benas 71, très doux, fils de Georges 5, IND. IBR. EARL Coudret (réf. 04VB1)
✆ **06 99 35 67 34**

**58 -** Vends reproducteurs Charolais 1 an et 2 ans, IND IBR et BVD, hivernés au pré. GAEC des Couthions - Luzy (réf. 050C)
✆ **06 25 12 46 13 - 06 34 19 08 39**

**58 -** Elevage charolais HBC. EARL Batho Serge - L'Hatenon - Saxi-Bourdon Vend taureaux de 2 ans, bonne indexation avec ou sans corne, - veaux de l'année, taureaux adultes (réf. 050A)
✆ **06 83 68 07 96**

**63 -** AV 1 génisse salers 1 vache 4 ans vêlage février TGS HBS.
✆ **06 68 55 49 85**

**69 -** Vends vaches Prim Holstein 1er 2ème 3ème lact sanitaire ok logettes fraiches vêlées.
✆ **06 18 09 01 12**

Ventes aux Enchères des Stations d'Évaluation
*+ de 100 reproducteurs Charolais*
Infos sur **www.stationevaluation71.com**

| CÔTE-D'OR | SAÔNE-ET-LOIRE |
|---|---|
| Vend. 7 février 2020, 14 h à Créancey | Vend.14 février 2020, 13 h à Charolles |
| Visites sur rendez-vous | Journée porte ouverte samedi 8 février |
| 03 80 90 68 81 | 03 85 29 56 74 |



Entrée libre à partir de 10 h - Restauration sur place - Achats à distance
Photos & vidéo sur Internet et

**58 -** Vends cause cessation génisses charolaises 1 et 2 ans, mâles reproducteurs 1 et 2 ans HBC et non, vêlage facile, - 1 adulte VF. Guinot - Sermages (réf. 0402)
✆ **06 50 19 42 35**

**58 -** Vends taureaux 1 et 2 ans, vêlage facile, HBC, GS. GAEC Roubé Fayet - Magny Cours (réf. 040F)
✆ **06 72 77 44 76 - 06 27 74 79 50**

**58 -** Vends taureaux limousins et charolais 2 ans et adultes, bonnes origines. GAEC Pannetier-Simon (réf. 04VB2)
✆ **06 81 04 68 24**

**58 -** Vends taureau 2 ans, - veaux reproducteurs HBC, 4 de père IFNAIS 107, IND IBR, BVD, IBR A. Charetier - Anlezy (réf. 040H)
✆ **06 37 43 86 56**

**58 -** Vends 1 taureau 2 ans, - 1 veau d'un an, HBC, IBR A. Pigoury Guillaume (réf. 0501)
✆ **06 20 19 70 43**

**58 -** Vends reproducteurs 30 mois, 2 ans, 18 mois, type viande et mixte, prix raisonnable. Pautet - Savigny (réf. 05VB1)
✆ **06 09 40 50 63**

**69 -** AV vache MO au lait Idem BVD IBR CL aux choix à partir de 950 euros.
✆ **06 88 57 57 52 ou 06 98 68 53 95**

**69 -** Vends génisses MO IA 38 terme mi février CL Indeme IBR Vacc BVD.
✆ **06 85 25 70 72**

**71 -** Vends 40 taureaux 20 mois, 7 génisses 18 mois, 40 laitonnes, le tout HBC, vidéo sur www.simongenetic.com ou gaec.bonnot.free.fr, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

**71 -** Vends taureaux HBC avec du potentiel, ori. Allouetteau, Brière, Bonnichon, Bernardet, Fassier, Guerinet, Pigoury - GAEC Gouillard - Toulon sur Arroux (réf. 040E)
✆ **06 74 09 49 89**

**71 -** Vends veaux repro. limousins, 14 mois, indemne IBR, très dociles, Saint-Yan.
✆ **06 85 54 80 24**

**71 -** Vends à mettre à la reproduction vaches, génisse, taureaux repro. 2 à 3 ans, charolais, HBC, Indemne IBR, G.S., Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

**GAMME DE VIDÉOSURVEILLANCE AGRICOLE**
**VISIONAUTE**
GARANTIE 3ANS — FULL HD



www.agri-video-system.com
Romain Chabert 06 80 41 11 04

**71 -** Vends cause consanguinité, 1 tx 3 ans et 1 tx 2 ans, prix raisonnable.
✆ **06 13 66 20 12 ou 03 85 50 22 41 H.R.**

**71 -** Élevage charolais HBC vend taureaux de 2 ans au prè, TGS, livraison. Chatillon J. -M.
✆ **06 15 93 22 70**

**71 -** Vends taureaux 2 ans, HBC, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

**89 -** Elevage HBC, MANDRON Laurent - Montillot PROPOSE à la vente taureaux reproducteurs adultes et 15 - 18 mois, origine IA ou saillie naturelle pour génisses ou vaches, tous écornés ou sans corne, vac. BVD, TGS. Livraison assurée, prix raisonnable, visite permanente (réf. 030F)
✆ **06 87 16 54 66**

**89 -** Elevage charolais HBC vend taureaux de 20 mois, - veaux de 14 mois, - génisses de 18 mois, - vaches. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040A)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

## Ovin

**15 -** Vends brebis BMC, 170.
✆ **06 38 65 29 21**

**71 -** Vends agnelles charollaises, présumées pleines, TGS. Élevage Fénéon Amandine.
✆ **06 71 20 13 94**

## Porcin

**42 -** Vends porcs fermiers Cuzieu
✆ **06 78 58 11 39**

**69 -** Vends porcs fermiers nourris aux produits de la ferme.
✆ **06 82 35 31 37**

## Equin

**69 -** Vends poulain mâle Comtois né le 15/04/2019, licolé, calme et docile - 1200 euros.
✆ **04 74 69 25 26 H. Repas**

## Chasse-Gibier

**07 -** Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

**La Maison de l'Eleveur**
www.lamaisondeleleveur.fr - Tél. 03 24 71 74 27 - Fax. 03 24 71 97 70

**DU 20/01 AU 29/02, ADOPTEZ L'EFFET CASCADE POUR FAIRE BAISSER LE PRIX DE VOS TÔLES !**



** VOUS ACHETEZ 200M² DE TÔLES EPS. 0,50 — 5.25€* /M²
+ VOUS ACHETEZ LES CHÉNEAUX -0.20€*/M² — 5.05€* /M²
+ VOUS ACHETEZ LES FAÎTIÈRES -0.20€*/M² — 4.85€* /M²
+ VOUS ACHETEZ LES TRANSLUCIDES -0.20€*/M² — 4.65€* /M²

* Prix HT soumis à conditions, nous consulter ** Même principe sur les épaisseurs 0.63 et 0.75

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

# CÔTE D'OR

## DÉSIGNATION

### SACICAP BOURGOGNE NORD

Par délibération du 4 décembre 2019, le conseil d'administration de la société de la SOCIETE ANONYME COOPERATIVE INTERET COLLECTIF POUR L'ACCESSION A LA PROPRIETE BOURGOGNE NORD, Société anonyme coopérative au capital variable de 82.500 €, dont le siège social est DIJON (21000) – 14 N, Rue Pierre de Coubertin – Parc Mirande, immatriculée au RCS de DIJON n°015 950 173, a décidé de coopter, en qualité de nouveaux administrateurs, Mme Sonia PATOURET, demeurant à PIERRE-PERTHUIS (89450) – 8, Impasse des Mares – Précy-le-Moult ; et l'Office public de l'habitat de la Côte d'Or, ORVITIS, établissement public dont le siège social est à DIJON (21000) – 17, Boulevard Voltaire, immatriculé au RCS de DIJON n°272 100 017, représenté par son Président, M. François-Xavier DUGOURD. Mention sera faite à RCS de DIJON. Pour avis.

*AL210526516*

## NOMINATION

### VIP 21 CLUB

**SAS au capital de 5.000 euros**
**Siège social : 3 rue de Venise**
**21000 DIJON**
**834 577 991 RCS DIJON**

La collectivité des actionnaires, par AGE en date du 13/01/2020 a nommé Président de la SAS à effet au 01er janvier 2020 et pour une durée indéterminée : M. Jean-Louis BRIFFE, dmt à DIJON (21000) - 3 rue de Venise en remplacement de Mme Catherine BRIFFE, démissionnaire.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

Le Président

*AL210526495*

## TRANSFERT DE SIÈGE

### INTER PROTECTION INCENDIE SUD OUEST

SASU au capital de 1000 € Siège social : 142 route de Portet, 31270 Villeneuve Tolosane 843 042 854 RCS de Toulouse En date du 24/09/2019, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société 7 bis rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, à compter du 24/09/2019Président : M. BENIDIRI Dylan, demeurant 142 route de Portet, 31270 Villeneuve Tolosane Radiation au RCS de Toulouse et réimmatriculation au RCS de Dijon

*AL210526485*

### CE2J

Société civile immobilière au capital de 1 500 euros Siège social : 11 Chemin de la Combe Naudon - 21700 ARCENANT 808 121 933 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 26/12/2019, les associés ont décidé de transférer le siège social du 11 Chemin de la Combe Naudon, 21700 ARCENANT au 3 rue des échaliers 21200 BEAUNE à compter du 26/12/2019, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

*AL210526488*

### ROMBOLETTI

SCI au capital de 500 euros - Siège social : 85 Grande Rue 21700 CORGOLOIN - 809 993 611 RCS DIJON - le 20/12/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 85 Grande Rue 21700 CORGOLOIN à rue du Petit Paris 21700 CORGOLOIN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

*AL210526496*

### RM TOITURE

SARL au capital de 3 500 euros - Siège social : 85 Grande Rue 21700 CORGOLOIN - 534 756 713 RCS DIJON - le 20/12/2019 l'AGE a décidé de transférer le siège social du 85 Grande Rue 21700 CORGOLOIN au 10 avenue des Peupliers 21700 CORGOLOIN à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

*AL210526497*

### RMCT

TSCI au capital de 1 000 euros - Siège social : 85 Grande Rue 21700 CORGOLOIN - 838 592 848 RCS DIJON - le 09/12/2019, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 85 Grande Rue 21700 CORGOLOIN à rue du Petit Paris 21700 CORGOLOIN à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

*AL210526498*

### LES BIERES DU DONJON

SARL au capital de 4 000€, Siège social : Av St Exupéry, 58500 Clamecy, R.C.S. NEVERS 808 981 724. Par AGE du 08 janvier 2020, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 6, Rue de la Chaume au Menelot, 21140 Semur En Auxois. Immatriculation au RCS de DIJON. BURNIER Alexandre, Co-Gérant, domicilié 2 pl de la mairie, 58190 BAZOCHES

*AL210526501*

## MODIFICATION DE CAPITAL

### INVESTMENT GROUPE CARNELLE

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 20.000 €**
**Siège social :**
**3 Allée des Corvées**
**21240 TALANT**
**803 810 829 R.C.S. Dijon**

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28.03.2019, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 3.974.000 euros, pour le porter de 20.000 euros à 3.994.000 euros, par création de 397.400 actions nouvelles de 10 euros chacune.

Le capital social est donc fixé à la somme de 3.994.000 euros, divisé en 399.400 actions de 10 euros chacune, intégralement libérées.

Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au R.C.S. de DIJON.

*AL210526505*

### SARL ELSADIS

**au capital de 8 000 €**
**Siège social**
**35 Rue Joseph Samson**
**21000 DIJON**
**523 796 506 RCS DIJON**

L'A.G.E. du 04/12/2019 a décidé d'augmenter le capital social de 42 000 € pour le porter à 50 000 € par l'incorporation directe de sommes figurant en «Report à nouveau ». Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis

La Gérance

*AL210526506*

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

### AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me LEHANNEUR, Notaire Associé membre de la SELAS dénommée « LEGATIS BEAUNE » , titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 7 rue Jacques de Molay, le 23/01/2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

M. Jean-Paul Michel HARDY, né à VAUX-ANDIGNY (02), le 25/05/1944, et Mme Nicole BLONDEAU, née à ST-SOUPLET (59), le 22/01/1944, son épse, ts deux retraités dmt à BEAUNE (21), 30 av. de la Sablière.

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Me LEBLON, notaire à WASSIGNY (02), le 21/08/1962, préalable à leur union célébrée à SAINT-SOUPLET (59), le 25/08/1962.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Me Emeric LEHANNEUR

*AL210526507*

## CHANGEMENT DE NOM

Notaires

**OFFICE NOTARIAL**
**SOBOLE-SYLVESTRE**
**1 H place des Ayers**
**et rue Henri Marc**
**21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR**

### CHANGEMENT DE NOM

- Madame Marie-Jeanne **ALLARD** épouse ROBERT née à MONTREUIL (93100) le 31 mars 1937 demeurant à LEVALLOIS-PERRET (92300) 40 rue Marius Aufan agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronyme celui de PSEAUME DE ROSSELANGE, afin qu'elle s'appelle à l'avenir : ROBERT PSEAUME DE ROSSELANGE

- Monsieur Christophe François Paul **ROBERT**, né à DIJON (21000) le 8 avril 1965 demeurant à HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) 30 rue de la Vigne au Loup agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur Monsieur Jules Hugo Sandor **ROBERT** né à DIJON (21000) le 22 août 2002, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronyme celui de PSEAUME DE ROSSELANGE, afin qu'il s'appelle à l'avenir : ROBERT PSEAUME DE ROSSELANGE

- Monsieur Frédéric Guy **ROBERT**, né à DIJON (21000) le 2 septembre 1972 demeurant à GUIGNES (77390) 31 rue de Troyes agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant mineur Monsieur Tom Guy Camille **ROBERT** né à LEVALLOIS-PERRET (92300) le 28 août 2004 dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronyme celui de PSEAUME DE ROSSELANGE, afin qu'il s'appelle à l'avenir : ROBERT PSEAUME DE ROSSELANGE

- Monsieur Philippe André Charles **ROBERT**, né à GIVET (08600) le 29 décembre 1963 demeurant à PARIS 8ÈME ARRONDISSEMENT (75008) 17 rue Lamennais agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs Madame Marine Diane Michelle **ROBERT**, née à ANTONY (92160) le 26 mars 2006 dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronyme celui de PSEAUME DE ROSSELANGE, afin qu'ils s'appellent à l'avenir : ROBERT PSEAUME DE ROSSELANGE

- Monsieur Camilien Guy Imre **ROBERT**, né à DIJON (21000) le 11 juin 2001, demeurant à HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) 30 rue de la Vigne au Loup agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronyme celui de PSEAUME DE ROSSELANGE, afin qu'il s'appelle à l'avenir : ROBERT PSEAUME DE ROSSELANGE

- Madame Olivia Juliana Thérèsa **MERKLI-ROBERT**, née à NEUFCHATEAU (88300) le 24 mai 1992 demeurant à HAUTEVILLE-LES-DIJON (21121) 30 rue de la Vigne au Loup agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronyme celui de PSEAUME DE ROSSELANGE, afin qu'elle s'appelle à l'avenir : ROBERT PSEAUME DE ROSSELANGE

- Madame Constance Nicole Marie **ROBERT**, née à LONDRES (ROYAUME-UNI) le 2 février 1996, demeurant à PARIS 8ÈME ARRONDISSEMENT (75008) 17 rue Lamennais agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronyme celui de PSEAUME DE ROSSELANGE, afin qu'elle s'appelle à l'avenir : ROBERT PSEAUME DE ROSSELANGE

*AL210526464*

## MODIFICATION DE STATUTS

### DUCKY

SAS au capital de 986 864 euros - Siège social : 1 rue Guillaume Apollinaire, ZAC de Chateaufarine, 25000 BESANCON - 403 737 117 RCS BESANCON - le 18/12/2019, l'associée unique a décidé :

- de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale DUCKY par GAMES FACTORY 25.

- la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'objet, le siège, la durée et les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 986 864 euros, divisé en 61 679 parts sociales de 16 euros chacune. Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par Sébastien FAUL, demeurant 4 rue du Lavoir, 21160 PERRIGNY LES DIJON, Président. Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Sébastien FAUL, demeurant 4 rue du Lavoir, 21160 PERRIGNY LES DIJON. POUR AVIS

*AL210526419*

### 1 2 3 COMPT'A PAIE

SAS au capital de 500 € Siège social : 10 Allé du Four Banal, 21121 Hauteville lès Dijon 880 105 671 RCS de Dijon L'AGO du 09/01/2020 a décidé de modifier la dénomination sociale de la société qui devient :La P'tite Dijonnaise Modification au RCS de Dijon

*AL210526448*

### HOLDING FORTIN

**SARL au capital de 138.666 euros**
**Siège social : 13, rue Philippe Le Bon**
**21850 ST APOLLINAIRE**
**RCS DIJON 502 238 132**

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Par décision du 31/12/2019, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 138.666 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : La cession d'actions par l'associé unique est libre. En cas de pluralité d'associés, toute cession au profit de tiers est soumise à agrément des associés statuant à la majorité des actions composant le capital.

Alain FORTIN, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société et a été désigné Président de la Société sous sa nouvelle forme.

Pour avis

*AL210526460*

### SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DOMAINE PHILIPPE CHARLOPIN PARIZOT

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 158.350 ? Siège social : 31 rue des Barraques 21220 GEVREY CHAMBERTIN 334 354 859 RCS DIJON Des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2019, il résulte : Que la société a été transformée de Société Civile d'Exploitation Agricole en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts. La modification de la dénomination sociale « SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DOMAINE PHILIPPE CHARLOPIN PARIZOT « par « SAS DOMAINE PHILIPPE CHARLOPIN PARIZOT « La modification des mentions suivantes à publier : Anciennes mentions Gérant : M. Yann CHARLOPIN Nouvelles mentions : Président : M. Philippe CHARLOPIN demeurant 16 route de Dijon - 21220 GEVREY CHAMBERTIN Directeurs Généraux : Mme Sonia CHARLOPIN demeurant 16 route de Dijon - 21220 GEVREY CHAMBERTIN et Monsieur Yann CHARLOPIN demeurant 17 Grande Rue - 21220 MOREY SAINT DENIS. Agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément préalable des associés à l'unanimité des associés. ADMISSION AUX ASSEMBLEES - DROIT DE VOTE : Tout associé, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance. Chaque action donne droit à une voix. Dépôt au GTC de DIJON Pour avis

*AL210526472*

### LAURENT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée - Au capital de 109 305,95 euros - Siège social : 1 route de l'Ormois - 21270 MARANDEUIL - RCS DIJON 323 325 548

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2019, la collectivité des associés a :

- Décidé de réduire le capital social d'une somme de 54 652,97 euros et de le ramener ainsi de 109 305,95 euros à 54 652,98 euros.

- Constaté la démission de M. Christophe BREDELET de ses fonctions de co-gérant au 31 décembre 2019 et décidé de ne pas procéder à son remplacement ; la société étant désormais gérée par Mme Amandine LAURENT, déjà gérante.

- Décidé de modifier corrélativement les articles 6,7 et 8 des statuts.

Pour avis -La Gérance.

*AL210526481*

BRAVARD AVOCATS

### PHG FINANCIERE

SAS au capital de 1000 € Siège social : 10 rue du Fort, 21800 Sennecey-lès-Dijon 528 399 710 RCS de Dijon L'AGE du 10/01/2020, a décidé - de modifier l'objet social de la façon suivante: gestion des titres de toutes sociétés gestion de patrimoine, achat et location et cession de tous biens immobiliers, financement des acquisitions, cautionnement solidaire et hypothécaire de ses associés, direction de ses filiales. - de transformer la société en Société civile, sans création d'un être moral nouveau, - de nommer en qualité de gérant M. GIVONE Philippe, demeurant 28 rue des Granges, 69420 Condrieu. Du fait à la transformation, il est mis fin aux fonctions du Président. Toutes ces modifications sont faites à compter du 10/01/2020. Modification du RCS de Dijon

*AL210526483*

### GROUPE G.B.A.E.

SARL au capital de 2 337 860 € Siège social : Rue Jacques Germain 21420 SAVIGNY LES BEAUNE 421 007 782 RCS DIJON Suivant AGE du 25/11/2019, il a été décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'holding animatrice, avec effet rétroactif au 1/01/2019. L'article 2 des statuts est modifié en conséquence. Dépôt légal : Greffe de DIJON.

*AL210526504*

## CESSION

### U.V.K. EXOTIQUE

Suivant acte SSP en date du 21/11/2019 enregistré le 16/01/2020 au SIE de AUXERRE, dossier N° 202000001734, référence N°8904P01 2020 A 00111,

U.V.K. EXOTIQUE

SASU au capital 4.000€, 32 avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS, 793 222 662 au RCS de SENS, a cédé à

SUP EXOTIQUE

SASU au capital 1.000€, 32 avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS, en cours d'enregistrement au RCS de SENS, un fonds de commerce de alimentation générale et exotique sis et exploité 32 avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS comprenant clientèle, droit au bail, licences, matériel et installations. moyennant le prix de 15.000€. La date d'entrée en jouissance est fixée au 18/11/2019.Les oppositions sont reçues dans les 10jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : M. Le Président de SASU ZUP EXOTIQUE, 32 avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS.

*AL210526486*

## GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

### SCI DU BOIS DE THIL

**Société Civile Immobilière**
**au capital de 94.518,39 €**
**Siège social : NAN SOUS THIL**
**21390 PRECY SOUS THIL**
**RCS DIJON n° 327 460 358**

Réunis en assemblée générale le 23 octobre 2019 les associés ont décidé de :

- nommer comme co-gérant, à effet immédiat pour une durée indéterminée, Madame Nicole BONORON née RAVAUD, demeurant Château de Beauregard 21390 NAN SOUS THIL ,

- Modifier l'adresse du siège social qui devient Château de Beauregard 21390 NAN SOUS THIL au lieu de THIL La VILLE - NAN sous THIL 21390 PRECY SOUS THIL

Mention sera faite au RCS de DIJON

*AL210526515*

## NON DISSOLUTION

### VACANCES CONSEIL BOURGOGNE

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 80.000 euros**
**Siège social : 1, place des Cordeliers**
**21000 DIJON**
**388 043 499 RCS DIJON**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2020, l'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention au RCS de DIJON.

*AL210526312*

## DISSOLUTION LIQUIDATION

### EARL DU MOULIN

**Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée**
**Au capital de 152 000 Euros**
**Siège social : VILLAINES-EN-DUESMOIS**
**21450 BAIGNEUX-LES-JUIFS**
**R.C.S. DIJON 385 097 860**

Aux termes de l'AGE du 31/12/2019, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2019 et sa mise en liquidation, nommé comme liquidateur Mme Christine GROSSETETE, épouse ROGER, 2 rue de la promenade du moulin 21450 VILLAINES-EN-DUESMOIS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé VILLAINES-EN-DUESMOIS 21450 BAIGNEUX-LES-JUIFS, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de DIJON.

*AL210526399*

### ESPACE LIVRAISONS SERVICES

**Société civile immobilière en liquidation**
**Au capital de 19 250 euros**
**Siège social : SAULON LA CHAPELLE (21910)**
**11 Rue du Moulin**
**Siège de liquidation :**
**SAULON LA CHAPELLE (21910)**
**11 Rue du Moulin**
**440 542 538 RCS DIJON**

L'AGE réunie le 20/12/2019 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Daniel MANIERE, demeurant 11 Rue des Moulins - 21910 SAULON LA CHAPELLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue du Moulin - 21910 SAULON LA CHAPELLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

*AL210526409*

### SARL L'INSTITUT

**Société à Responsabilité Limitée**
**En liquidation**
**Au capital de 7000 Euros**
**Siège social : 4 Rue de Beauraing - 21250 SEURRE**
**RCS DIJON 538 063 116**

Il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 29 mai 2019 et sa mise en liquidation amiable.

L'associée unique Madame Mélanie MOREAU Epouse NAULOT demeurant 4 Rue de Beauraing – 21250 SEURRE exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à 4 Rue de Beauraing – 21250 SEURRE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON

Mention sera faite au RCS DIJON

Pour avis

*AL210526429*

### SLAVA

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 7.622 euros**
**Siège social :**
**20, rue du Professeur Louis Neel**
**21600 LONGVIC**
**341 400 208 RCS DIJON**

Par décision du 31 décembre 2019, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2019 et sa mise en liquidation. A été nommé liquidateur Monsieur Miroslav MIKETEK, demeurant 16 Avenue des Champs Perdrix – 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 20, rue du Professeur Louis Neel - 21600 LONGVIC, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

*AL210526432*

### SLAVA

**Société à responsabilité limitée**
**en liquidation au capital de 7.622 euros**
**Siège social :**
**20, rue du Professeur Louis Neel**
**21600 LONGVIC**
**341 400 208 RCS DIJON**

Par des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2019, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Miroslav MIKETEK, demeurant 16 Avenue des Champs Perdrix – 21000 DIJON et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

*AL210526433*

### CAP GENETIQUE

**SARL au capital de 300€**
**Siège social**
**30 rue saint jean**
**21410 FLEUREY-SUR-OUCHE**
**530 553 122 RCS de DIJON**

Le 20/01/2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/01/2020.

Radiation au RCS de DIJON

*AL210526474*

### PROXIME

Société civile en liquidation au capital de 90 000 euros, Siège social 8 rue des Colverts -21490 CLENAY, 537 853 020 RCS DIJON

L'AG réunie le 20 janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Bernard ROY de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, le Liquidateur.

*AL210526480*

### SARL PI.AD

**Au capital de 7.500 euros**
**Siège social : 24 rue Edme Piot**
**21500 MONTBARD**
**444 623 474 RCS DIJON**

**Avis de dissolution avec arrêt d'activité**

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 31/12/2019 la dissolution anticipée de la SARL PI.AD et sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Adrienne GROEN dmt Ferme du Moulin à Vent - 21140 VIC DE CHASSENAY.

La gérance assumée par elle-même a pris fin à la même date.

Les associés ont conféré au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour les opérations de liquidation et notamment réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au domicile du liquidateur soit à VIC DE CHASSENAY (21140) - Ferme du Moulin à Vent et sera le lieu d'envoi et de réception de la correspondance et celui de la notification des actes et documents concernant la liquidation.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de DIJON.

Pour avis et mention

Le liquidateur.

*AL210526491*

implid LEGAL

### COPOPLAST

**Société par actions simplifiée au**
**capital de 10 200 euros**
**2 rue de la Chapelle 21190**
**Corcelles les Arts**
**800 169 252 RCS DIJON**

**AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 9 janvier 2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus entier et définitif au liquidateur pour ses opérations de gestion et de liquidation et constaté la clôture des opérations de liquidation.

La société sera radiée du RCS de DIJON

*AL210526492*

### S.C. G.R. INVEST

**En liquidation**
**Au capital de 2 000 euros**
**Siège social : 11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1**
**21000 DIJON**
**444 810 279 RCS DIJON**

L'A.G.E. du 23/12/19 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du

23/12/19 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Christophe ROCARD, demeurant 6 Rue des Orfèvres - 21240 TALANT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R.C.S.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL210526499*

## SCI BRCD

SCI au capital de 100 000 € Siège social : 50 route de Bretigny 21490 CLENAY 438 399 115 RCS DIJON L'AGE du 16/12/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 16/12/2019, nommé comme liquidateur Pascal BARRET, demeurant 50 route de Bretigny 21490 CLENAY, et fixé le siège de liquidation au siège. Modification au RCS de Dijon.

*AL210526500*

## ➜ AVIS DE CONSTITUTION

MOSSE & ASSOCIÉS

## AVIS DE CONSTITUTION

D'un assp en date à VOSNE-ROMANEE du 20 janvier 2020, il résulte que la société dont la dénomination est BOUCHON POURPRE, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à VOSNE ROMANEE (21700) 10 rue Sainte Barbe, et a pour objet l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens viticoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou propriétaires ou selon toutes autres modalités, la réalisation de tous travaux et prestations en relation avec la vigne. Le capital est fixé à 10 000 €. La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions des associés. Chaque action donne droit à une voix. Certaines cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés. Monsieur Louis-Michel BOCQUILLON LIGER-BELAIR, demeurant à VOSNE ROMANEE (21700) 1 rue du Château, a été nommé président.

*AL210526479*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à DIJON du 18/12/2019, il a été constitué une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dénommée **ANNE GESLAIN - CABINET D'AVOCATS**, dont le siège social est situé 4 B, rue Jeanne Barret - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice de la profession d'avocat telle que définie par la loi et la réglementation applicable. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON.

Mme Anne GESLAIN épouse SAFI, demeurant 36, rue des Espaces Verts - 21560 COUTERNON, assure la gérance sans limitation de durée.

*AL210526484*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par Acte SSP DU 22.01.2020, il a été constitué une SARL au capital : 20 000 € dénommé : PRIMETIQ qui sera immatriculée au RCS de DIJON, Durée : 99 ans, Siège Social : 190 rue de la pièce léger, 21160 Marsannay-la-Côte, Objet : Conception, fabrication, commercialisation d'étiquettes et diverses prestations de services. Gérance : Mr Revenu Thomas et Mr Jacque Christophe, 190 rue de la pièce léger à Marsannay-la-Côte.

*AL210526512*

# NIÈVRE

## ➜ NOMINATION

## KAZI TANI

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 340 000 euros**
**Siège social : Le message, 58000 CHALLUY**
**RCS NEVERS 317 664 191**

**Modification des dirigeants**

Par décision du 26.12.2019 l'AGO a nommé Directeur Général M Patrick KAZI TANI demeurant « Les Ruisseaux » 45260 NOYERS à partir du 01.01.2020 et ce pour une durée indéterminée.

Pour avis.

*AL580526518*

## SALDIA

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 96 000 euros**
**Siège social : Rue de Lanessan**
**58130 GUERIGNY**
**950 499 673 RCS NEVERS**

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 31 décembre 2019, les associés ont pris acte de la démission de Madame Nathalie DUFOUR de ses fonctions de présidente et ont décidé de nommer en remplacement à compter du même jour la société FANALONA ayant son siège social à GUERIGNY (58130) rue de Lanessan pour une durée illimitée,

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

POUR AVIS

La Présidente

*AL580526523*

## ➜ TRANSFERT DE SIÈGE

## GIVRAI INVESTISSEMENTS

SARL au capital de 1.000 € Siège social (ancien) : 10 chemin des Plantes de la Rivière 58400 LA MARCHE 839 510 807 RCS NEVERS En date du 02/01/2020, l'associé unique a décidé : - de transférer, à compter du même jour, le siège social de la société au 14 rue Denis Papin 58640 VARENNES-VAUZELLES. - de modifier l'objet social comme suit : achat, vente, location, importation, exportation, commercialisation de tous types de véhicules, matériels, accessoires automobiles et routiers ; activité de mandataire automobile.

*AL580526487*

**ANSEMBLE MARSEILLE**
**8 avenue Frédéric Mistral**
**13008 MARSEILLE**

## CERASOL

SARL au capital de 7622,45 € Siège social : 5 rue du Commandant Rivière, 58000 Nevers 351 731 948 RCS de Nevers L'AGE du 16/12/2019 a décidé de transférer le siège social de la société 63 Petite Rue des Sablons, 58000 Nevers, à compter du 01/01/2020. Mention au RCS de Nevers

*AL580526492*

## GESTAM

**SARL au capital social de 300 000 Euros**
**Siège social : 1, avenue du Général de Gaulle**
**Résidence Carnot**
**58000 NEVERS**

Le 01.12.2019, l'Assemblée générale de cette société ayant pour gérants, Mr Alain MICHOT et Mme Maryse MICHOT demeurant 2, place de la Charte 58000 NEVERS et Mr Thibault MICHOT demeurant 21, rue du Sommerard 75005 PARIS, a décidé de transférer le siège social au 18, rue Pasquier 75008 PARIS

En conséquence elle sera immatriculée au RCS de PARIS.

Pour avis.

*AL580526493*

## SCI DES GEMEAUX

**Société civile immobilière**
**au capital social : 3 000 Euros**
**Siège social : 2, place de la Charte**
**58000 NEVERS**
**R.C.S. NEVERS 801 929 456**

Le 01.12.2019, l'Assemblée générale de cette société ayant pour gérant M. Alain MICHOT demeurant 2, place de la Charte 58000 NEVERS et M. Thibault MICHOT demeurant 21, rue du Sommerard 75005 PARIS a décidé de transférer le siège social au 18, rue Pasquier 75008 PARIS. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de PARIS.

Pour avis.

*AL580526494*

## SC CAMPANULE

**Capital social : 1 500 Euros**
**Siège social : 2 place de la Charte**
**58000 NEVERS**
**R.C.S. NEVERS 477 892 061**

Le 01.12.2019, l'Assemblée générale de cette société ayant pour gérant, M. Alain MICHOT demeurant 2, place de la Charte 58000 NEVERS et M. Thibault MICHOT demeurant 21, rue du Sommerard 75005 PARIS, a décidé de transférer le siège social au 18, rue Paquier 75008 PARIS. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de PARIS.

Pour avis.

*AL580526495*

## LES BIERES DU DONJON

SARL au capital de 4 000€, Siège social : Av St Exupéry, 58500 Clamecy, R.C.S. NEVERS 808 981 724. Par AGE du 08 janvier 2020, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social au 6, Rue de la Chaume au Menelot, 21140 Semur En Auxois. Immatriculation au RCS de DIJON. BURNIER Alexandre, Co-Gérant, domicilié 2 pl de la mairie, 58190 BAZOCHES

*AL580526507*

## ➜ MODIFICATION DE CAPITAL

## SARL DES SOURCES

**SARL au capital social de 9 000 Euros**
**Siège social**
**Egreuil - 58110 AUNAY EN BAZOIS**
**R.C.S. NEVERS 791 860 711**

Décision du 15.01.2020 :
Ancienne mention :
Capital : 9 000 euros
Nouvelle mention :
Capital : 19 000 euros
Pour avis.

*AL580526475*

## SOCIETE ENTREPRISE DUMONT «S.E.D»

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 30 000 euros**
**Siège social : 22 rue du Docteur Léveillé**
**58000 NEVERS**
**RCS NEVERS 312 162 878**

**Modification du capital**

Aux termes de l'AGE du 08.11.2019 et des décisions de la gérance du 17.12.2019, le capital social a été réduit de 23 350 euros pour le ramener de 30 000 euros à 6 650 euros par voie de rachat et d'annulation de 467 parts sociales. Il a également été décidé d'augmenter le capital de 23 50 euros pour être porté à 30 000 euros par incorporation de réserves. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Article 6 - Apports il est ajouté l'alinéa suivant :« Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 08.11.2019 et des décisions de la gérance constatant la réalisation de la modification du capital social, le capital social a été réduit de 23 350 euros, pour être ramené de 30 000 euros à 6 650 euros par rachat et annulation de 467 parts sociales, puis a été augmenté d'une somme de 23 350 euros par incorporation de réserves.»

Article 7 - Capital social : cet article sera désormais rédigé comme suit : « Le capital social est fixé à la somme de TRENTE MILLE euros (30 000 euros). Il est divisé en 133 parts sociales de DEUX CENT VINGT CINQ EUROS ET CINQUANTE SIX CENTIMES (225,56 euros) euros chacune, entièrement libérées, et réparties comme suit : -à Monsieur Christophe DUMONT, 132 parts sociales numérotées de 1 à 132 inclus, soit 132 parts -à Monsieur Maxime DUMONT, 1 part sociale numérotée 133, soit 1 part Total égal au nombre de parts composant le capital social 133 parts. Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont entièrement libérées.»

POUR AVIS La Gérance.

*AL580526476*

## BENOIT PNEUS

**Société par actions simplifiée**
**au capital social de 46 000 Euros**
**Siège social : Avenue du 85ème**
**58200 COSNE COURS SUR LOIRE**
**R.C.S. NEVERS 332 681 394**

Décision du 20.01.2020 :
Ancienne mention :
Capital : 46 000 euros
Nouvelle mention :
Capital : 30 000 euros

La même Assemblée décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Entretien et réparation de tout véhicule terrestre à moteur, achat et vente de pièces détachées et accessoires.

Pour avis.

*AL580526520*

## ➜ CHANGEMENT DE NOM

## CHANGEMENT DE NOM

5 rue des Maitres verrier 58250 FOURS dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique (Linise) celui de LINISE.

*AL580526481*

## ➜ MODIFICATION DE STATUTS

**Maître Gérard LEGUY**
**Notaire à Avallon (Yonne),**
**4, rue de Lyon**

## GFA DES PIONS

**Groupement Foncier Agricole**
**Au capital de 50.613,07 Euros**
**Siège social : AVALLON (Yonne)**
**40 rue Porte Auxerroise**
**RCS AUXERRE - SIREN 339.983.298**

**Modifications statutaires**

Aux termes d'un acte reçu par Me LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), le 28 mai 2019 contenant cession de parts, régulièrement enregistrée et de l'assemblée générale du 17 janvier 2020, il a été constaté notamment les modifications suivantes :

- nomination de M. Thierry MOUSSOT demeurant à SAINT GERMAIN DES BOIS (Nièvre), Thurigny, gérant, et Mme Gisèle MOUSSOT, son épouse, co-gérante en remplacement de M. Jean TOUCHALEAUME, démissionnaire

- transfert de siège social à SAINT GERMAIN DES BOIS (Nièvre), Thurigny à compter rétroactivement du 28 mai 2019

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS et sera radiée du RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

*AL580526470*

## TOLERIE MODERNE

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 56 000 €**
**Siège Social :**
**3, Rue des Champs Pacaud –**
**58000 NEVERS**
**581 881 026 RCS NEVERS**

Aux termes de ses décisions du 24/12/2019, l'Associée Unique a décidé d'étendre l'objet social à compter du même jour aux activités suivantes : découpe laser – poinçonnage – pliage - négoce en gros ou au détail d'appareils et fournitures pour plomberie et chauffage, d'appareils et matériels chaudronnés, de machines et équipements industriels, pour le commerce et les services - négoce en gros ou au détail d'appareils électroménager, électriques et électroniques divers et de radiotélévision auprès des entreprises, collectivités ou particuliers, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

*AL580526471*

## ETS MARCHAND

**Société à Responsabilité Limitée**
**au capital de 5 000 € porté à 530 000 €**
**Siège Social : Metz Garnier –**
**58230 GOULOUX**
**849 265 954 RCS NEVERS**

1 - Par acte ssp du 30/07/2019, la société MARCHAND PERE ET FILS, SARL au capital de 10 000 € ayant son siège social à GOULOUX (58) – Le Bourg, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 501 300 214 et la société ETS MARCHAND :

Ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société MARCHAND PERE ET FILS a fait apport à la société ETS MARCHAND de sa branche autonome d'activité de sabotier, de flocage de sapins, de fabrication de supports et contenants en bois sise à GOULOUX (58) pour un actif évalué à 610 838,44 € et un passif à 85 838,44 €, soit un apport net de 525 000 €.

En rémunération de cet apport, la société ETS MARCHAND devait augmenter son capital de 525 000 € pour le porter de 5 000 € à 530 000 €, par création de 5 250 parts sociales nouvelles de 100 € de nominal chacune, à attribuer à la société MARCHAND PERE ET FILS.

2 - Ledit projet a été approuvé par l'AGE du 13/12/2019 des associés de la société MARCHAND PERE ET FILS, et par décisions du 13/12/2019 de l'Associée Unique de la société ETS MARCHAND. L'Associée Unique a, corrélativement, augmenté son capital dans les conditions ci-dessus, constaté la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, et modifié en conséquence les articles 6 et 7 des statuts.

Le dépôt prescrit par la loi sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

*AL580526472*

## SOCIETE ENTREPRISE DUMONT «S.E.D»

**Société à responsabilité limitée**
**transformée en société par actions simplifiée**
**Au capital de 30 000 euros**
**Siège social : 22 rue du Docteur Léveillé**
**58000 NEVERS**
**RCS NEVERS 312 162 878**

**Avis de Transformation en SAS**

Aux termes d'une délibération en date du 28.12.2019, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Christophe DUMONT, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Franck LARPENT, demeurant 19 rue de la Prairie 58000 CHALLUY.

Pour avis Le Président

*AL580526480*

## LOUIS JOEL

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 13 600 euros**
**Siège social : CHASSAGNE**
**58230 MOUX-EN-MORVAN**
**520 950 858 RCS NEVERS**

**Avis de modification**

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2019, la collectivité des associés a nommé Madame Anne CATOIS, demeurant Chassagne 58230 MOUX EN MORVAN, en qualité de gérant pour une durée illimitée ; a modifié l'objet social de la société qui devient : tous travaux de débardage, abattage, exploitation forestière de bois d'industrie et plus généralement tous travaux forestiers ; et a précisé l'adresse du siège social : La Ruchotte - Chassagne - 58 230 MOUX EN MORVAN. La société est devenue une société à responsabilité limitée pluripersonnelle. Mention faite au RCS de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

*AL580526482*

## ECOTEL

**SAS au capital de 500€**
**Siege social : 1 rue de Donzy**
**58200 SAINT PERE**
**Nevers B 818 462 459**

Aux termes des décisions de l'Associé unique du 1/1/2020 :

1- La dénomination sociale a été modifiée et devient ECO TECH à compter du 1/1/2020.

En conséquence, l'article 3 «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

Article 3 Dénomination

La société a pour dénomination social : ECO TECH

2-Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 1/1/2020

En conséquence, l'article 2 « Objet » des statuts a été modifié comme suit :

Article 2 Objet

La société a pour objet en France et à l'étranger :

Tous travaux d'électricité générale et industrielle et d'installation de tous matériels techniques destinés à l'économie d'énergie ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

*AL580526502*

## EURO TS - NEVERS ENSEIGNES

**SARL au capital social de 7 622,45 Euros**
**Siège social : 102, route de Lyon**
**58000 SERMOISE SUR LOIRE**
**R.C.S. NEVERS 382 267 631**

Décision du 18.01.2020 :
Ancienne mention :
Dénomination : EURO TS - NEVERS ENSEIGNES
Nouvelle mention :
Dénomination : EURO TS
Pour avis.

*AL580526521*

**Société d'Avocat**
**GILBERT MARTIN**
**14 rue Georges Dufaud**
**58000 NEVERS**

## CABINET DENTAIRE GATEAU

**SCM au capital de 45000 €**
**Siège social : 17 ter rue Achille Millien**
**58000 NEVERS**
**479 879 348 RCS NEVERS**

Il résulte d'une assemblée générale mixte du 20 janvier 2020 les modifications ci-après à publier prenant effet au 1er mars 2020.

Anciennes mentions

Dénomination : CABINET DENTAIRE GATEAU-PELEYRAS

Gérants : M. Philippe GATEAU dt 1020 avenue de la Paix – 58600 GARCHIZY

M. Laurent PELEYRAS dt 34A rue du Général Sorbier – 58000 NEVERS

Nouvelles mentions

Dénomination : CABINET DENTAIRE GATEAU

Gérants : M. Philippe GATEAU (adresse inchangée)

Mme Caroline GATEAU dt 9 avenue Victor Hugo – 58640 VARENNES-VAUZELLES

Pour avis, la gérance

*AL580526524*

## ➜ VENTE

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) le 10 janvier 2020 enregistré à service de la publicité foncière et de l'enregistrement NEVERS 1 le 15 Janvier 2020, dossier 2020 00001056, référence 5804P01 2020 A 00026 VENDEUR : Monsieur René BRADE demeurant à GUIPY (Nièvre) – 24, rue Saint Jacques de Compostelle ACQUEREUR : La société MENUISERIE BRADE, société à responsabilité limitée au capital de 9.990 euros dont le siège social est à GUIPY(Nièvre) – 24 bis rue Saint Jacques de Compostelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 879 790 616 DESIGNATION DU FONDS : un fonds de commerce et artisanal menuiserie, vitrerie, transports et fournitures funéraires, magasin d'exploitation vente, achat, vente de menuiserie sis et exploité à titre principal à GUIPY (Nièvre) – 24 bis rue Saint Jacques de Compostelle et à titre secondaire à CORBIGNY (Nièvre) – 16 rue des Forges pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés de NEVERS sous le numéro 329 039 838 PRIX : 150.000 euros JOUISSANCE : le 1er janvier 2020 OPPOSITION : La réception des pièces, des oppositions et des correspondance seront quant à elles adressées au siège du rédacteur des présentes au cabinet NOVO CONSEILS sis à NEVERS (Nièvre) – 15, rue Adam Billaut, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.

Pour avis

*AL580526498*

## ➜ CESSION

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP en date à Nevers du 10.01.2020, enregistré au Service départemental de l'enregistrement de Nevers 1 le 20.01.2020, Dossier 2020 1513, Réf. 2020 A 58, la société SORAMA, SAS au capital de 90.000 €, dont le siège social est 10 route de Paris – La Blouse Longue – 58640 Varennes-Vauzelles, immatriculée sous le numéro 342 528 643 RCS NEVERS, a cédé à la société GATICAR, SAS au capital de 1.000.000 €, dont le siège social est rue Amédée Bollée – 10600 Barberey Saint Sulpice, immatriculée sous le numéro 879 143 162 RCS TROYES, un fonds de commerce de concession automobile, sis et exploité 10 Route de Paris à Varennes-Vauzelles (58640) moyennant le prix de 233.102,27 €.

Le transfert de propriété et de jouissance a été fixé au 10 janvier 2020.

Les oppositions seront reçues, en la forme légale, dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour leur validité, au siège social du fonds de commerce où domicile a été élu à cet effet, et pour la correspondance au Cabinet d'Avocats CREALEX sis à Bourges (18000) - 7 avenue Jean Jaurès.

*AL580526477*

## AVIS DE CESSSION

Suivant acte sous signature privée en date à NEVERS (58) du 15 janvier 2020, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS le 20/01/2020, Dossier 2020 00001518 référence 5804P01 2020 A 00059, Mme Véronique FLUSAT dt à NEVERS (58) – 13, 1ère Impasse de la Jonction a cédé à Mme Sophie CAZIOT dt à TRONSANGES (58) – La Charnaye, un fonds de commerce de coiffure mixte, vente de soins capillaires et accessoires, vente de bijoux connu sous l'enseigne « LE SALON – COIFFURE BEAUTE » sis et exploité à POUGUES LES EAUX (58) – Place Chapal, moyennant le prix de 47 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 14/01/2020.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité au siège du fonds vendu et pour la correspondance au cabinet LEXCONSEIL sis à NEVERS (58) – 3, rue Vauban.

*AL580526516*

## ➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## SARL AULARD

**Société à responsabilité limitée**
**au capital de 5 000 euros**
**Siège social : 2 rue Adrien Laurent**
**58110 Châtillon-En-Bazo**
**RCS NEVERS - 821 071 461**

Suivant acte SSP du 31/12/2019, les associés ont agréé à effet du 31/12/2019, le retrait de la cogérance de M. Kévin AULARD. Mention sera faite au RCS de Nevers.

*AL580526449*

## GAEC DES PLOTS

**Les Plots - 58300 DEVAY**
**Au capital social de 285 675 euros**
**RCS Nevers - 344 706 395**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 janvier 2020, il a été procédé à la nomination de deux cogérants M Frédéric MAILLAULT - 18 Rue du Charme - 58300 Devay et M MAILLAULT Philippe - 12 Chemin des Plots - 58300 Devay et à la mise à jour du siège du GAEC au 10 Chemin des Plots - 58300 Devay. Mention sera faite au RCS : Nevers

Pour avis. La gérance

*AL580526479*

## KUHN

**SARL au capital social de 5 000.00 Euros**
**Siège social : 5 rue Mathieu 58130 GUERIGNY**
**SIREN 512 360 488 R.C.S. NEVERS**

L'AGE du 31 décembre 2019 a nommé Co-Gérant, M Renaud KUHN demeurant, 2 rue Pierre CORBIER 58130 GUERIGNY en remplacement de M Jean-Paul KUHN, demeurant 5 rue Mathieu 58130 GUERIGNY «retraité».

Pour avis, la gérance.

*AL580526490*

## GAEC DU CHAMP DE LA CHAUME

**au capital de 266 920 euros**
**Niault - 58110 CHOUGNY**
**RCS Nevers - n°509 302 337**

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 1er janvier 2020, a décidé, avec effet ce jour de nommer M. LOISEAU François demeurant Niault - 58110 CHOUGNY aux fonctions de cogérant. Pour avis, la gérance

*AL580526509*

## EARL COLMONT

**Les Fertilles - 58470 Saincaize Meauce**
**Au capital social de 540 500 euros**
**RCS Nevers - N° 531 034 171**

Par procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er janvier 2020, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant Mr COLMONT Vincent, demeurant 23 Chemin du Champ Pagenot - 58240 Mars sur Allier. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis. La gérance

*AL580526510*

**Maître Emilie GUERIN-PEREIRA**
**Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire**
**(Nièvre)**
**2 rue Lafayette**

## SCEA VENEAU FRERES

**Modification des dirigeants**

Suivant délibération extraordinaire sous seing privé des

associés en date du 22/01/2020, il a été constaté la

démission de Mr Gilles VENEAU, né à COSNE COURS SUR LOIRE le

28/12/1959, demeurant à le clocher Loquet 58310 ARQUIAN, de

ses fonctions de gérant de la SCEA VENEAU FRERES Le Clocher

Loquet 58310 ARQUIAN immatriculé au RCS de NEVERS sous le

n°449 257 013 à compter du 31 janvier 2020.

*AL580526514*

## SCI NEVERS EST

**Société civile immobilière**
**au capital de 100 euros**
**Siège social : Lieu-dit «Le Message»**
**RN 7 - 58000 CHALLUY**
**RCS NEVERS 518 552 310**

**Modification des dirigeants**

Par décision du 26.12.2019 l'AGO a nommé co-gérant M Patrick KAZI TANI demeurant «Les Ruisseaux» 45260 NOYERS à partir du 01.01.2020 et ce pour une durée indéterminée.

Pour avis

*AL580526517*



Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

## SCM DES INFIRMIERS DE LA RUE PASTEUR

**Société Civile de Moyens**
**au capital de 600 euros**
**Siège social : 17 rue Pasteur**
**58200 COSNE COURS SUR LOIRE**
**847 751 062 RCS NEVERS**

L'assemblée générale mixte du 27 janvier 2020 a désigné Mme Isabelle LEBLANC dt 19 rue des Cortillats-Villechaud – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE, en qualité de cogérante avec Mme Brigitte FRÉNOY, Mme Anne-France BOTTÉ et Mr Philippe VOLKRINGER déjà en fonctions.

Pour avis, la gérance

*AL580526525*

### ➜ NON DISSOLUTION

## SUMIRIKO INDUSTRY FRANCE SAS

**Société par actions simplifiée**
**au capital de 4.000.000 €**
**Siège social :**
**Usine des Caillots**
**58300 DECIZE**
**518 482 013 R.C.S. Nevers**

Suivant procès-verbal en date du 30 septembre 2019, l'associé unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera portée au registre du Commerce de Nevers.

Pour avis.

*AL580526522*

### ➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

## SOCIÉTÉ BARENTO

**SARL en liquidation**
**au capital social de 7500 €uros**
**Siège social : 790, route de Divonne**
**01220 GRILLY**
**RCS : NEVERS 479 577 207**

L'assemblée générale des associés, réunie le 2 janvier 2020 à Grilly, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Patrick BARTHELEMY liquidateur, et constaté la clôture de liquidation à compter du 20 janvier 2020.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

Le liquidateur.

*AL580526462*

## OKHEANOS LOISIRS

L'AGO du 31/10/19 de la SARL «OKHEANOS LOISIRS» en liquidation, capital: 15244,90 euros, siège: Bornoux 58230 DUN LES PLACES, 407649045 RCS NEVERS, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Eva ROSSI de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite AGO. Dépôt des comptes de liquidation au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.

*AL580526473*

## SCI DU PETIT BOURG

**Société Civile en liquidation**
**au capital de 1 000 €**
**Siège social :**
**2, rue des Ponts de Varzy –**
**58700 PREMERY**
**452 881 931 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 20/11/2019 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Mme Josette FOULON dt à PREMERY (58) – 2, rue des Ponts de Varzy a été nommée comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé à PREMERY (58) –2, rue des Ponts de Varzy. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL580526474*

## CENTRE EQUESTRE ET D'ELEVAGE LA ROSE DES VENTS

**SARL au capital de 19500 €**
**Siège social**
**La Cour Marigot**
**58640 Varennes Vauzelles**
**424 350 924 RCS de Nevers**

L'AGE du 31/12/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme LEGENDRE Adeline, demeurant La Cour Marigot, 58640 Varennes Vauzelles, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

*AL580526483*

## VIVAPOM

**Société par actions simplifiée en liquidation**
**Au capital social de 5 000 Euros**
**Siège social**
**Avenue du 85ème de Lligne**
**Lieu-dit Les Champs du Latin**
**58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE**
**R.C.S. NEVERS 850 206 145**

Le 31.12.2019, l'Assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31.12.2019. M. Christophe SOARES demeurant 1, rue Bernard Palissy 03400 YZEURE a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à Le Cholet 58160 SAUVIGNY LES BOIS.

Pour avis.

*AL580526484*

## SCI MURS MURS

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE**
**en liquidation**
**au capital de 300 EUROS**
**Siège social**
**7 RUE MARIUS GERIN**
**58000 NEVERS (NIEVRE)**
**491 939 724 RCS NEVERS**

L'assemblée générale des associés du 31/12/2019 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation de la société à compter du 31/12/2019. Radiation au RCS de NEVERS. Pour avis, le liquidateur.

*AL580526486*

## SARL ROBINET SPÉCIFIQUE

SARL au capital de 1500 € Siège social : Le Bourg 58120 BLISMES RCS NEVERS 821342938

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 20/12/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019 , il a été nommé liquidateur(s) Mme Claus Marianne demeurant au 14 Route d'Autun 71540 LUCENAY-L'ÉVÊQUE et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur. Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

*AL580526488*

## EARL BAUDIN FRÈRES

**La Bergerie - 58120 MONTIGNY en MORVAN**
**Au capital de 133 170 euros**
**R.C.S. Nevers - N° 314 845 058**

Aux termes d'une délibération en date du 3 janvier 2020, l'associé unique de l'EARL BAUDIN Frères, M. BAUDIN Robert a décidé, suite au décès du liquidateur, Monsieur Noël BAUDIN, survenu le 18 novembre 2019, de se nommer liquidateur et se conférer tous les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à La Bergerie - 58120 Montigny en Morvan, lieu du siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis. Le liquidateur.

*AL580526491*

## TEDDY TRANSPORTS EXPRESS

SARL au capital de 7.700 € Siège social : 9 ROUTE DE NEVERS, 58240 Fleury sur Loire 420 055 105 RCS de Nevers L'AGE du 28/12/2019 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2019, nommé en qualité de liquidateur M. de FONTENAY Henri, demeurant 14 rue Buffon, 21400 Châtillon sur Seine, et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de Nevers

*AL580526504*

## SCI DU PETIT BOURG

**Société Civile en liquidation**
**au capital de 1 000 €**
**Siège social : 2, rue des Ponts de Varzy**
**58700 PREMERY**
**452 881 931 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 23/12/2019 les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme Josette FOULON dt à PREMERY (58) – 2, rue des Ponts de Varzy de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/11/2019. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

*AL580526515*

### ➜ AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 10/01/2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OX'VILLE,

Siège social : 1 avenue du Général de Gaulle, NEVERS (Nièvre)

Objet : l'achat, la vente l'exploitation d'un magasin de prêt-à-porter et accessoires de toute nature, en détail ou en gros.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5 000 euros

Gérance : El Mahjoub MISRI, demeurant 4 bis route de Bourgogne, ST ELOI (Nièvre),

Immatriculation : Au RCS de NEVERS,

Pour avis, le gérant

*AL580526421*

## AVIS DE CONSTITUTION

Création de l'eurl la tosca de panzi, 66 rte. de nevers 58110 rouy. Cap.: 1000€. Obj.: pizzeria. Grt.: andre et lydie de biase, 3 rte. de montapas grandchamp 58110 rouy. 99 ans au rcs de nevers.

*AL580526453*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à URZY en date du 20 janvier 2020, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JOVINO,

SIEGE SOCIAL : 197 route de la Gare, URZY (Nièvre)

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à conditions toutefois d'en respecter le caractère civil.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1 000 euros

GERANCE ET ASSOCIE INDEFINEMENT RESPONSABLE : M. et Mme WASYLYSZYN Angélique et Thierry, demeurant 197 route de la Gare, URZY (Nièvre),

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au RCS de NEVERS.

Pour avis, le gérant

*AL580526496*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :** SAS Armelle de Soultrait

**Forme sociale :** SAS

**Capital social :** 300 €

**Siège social :** 3, Allée du Château – Le Chenil – 58390 DORNES

**Objet social :** Réalisation d'actions de formations individuelles ou collectives auprès des adultes et des enfants en utilisant entre autres la méthode sophrologique

**Durée :** 99 ans

**Admission aux assemblées et participation aux décisions :** Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

**Transmission d'actions :** Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

**Présidente :** Mme Armelle VINCENT dt à DORNES (58) – 3, Allée du Château - Le Chenil

**Immatriculation :** RCS de NEVERS

*AL580526499*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SAUGET CORP

Forme : Société Civile Immobilière

Siège Social : 20 Rue Léopold Lucas 58600 FOURCHAMBAULT

Objet : Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Durée : 99 années

Capital social : 75.000 € , variable ne pouvant être réduit en dessous de la somme de 1 €.

Gérants :

- M. Kevin SAUGET, demeurant 20 Rue Léopold Lucas 58600 Fourchambault
- M. Charles Henri SAUGET, demeurant 33 Rue Jacques Louvel-Tessier 75010 Paris

Transmission des parts : libre entre associés.

La société sera immatriculée au R.C.S. de Nevers.

*AL580526500*

**Maître Emilie GUERIN-PEREIRA**
**Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)**
**2 rue Lafayette**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique reçu le 21 janvier 2020, il a été constitué une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EURL VENEAU DYLAN

Objet social :Cultures, élevages, travaux agricoles, et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Siège social : Le Clocher Loquet Ferme 58310 ARQUIAN

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Dylan VENEAU demeurant Le Clocher Loquet Ferme 58310 ARQUIAN

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis.

*AL580526505*

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale** : ETS YO PREPA

**Forme sociale** : SAS

**Capital social** : 1 000 €

**Siège social** : 43, rue Jean Gautherin – 58000 NEVERS

**Objet social** : Réalisation de tous travaux de mécanique, de carrosserie et de peintures automobiles - Entretien, réparation de tous types de véhicules automobiles et de motocycles - Achat, vente de véhicules automobiles et de motocycles, neufs et d'occasion, de pièces détachées et d'une manière générale de tous accessoires et produits se rapportant aux véhicules automobiles et aux motocycles

**Durée** : 99 ans

**Admission aux assemblées et participation aux décisions** : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix

**Transmission d'actions** : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés

**Présidente** : M. Yoan IMBERT dt à NEVERS (58) – 43, rue Jean Gautherin

**Immatriculation** : RCS de NEVERS

*AL580526508*

## ECURIE VNJF HORSES

Par acte SSP du 22/01/2020, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ECURIE VNJF HORSES Objet social : exploitation de chevaux de courses, dont elle peut avoir la propriété entière ou partielle, ainsi que toutes opérations réalisées habituellement à cet effet, achat, la vente, l'élevage, la gestion de la carrière de chevaux de course Siège social : 1 rue du Chaillou, 58400 Chaulgnes. Capital : 13000 € Durée : 99 ans Président : Mme MOUSSET Nadia, demeurant 1 rue du Chaillou, 58400 Chaulgnes Directeur Général : M. MOUSSET Jean Jacques, demeurant 1 rue du Chaillou, 58400 Chaulgnes Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas Immatriculation au RCS de Nevers

*AL580526511*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 24 janvier 2020 constitution de la SAS :

ATELIERS DE SAINT LOUIS

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 6 Faubourg de Bouhy 58220 DONZY

Objet : Coordination de chantier ; tous travaux de menuiseries et de charpente, restauration de patrimoine architectural ; peinture générale, plâtrerie et placoplatre ; vente, pose, entretien de tous revêtements, carrelages, faïences, marbres, de toutes matières plastiques, moquettes et tapis, sur sols et murs et toutes surfaces ainsi que tous travaux s'y rattachant ; vente et la pose de plafonds suspendus ; tous travaux d'isolation thermique et phonique ; tous travaux d'électricité, installations thermiques de chauffage et climatisations, installations de ventilation mécanique contrôlée et détection incendie, automatisme, électricité basse, moyenne et haute tension, installation de réseau informatique et plus généralement à tous produits et installations électriques, plomberie, sanitaire ; tous travaux et vente de tous matériels et installations de plomberie, eau, gaz, chauffage et climatisation ; tous travaux accessoires ou complémentaires.

Président : M. Frédérick POUYE demeurant Bourras l'Abbaye 58350 SAINT MALO EN DONZIOIS

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

*AL580526512*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/01/2020, il a été constitué une SELARL ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SELARL VETERINAIRE DU DOCTEUR MOUREAU Objet social : exercice de la profession de vétérinaire Siège social : 7 rue du Docteur Faucher, 58320 Pougues les Eaux. Capital : 10000 € Durée : 99 ans Gérance : Mme MOUREAU Marine, demeurant 19 rue de Nantin, 58700 Prémery Immatriculation au RCS de Nevers

*AL580526513*

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 10 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AY CONSTRUCTION 58

Forme : Société par Actions Simplifiée

Capital social : 2.000 €

Siège social : 59 faubourg du Grand Mouësse – 58000 NEVERS

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale et gros œuvre du bâtiment.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Président : Madame Mélanie GOUSSOT, dt 14 impasse des Vernes – 58000 SERMOISE SUR LOIRE

Admission aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à un compte ouvert à son nom. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Toute transmission de titres de capital quel qu'en soit le bénéficiaire, sauf s'il est déjà associé, est soumise à l'agrément préalable de la société donnée par décision collective des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.

Pour avis, la Présidente,

M. GOUSSOT

*AL580526519*

## YONNE

### ➜ DÉMISSION

## PRESTALEV

**SARL au capital de 617 625 €**
**Siège social : ZAC des Vauguillettes**
**17, rue des Grahuches**
**89100 SENS**
**353 736 010 RCS SENS**

Le 31/12/2019, les associés ont pris acte de la démission de M. Franck JAGULAK en qualité de co-gérant et ont décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

*AL890526581*

### ➜ SUCCESSION

## TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 9 septembre 2018, Monsieur Jacques Albert FERENBACH, né(e) 91420 Morangis, le 8 janvier 1936, demeurant à Route de Saint Serotin, lieudit «Les Petites Brières» 89140 St serotin, veuf(ve) de Madame Jacqueline Marie Ierrette LADAURADE, décédé(e) à SENS (089) le 25 novembre 2019, a institué un légataire.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Patricia GOUJON-YOH , 9, rue de la Gare 89140 PONT-SUR-YONNE, le 23 janvier 2020, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 23 janvier 2020.

Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Patricia GOUJON-YOH. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL890526676*

**Maître Jean-Marie ODIN**
**Notaire à VERMENTON (89270)**

## AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil**
**Article 1378-1 Code de procédure civile**
**Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 13 mai 2013,

Madame Janine Luce DELARUE, en son vivant retraitée, demeurant à FONTENAY-SOUS-FOURONNES (89660) 2 Rue du Val de Mercy.

Née à PARIS 11ÈME ARRONDISSEMENT (75011), le 23 avril 1922.

Veuve de Monsieur Pierre Jean Alexis MONVOISIN et non remariée.

Madame DELARUE Janine Luce étant veuve en premières noces de Monsieur Georges Pierre PICHARD.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à FONTENAY-SOUS-FOURONNES (89660) (FRANCE), le 23 novembre 2019.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), Place de l'Eglise, le 22 janvier 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Jean-Marie ODIN, notaire à VERMENTON (89270) Place de l'Eglise, référence CRPCEN : 89027, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de AUXERRE (89270) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

*AL890526495*

### ➜ AVIS

**Préfet de l'Yonne**

## AVIS DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2020-0041 du 13 janvier 2020 est déclarée d'utilité publique au bénéfice de la commune de Champigny-sur-Yonne l'instauration de périmètres de protection du captage dit « Les Près Clos » situé sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Yonne et autorisant la commune de Champigny-sur-Yonne à utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public.

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de 2 ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement de la commune de Champigny-sur-Yonne dans les conditions fixées par celle-ci.

Cet arrêté est consultable dans les mairies de Champigny-sur-Yonne et de Villemanoche pendant 1 mois.

Les documents sont consultables à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat de l'Yonne (www.yonne.gouv.fr rubrique : politiques publiques - environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques).

*AL890526603*

### ➜ NOMINATION

## LE TRAIT CARRE

**SAS au capital de 75 000 €**
**ayant son siège social**
**9 route du Moulin Colas**
**89630 SAINT-LEGER-VAUBAN**
**immat. RCS AUXERRE 820 302 412**

**Changement de président**

Aux termes de l'AGO du 02/01/2020, M. Clément AMAND, demeurant 13 rue de la Poste 89420 CUSSY LES FORGES, a été nommé en qualité de Président en remplacement de M. Laurent FISSEAU, démissionnaire.

POUR AVIS

*AL890526617*

## SOCIETE D'EXPERTISE LHUILLIER

**Société par Actions Simplifiée**
**au capital de 120 000 euros**
**Siège social : 64 Rue du Moulin du Président**
**89000 AUXERRE**
**427 220 728 RCS AUXERRE**

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 janvier 2020, les associés ont nommé en qualité de Directeur Général Monsieur Didier HENRY, demeurant 6 Rue de la Belle Croix 89570 NEUVY SAUTOUR, pour une durée illimitée, à compter du même jour.

*AL890526627*

## SAS CRIDEME INDUSTRIE

Par décision du 02/01/2020, l'associé unique de la SAS CRIDEME INDUSTRIE, SAS au capital de 7 000 €, dont le siège social est à SENS (89100), 19, rue Gaston Perot, 824 910 459 RCS SENS, a nommé aux fonctions de Président à compter du 01/01/2020 M. Jérôme TOUCHARD, domicilié à PARON (89100), 10, rue du Mail des Charmes, en remplacement de M. Christian AUGE, démissionnaire.

*AL890526636*

## PHARMACIE DE LA PUISAYE

**Société d'exercice libéral par actions simplifiée**
**au capital de 400 000 euros**
**Siège social : Place André et Robert Genêt**
**89130 TOUCY**
**493258933 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une décision en date du 2 janvier 2020, l'associé unique a nommé Madame Pénélope ROTA, née FEISTHAUER, demeurant 36 Rue des Vignes - 89240 LINDRY en qualité de Directrice Générale, et ce à effet du 2 janvier 2020.

*AL890526698*

### ➜ TRANSFERT DE SIÈGE

## ABEILLE NATH'

**Société à responsabilité limitée**
**à associé unique**
**au capital de 49 150 euros**
**Siège social**
**4 Rue de la Grenetière**
**89400 LAROCHE SAINT CYDROINE**
**533 974 473 RCS SENS**

Aux termes d'une décision en date du 10 Janvier 2020, l'associé unique a transféré le siège social qui était situé 4 Rue de la Grenetière 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE, 152 Ter Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES et ce à compter de ce jour.

Pour avis, la gérance.

*AL890526630*

## MARTIRE NATHALIE

**Société à responsabilité limitée**
**à associé unique**
**au capital de 10 000 euros**
**Siège social**
**4 Rue de la Grenetière**
**89400 LAROCHE SAINT CYDROINE**
**814 172 011 RCS SENS**

Aux termes d'une décision en date du 10 Janvier 2020, l'associé unique a transféré le siège social qui était situé 4 Rue

de la Grenetière 89400 LAROCHE SAINT CYDROINE, 152 Ter Avenue Jean Jaurès 89400 MIGENNES et ce à compter de ce jour.

Pour avis, la gérance.

*AL890526631*

Notaires

**SCP MILLARD-BERTHELIN**
**Notaires à Saint-Florentin**
**(Yonne)**
**26, rue Dilo**

## TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

**JANVIE**
**Société Civile au capital de 1000 euros**
**Siège social : 7/9 du Faubourg Saint-Martin**
**89600 SAINT-FLORENTIN**
**R.C.S AUXERRE 841 022 528**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à SAINT-FLORENTIN du 13/10/2019, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 7/9 du Faubourg Saint-Martin 89600 SAINT-FLORENTIN au 416 chemin des Risples 83780 FLAYOSC.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de DRAGUIGNAN.

Radiation auprès du RCS de AUXERRE.

Pour Avis

Le gérant

*AL890526663*

## EL'COIFF

E.U.R.L au capital de 1 000,00 Euros

Siège social : 11 Chemin de Casse Bouteille

89800 BEINE

R.C.S : AUXERRE 804.464.907

Aux termes d'une délibération en date du 1er Décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée de transférer le siège social du 11 Chemin de Casse Bouteille 89800 BEINE au 46 Route Nationale 89800 BEINE et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Le Gérant

*AL890526665*

## EARL SONIA MICHAUT

E.A.R.L au capital de 7 500,00 Euros

Siège social : 11 Chemin de Casse Bouteille

89800 BEINE

R.C.S : AUXERRE 837 873 132

Aux termes d'une délibération en date du 1er Décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire à décidée de transférer le siège social du 11 Chemin de Casse Bouteille 89800 BEINE au 46 Route Nationale 89800 BEINE et ce à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Mention sera faite auprès du registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

Le Gérant

*AL890526666*

## INVESTA

Société À Responsabilité Limitée au capital de 900000 € Siège social : 10 rue de Bourgogne 89140 CUY 812 142 735 RCS SENS Suivant décisions de l'associé unique du 15 janvier 2020, le siège social a été transféré, à compter du 15/01/2020, de 10 rue de Bourgogne, 89140 CUY, à 27 rue des Pavillons, 89500 VILLENEUVE SUR YONNE. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Pour avis, la gérance

*AL890526671*

### ➜ MODIFICATION DE CAPITAL

## GAEC DE CHICHERY

GAEC agréé au capital de 314 775 € Siège social 15 route de Branches - 89400 CHICHERY 778 659 854 RCS SENS L'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2020 a décidé à compter, du même jour, d'augmenter le capital de 161 370 € ce qui a pour effet de le porter à la somme de 476 145 €. Pour avis, la gérance.

*AL890526639*

## SC HERMITAGE DE SAINT BLAISE

Société civile au capital de 4 000 €, Siège social : 9 rue de Lacey - 89310 POILLY SUR SEREIN, 840 612 303 RCS AUXERRE. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2019, la collectivité des associés a augmenté le capital social de 9 250 €, ce qui le porte à 13 250 €. Pour avis, la gérance.

*AL890526678*

## EARL DES TROIS TILLEULS

EARL au capital de 86 340 euros. Siège social : 7 place des Marronniers, 89660 BROSSES. 950 003 640 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019 a : - Réduit le capital social d'une somme de 43 170 €, pour le fixer à 43 170 €. - Constaté la démission de M. Régis PERREAU de ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance.

*AL890526688*

**ANNONCES LEGALES**
**03 80 78 90 42**

### ➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Préfet de l'Yonne**

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**SUR LA COMMUNE DE MÉZILLES**

Le public est averti qu'en execution :

du code de l'environnement, de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-582 du 17 décembre 2019, une enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau et de déclaration d'intérêt général pour la restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau du Branlin au droit du complexe hydraulique de Mézilles, déposée par l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) du Bassin du Loing, sera ouverte du lundi 27 janvier 2020 (9 h) au mercredi 12 février 2020 (12 h), soit une durée de 17 jours consécutifs à la mairie de Mézilles.

Est désigné M. Jean-Michel MERIAUX en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général non soumis à évaluation environnementale, justifiant ainsi l'absence d'étude d'impact et d'avis de l'autorité environnementale et un registre d'enquête seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 27 janvier 2020 au 12 février 2020 inclus, à la mairie de Mézilles, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées Loi sur l'eau / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 27 janvier 2020 au 12 février 2020 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et/ou propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :

pref-epageloing-mezilles@yonne.gouv.fr

(Les observations adressées à cette adresse seront consultables sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne)

soit par écrit :

- sur le registre déposé à la mairie de Mézilles, du lundi au samedi de 9 h à 12 h, ou

- courrier adressé à la mairie de Mézilles - 9 Grande Rue - 89130 MÉZILLES, à l'attention de M. le commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. le commissaire enquêteur recevra les observations et/ou propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de Mézilles, les :

- lundi 27 janvier 2020 de 9 h à 12 h,

- samedi 8 février 2020 de 9 h à 12 h,

- mercredi 12 février 2020 de 9 h à 12 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, des conclusions du commissaire enquêteur ainsi que du mémoire en réponse du demandeur, à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et à la mairie de Mézilles. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale et une déclaration d'intérêt général pour des travaux de restauration de la continuité écologique du cours d'eau du Branlin, au droit du complexe hydraulique de Mézilles, assorties du respect de prescriptions, ou un refus. Des informations peuvent être demandées auprès de M. Kévin AGNELOT de L'EPAGE du Bassin du Loing - 20 Chemin de Ronde - 89130 TOUCY - tel : 06.37.44.03.45.

*AL890526339*

### ➜ RECTIFICATIF

## SCI SERRES IMMO

**SCI au capital de 100 €**
**10 Chemin de la grande pièce**
**89300 CHAMVRES**

ERRATUM

Dans l'annonce du 20/12/2019, il fallait lire « Greffe du Tribunal de Commerce de SENS » au lieu d'Auxerre.

Rémi SERRES

*AL890526634*

### ➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

## CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 24 janvier 2020 dressé par Maître Patricia GOUJON-YOH, Notaire à PONT-SUR-YONNE (89140), 9, rue de la Gare.

Monsieur Roland Lucien Robert GERVAIS né(e) le 23 mai 1939 à VILLEBLEVIN (89340).

Et

Madame Pierrette Yvonne GERVAIS née DOMECE. né(e) le 19 février 1942 à MONTEREAU-FAULT-YONNE (77130).

Demeurant ensemble Lieudit «Chemeteau», 89140 St serotin.

Mariés le 19 octobre 1964 par devant l'officier de l'Etat civil de BARBEY (77130) sous le régime de la communauté réduite aux acquêts.

Ont décidé de changer de régime matrimonial et d'adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.

*AL890526686*

### ➜ MODIFICATION DE STATUTS

## MEGACOOL PICTURES

Sigle : MCP, SARL à associé unique au capital de 1euros, 4 rue de l'Ecole Normale 89000 Auxerre, 844 653 857 RCS Auxerre. Aux termes du PV des décisions de l'associé unique du 01/11/2019, il résulte la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter du 01/11/2019. Cela entraîne la publication des mentions suivantes : - **Forme** : Ancienne mention : SARL à associé unique. Nouvelle mention : SAS unipersonnelle - **Administration** : Ancien Gérant : M. Stéphane Azamar. Nouveau Président : M. Stéphane Azamar, demeurant 4 rue de l'Ecole Normale 89000 Auxerre - **Mentions complémentaires** : Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix. Agrément : Les cessions d'actions de l'associé unique sont libres ; en cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

*AL890526093*

**Maître Gérard LEGUY**
**Notaire à Avallon (Yonne),**
**4, rue de Lyon**

## GFA DES PIONS

**Groupement Foncier Agricole**
**Au capital de 50.613,07 Euros**
**Siège social : AVALLON (Yonne)**
**40 rue Porte Auxerroise**
**RCS AUXERRE - SIREN 339.983.298**

**Modifications statutaires**

Aux termes d'un acte reçu par Me LEGUY, notaire à AVALLON (Yonne), le 28 mai 2019 contenant cession de parts, régulièrement enregistrée et de l'assemblée générale du 17 janvier 2020, il a été constaté notamment les modifications suivantes :

- nomination de M. Thierry MOUSSOT demeurant à SAINT GERMAIN DES BOIS (Nièvre), Thurigny, gérant, et Mme Gisèle MOUSSOT,

son épouse, co-gérante en remplacement de M. Jean TOUCHALEAUME, démissionnaire

- transfert de siège social à SAINT GERMAIN DES BOIS (Nièvre), Thurigny à compter rétroactivement du 28 mai 2019

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de NEVERS et sera radiée du RCS d'AUXERRE.

Pour avis.

*AL890526614*

## SÉBASTIEN CHRISTOPHE

**Société à responsabilité limitée**
**Au capital de 10 100,00 euros**
**Siège social**
**Ferme des Carrières, Fyé**
**89800 CHABLIS**
**488 046 053 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, l'assemblée générale de la société Sébastien CHRISTOPHE a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2020. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée. Nouvelle mention : société par actions simplifiée. Administration : Ancienne mention : Monsieur Sébastien CHRISTOPHE, gérant. Nouvelle mention : Monsieur Sébastien CHRISTOPHE, président. Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Les autres cessions d'actions sont soumises à l'agrément à la majorité absolue des associés. Objet : Ancienne mention : La société a pour objet : - achat et vente de raisins, moûts, vins et toutes boissons alcoolisées, courtage, commissionnage, vinification et prestations de services sur lesdits produits. - réalisation de prestations de services agricoles et viticoles. Nouvelle mention : La société a pour objet : - achat et vente de raisins, moûts, vins et toutes boissons alcoolisées, courtage, commissionnage, vinification et prestations de services sur lesdits produits. - réalisation de prestations de services agricoles et viticoles. - location de matériels agri viticoles. Mention sera faite au RCS d'AUXERRE. Le président.

*AL890526619*

## SCI BOUBA

**Société Civile Immobilière**
**au capital de 82322,40 €**
**Siège social**
**42, rue d'Egleny**
**89000. AUXERRE**
**RCS: 452 178 023.AUXERRE**

Aux termes d'une Assemblée générale extraordinaire en date du 22/12/2019, il a été décidé

1. de nommer Mme Agnès BOUHEY-BAZIN, demeurant 3, rue René LAFFON,à Auxerre (89000), co-gérante, et ce à compter du 22/12/2019.

2. de transférer le siège social au 3, rue René LAFFON à AUXERRE (89000), immatriculation au RCS d'Auxerre

3. de modifier l'article 2 des statuts, concernant l'objet de la société: « l'acquisition, l'administration,et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers; toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil; en outre, la société peut mettre gratuitement à la disposition des associés tout ou partie des biens dont elle est propriétaire; elle peut se porter caution hypothécaire des prêts souscrits par les associés en vue de libération ou de l'acquisition des parts sociales », en le complétant avec la mention «l'exercice des prérogatives aux droits qu'elle détient »

Mention sera faites au RCS de AUXERRE.

*AL890526620*

## HAPPY BRUNCH

L'AGE a décidé, le 20/01/2020, d'élargir l'objet social de la société HAPPY BRUNCH, SARL au capital de 500€, Ferme De Champagne RN6, 89290 Augy, 803 567 536 RCS Auxerre, à : vente au détail vêtements et accessoires pour cérémonie vendue sous le thème « lady wedding «. Mention au RCS de Auxerre

*AL890526637*

## SCI MERCURE

**Société civile immobilière**
**au capital de 1 000 euros**
**Siège social : 28, boulevard Vauban**
**89000 AUXERRE**
**479637571 RCS AUXERRE**

**Modification du siège social**

Aux termes d'une délibération en date du 17 décembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter du 17 décembre 2019 :

- d'étendre l'objet social à l'activité de prise de participation dans toute société à prépondérance immobilière et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de transférer le siège social du 28, boulevard Vauban, 89000 AUXERRE au 5 Rue Marcelin Berthelot - Résidence Chantepinot - 89000 AUXERRE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

*AL890526638*

## EARL DE ST VINCENT

Société civile au capital de 128 224,87 € Siège social : Route Nationale 6 - Le Bouchet - 89460 BAZARNES 353 944 531 RCS AUXERRE Suivant décisions du 31 décembre 2019, l'associé unique a : - décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à associé unique à compter du 1er janvier 2020 avec comme nouvelle dénomination sociale « SAS JEAN-MICHEL DAULNE », - constaté la fin des fonctions de gérant de M. Jean-Michel DAULNE, - nommé M. Jean-Michel DAULNE demeurant Route Nationale 6 - Le Bouchet - 89460 BAZARNES, aux fonctions de Président. - décidé que la société a pour objet : achat, vente, transformation de vins et spiritueux. À titre accessoire, l'exercice d'activités réputées agricoles. - supprimé la notion de variabilité du capital. Celui-ci est fixé à 128 224,87 €. Tout associé peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Les actions de la société peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective. Pour avis, le Président.

*AL890526667*

## SCEA «DE LA GRANDE VALLEE»

**Capital social : 6 000 €**
**Siège social : 1 rue du Faubourg**
**89580 VAL-DE-MERCY**
**RCS AUXERRE 314 390 014**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 10/12/2019, les associés ont décidé à compter du 31/12/2019 la suppression de la forme juridique de l'article 3 «dénomination».

Pour avis,

La gérance.

*AL890526669*

## EARL CORINNE LAVAUD

EARL au capital de 7 500 € Siège social : 9 rue de Lacey - 89310 POILLY SUR SEREIN 799 341 698 RCS AUXERRE Par des décisions en date du 24 décembre 2019 : - L'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée a été transformée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. - M. Stéphane LAVAUD, demeurant à POILLY SUR SEREIN (Yonne), 9 rue de Lacey, a été nommé aux fonctions de gérant. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEA CORINNE LAVAUD. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 7 500 euros. Siège social : 9 rue de Lacey - 89310 POILLY SUR SEREIN. Durée : Jusqu'au 26 décembre 2112. Gérants :

# TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

## Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LES CURIEUX** 8 grande rue 89560 LAIN. RCS Auxerre 503136756. CIP 3968.

*AL890526657*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl à associé unique LE MAZAG** 85 rue du Pont 89000 Auxerre (bar). RCS Auxerre 531521698. CIP 4298. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

*AL890526658*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **Sàrl MIRAN.G** 5 rue des Genêts 89200 Avallon (Travaux forestiers). RCS Auxerre 812561025. CIP 4287. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

*AL890526659*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **SAS LE POURQUOI PAS ?** 34 place du Grenier à Sel 89310 Noyers (restauration). RCS Auxerre 839836798. CIP 4289. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

*AL890526660*

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE MÉTROPOLE du 15/01/2020 prononçant la conversion de la procédure en liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl CCN NORD** 28 Lieudit les 80 Besaces 89250 Hauterive (achat, vente, négoce) RCS LILLE METROPOLE 751896945. Liquidateur judiciaire : SELURL DEPREUX SEBASTIEN prise en la personne de Maître DEPREUX Sébastien Centre du Molinel allée de la Marque Bâtiment A avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL.

*AL890526640*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl à capital variable PF BOURGOGNE** place Arthur Coelho Centre Commercial Rami 89290 Champs-sur-Yonne (vente de produits alimentaires). RCS Auxerre 411540107. CIP 4329. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526641*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL A.S.I.** 14 rue Joubert 89000 Auxerre (transaction immobilière). RCS Auxerre 434062188. CIP 4330. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526642*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl IPI IMPORTATION PANNEAUX ISOTHERMIQUES** 93 rue de Paris 89000 Auxerre (panneaux iso thermiques). RCS Auxerre 377787957. CIP 4331. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526643*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl M ET F** 89390 Aisy-sur-Armançon (textiles, bonneterie). RCS Auxerre 350002986. CIP 4332. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526489*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl ACTION SOLDE** 18 rue du Temple 89000 Auxerre (textiles, vêtements). RCS Auxerre 343996260. CIP 4333. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526644*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl EUROPE AMBULANCE AUXERRE** 6 Bis avenue Gambetta 89000 Auxerre (ambulances vsl). RCS Auxerre 378748982. CIP 4334. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526645*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique HOMEWINES** 4 rue Molleveaux 89800 Chablis (site de rencontres). RCS Auxerre 818869422. CIP 4335. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526646*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl DELSAN** rue de Bruxelles Z A des Macherins 89470 Monéteau (établissements hôteliers). RCS Auxerre 418140778. CIP 4336. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526647*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SARL LA JOUTIATE** 89440 Joux-la-Ville (boucherie). RCS Auxerre 350199063. CIP 4337. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526648*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl DAUTIN FUEL SERVICES** 18 route de Cousin le Pont 89200 Avallon (commerce de combustibles). RCS Auxerre 427320528. CIP 4338. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526649*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl CONSEILS INFORMATIQUE ET REALISATIONS DE SYSTEMES ELABORES** 26 rue Paul Bert 89000 Auxerre (conseils informatique). RCS Auxerre 321921132. CIP 4339. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526650*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl SOCIETE DE CONSTRUCTIONS & D'ENTREPRISES BOURGOGNE MORVAN** route de Montbard Z I 89200 Avallon (travail du bois). RCS Auxerre 426520326. CIP 4340. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526651*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **Sàrl DYÉ EMBALLAGES** route de Bernouil 89360 Dyé (scierie). RCS Auxerre 385147384. CIP 4341. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526652*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire de **Monsieur Jérémy RAFERT** 37 Grande Rue 89390 Perrigny-sur-Armançon (maçonnerie générale). RCS Auxerre 800157364. CIP 4342. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 DIJON CEDEX, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526653*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl MF BOURGOGNE - Menuiserie Fermetures Bourgogne** 1 Ruelle d'Orbigny 89200 Pontaubert (prises de participations). RCS Auxerre 840808133. CIP 4343. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Aurélie LECAUDEY 14 avenue Marceau 58000 NEVERS, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526654*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 prononçant la Liquidation Judiciaire simplifiée de la **SAS ASSANTE DISCOUNT** 5 avenue Jean Moulin 89000 Auxerre (import export textiles). RCS Auxerre 840475057. CIP 4344. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526655*

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 20/01/2020 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique SARL ESPACE ET CONFORT** 4 rue Saint-Vincent 89580 COULANGES LA VINEUSE (menuiserie bois, pvc). RCS Auxerre 529197105. CIP 4345. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

*AL890526656*

M. Stéphane LAVAUD et Mme Corinne CHARLOIS, son épouse, demeurant ensemble à POILLY SUR SEREIN (Yonne), 9 rue de Lacey. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

*AL890526679*

## SNC DES TROIS MARRONNIERS

SNC au capital de 100 000 euros. Siège social : 7 place des Marronniers, 89660 BROSSES. 792 458 036 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019 a : - Réduit le capital social d'une somme de 14 000 €, pour le fixer à 86 000 €. - Constaté le retrait de la société de M. Régis PERREAU et sa démission de la gérance. Pour avis, la gérance.

*AL890526687*

## EARL DOMAINE YVON VOCORET

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée à associé unique Au capital de 30 000,00 euros Siège social : 9 chemin de Beaune - 89800 MALIGNY 414 764 571 RCS AUXERRE Aux termes des décisions de l'associé unique du 31 décembre 2019, l'associé unique a : - décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à associé unique à compter du 1er janvier 2020 avec comme nouvelle dénomination sociale « DOMAINE YVON ET LAURENT VOCORET », - constaté la fin des fonctions de gérant de M. Laurent VOCORET, - nommé M. Laurent VOCORET demeurant 9 chemin de Beaune, 89800 MALIGNY, aux fonctions de président. Tout associé peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les associés, elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants, descendants n'ayant pas la qualité d'associés et à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective. Pour avis, le président.

*AL890526693*

## EARL DES CARRIERES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée Au capital de 14 179,00 euros Siège social : Ferme des Carrières, Fyé - 89800 CHABLIS 423 361 856 RCS AUXERRE Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019, il a été : - décidé d'augmenter le capital de 2,00 €, capital initial de 14 179,00 € pour le porter à 14 181,00 € par création de 2 parts sociales d'une valeur de 1,00 € chacune, correspondant à la valeur nominale augmentée d'une prime d'émission de 31 € par part. La prime d'émission s'élève à 62,00 €, à compter du 1er janvier 2020. - constaté la souscription et la libération des parts. - décidé de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du 1er janvier 2020 avec comme nouvelle dénomination sociale « DOMAINE DES CARRIERES ». - décidé de modifier l'objet social de la société ainsi qu'il suit : . La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et tout particulièrement viticoles. Dans ce cadre, elle peut notamment exploiter et gérer les biens agricoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. . La société pourra, à titre accessoire, exercer une activité de location de matériels agricoles, de prestations de services agri viticoles, d'œnotourisme et d'hébergement. - constaté la fin des fonctions de gérant de M. Sébastien CHRISTOPHE. - nommé M. Sébastien CHRISTOPHE demeurant Ferme des Carrières, Fyé - 89800 CHABLIS, aux fonctions de président. Tout associé peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Les actions de la société peuvent être cédées librement entre les associés, elles ne peuvent être cédées aux conjoints, ascendants, descendants n'ayant pas la qualité d'associés et à des tiers étrangers à la société qu'après agrément préalable donné par décision collective. Pour avis, le président.

*AL890526704*

## → FUSION

## REVEST-LEQUIN-NOGARET - RLN

**Société Civile Professionnelle d'Avocats**
**au capital de 686 euros**
**Siège social : 5, rue Marcelin Berthelot - Résidence Chantepinot**
**89000 AUXERRE**
**778 647 974 RCS AUXERRE**

Aux termes d'un procès-verbal en date du 31 décembre 2019, l'Associée unique de la SCP REVEST-LEQUIN-NOGARET - RLN a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 31 décembre 2019, aux termes duquel la société SCP DE METZ et Associés, Société Civile Professionnelle d'Avocats, au capital de 99 909 euros, dont le siège est fixé 15, rue Pasteur - 89100 SENS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 410 048 201 RCS SENS, a fait apport, à titre de fusion, à la SCP REVEST-LEQUIN-NOGARET - RLN de la totalité de son actif évalué à charge de la totalité de son passif,

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 205.74 euros pour le porter de 686 euros à 891.74 euros, par la création de 18 parts nouvelles, entièrement libérées, et attribuées à l'associée unique de la société SCP DE METZ et Associés à raison de 2 parts de la SCP REVEST-LEQUIN-NOGARET - RLN contre 81 parts de la société SCP DE METZ et Associés.

La prime de fusion s'élève globalement à 99 703.26 euros.

La fusion est devenue définitive le 31 décembre 2019 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'Associée unique de la société SCP DE METZ et Associés en date du 31 Décembre 2019 et du procès-verbal des décisions de l'Associée unique de la SCP REVEST-LEQUIN-NOGARET - RLN en date du 31 décembre 2019, la société SCP DE METZ et Associés se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet au 1er janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal.

Les articles 6 et 7 des statuts relatifs au capital social et aux parts sociales ont été modifiés, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à six cent quatre-vingt-six euros (686 euros). Il est divisé en 60 parts, entièrement libérées.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-onze euros et soixante-quatorze centimes (891.74 euros). Il est divisé en 78 parts, entièrement libérées.

Lors de cette même Assemblée, il a été décidé :

- de nommer Madame Patricia CROCI, demeurant Résidence La Croix Blanche - 7 Rue Victor Guichard - 89100 SENS, en qualité de co-gérante, à compter du 1er janvier 2020,

- d'adopter la nouvelle dénomination sociale « SCP REVEST-LEQUIN-NOGARET-DE METZ-CROCI - R.L.N.D.C. », à compter du 1er janvier 2020.

*AL890526624*

## → GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

## SCEA BM DEMETER

L'assemblée générale des associés de «SCEA BM DEMETER» société civile d'exploitation agricole au capital de 107500 euros immatriculée 844252304 RCS AUXERRE ayant son siège social 41 Grande Rue 89440 STE COLOMBE réunie le 13 novembre 2019 a pris acte de la démission de M. Francis BOUNON de ses fonctions de gérant et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mme. Cécile SPEVAK demeure seule gérante.

Pour avis

La gérance

*AL890526249*

## SARL AU 87

L'AGO du 6.1.2020 des associés de la SARL AU 87 au capital de 7.500 €, siège social à AUXERRE (89000) 87, rue du Pont, 452 344 856 RCS AUXERRE a constaté la démission d'un cogérant. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Gérants : M. Francis CALLEMENT 4, rue Menot 89230 BLEIGNY LE CARREAU, M. Allan DENOUVEAUX 13, rue Jules ferry, App. 6 Bât C 89000 AUXERRE NOUVELLES MENTIONS : Gérant : M. Francis CALLEMENT 4, rue Menot 89230 BLEIGNY LE CARREAU.

*AL890526615*

## SOCIÉTÉ «GFA RAMEAU»

**Groupement Foncier Agricole**
**au capital de 141.777,59 euros**
**Siège social**
**Grangette - 89520 THURY**
**RCS AUXERRE 397 964 925**

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 27 décembre 2019, Madame Marie-Pierre BENNETON, demeurant à THURY (89520) 16 rue du Puits des Champs, Grangette, a été nommée aux fonctions de gérante à compter de cette date pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Pierre RAMEAU, décédé le 30 mai 2019.

Pour avis et mention

La gérance

*AL890526623*

S.J.B. Société d'Avocats

## SCI TRICASTAL

2**Changement de dirigeant**

Société civile immobilière au capital de 135 000 euros Siège social : 15, rue Pasteur - 89100 SENS 414 092 007 RCS SENS Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, l'Assemblée Générale Mixte a nommé Madame Patricia NOGARET, demeurant 5 Rue Marcelin Berthelot – Résidence Chantepinot – 89000 AUXERRE, en qualité de gérante pour une durée illimitée, à compter du 1er janvier 2020, en remplacement de Madame Lucienne RIZZO-DE METZ et Monsieur Christophe NOËL. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

*AL890526664*

Notaires

**SCP MILLARD-BERTHELIN**
**Notaires à Saint-Florentin**
**(Yonne)**
**26, rue Dilo**

## SC MARLEY

**Société Civile au capital de 2000 euros**
**Siège social : 2 rue du Faubourg Saint-Martin**
**89600 SAINT-FLORENTIN**
**R.C.S AUXERRE 834 936 957**

Suite au décès de Monsieur Jany WARBURTON, survenu le 19/02/2019, domicilié en son vivant à SAINT-FLORENTIN (89600) 2 rue du Faubourg Saint-Martin, Mademoiselle Betty WARBURTON, domiciliée à FLAYOSC (83780) 416 chemin des Risples, demeure seule gérante de la société.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.

Pour Avis

Le gérant

*AL890526684*

## ETA VIARD

Société en nom collectif au capital de 315 000 euros Siège social : 1 rue des Ormeaux – 89140 VILLENAVOTTE RCS SENS 848 498 945 Aux termes d'une délibération en date du 27 décembre 2019, l'associé unique a constaté le retrait de la société de M. Philippe VIARD associé indéfiniment et solidairement responsable, ainsi que sa démission de ses fonctions de gérant. M. Sébastien VIARD est quant à lui maintenu dans ses fonctions de gérant. Pour avis, la gérance

*AL890526685*

## EARL DE L'ÉRABLE

Société civile au capital de 7 500 euros, Siège social : 22 rue des Charmeaux - 89150 VALLERY, 808 101 687 RCS SENS. Par décision du 31 décembre 2019, l'associé unique a pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. Jacky BOUFFETY à compter de cette date. Pour avis, la gérance.

*AL890526689*

## SCEA DU DOMAINE DE LA TUILERIE

Société Civile d'Exploitation Agricole au capital de 1 800,00 euros, Siège social : 1 rue des Jardins - 89140 PAILLY, 314 670 183 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019 a nommé M. Yoan THIEMPONT, demeurant à VOISINES (Yonne), Ferme de la Tuilerie, aux fonctions de gérant pour une durée non limitée, en remplacement de M. Jean-Claude THIEMPONT, gérant démissionnaire. Pour avis, la gérance.

*AL890526695*

**Maître Maryse BELLIAU**
**Notaire à Charny Orée de Puisaye**
**(Yonne)**
**5, rue André Martin**

## GFA GUILLEMIN

**Groupement foncier agricole**
**Au capital de 281.000,00 Euros**
**Siège social : SOUGERES SUR SINOTTE (89470),**
**13 rue Veillerie**
**824312276 RCS AUXERRE**

**Démission co-gérant**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 21 décembre 2019, les associés ont pris acte de la décision de Madame Christiane VILAINE née GUILLEMIN de démissionner de ses fonctions de cogérante à compter du 1er janvier 2020.

Madame Brigitte COLIN née GUILLEMIN demeure seule gérante.

*AL890526696*

Notaires

## SCI SAINT-PROTAIS

**MODIFICATION GERANCE SCI SAINT PROTAIS**

Société Civile Immobilière au capital de 29.800,00 € Siège social : 9 Rue Saint-Protais 89500 DIXMONT. Immatriculation : 452 538 010 au RCS de SENS. Suite aux décès de Mme Marcelle Henriette VERDIER épouse FRANJOU co-gérante associée, survenu le 08/05/2009 et M. Pierre Marcel FRANJOU, co-gérant associé, survenu le 19/10/2015 ; la société est gérée par Mme Marie Hélène Marcelle FRANJOU demeurant à MEUDON (92190) 60 avenue Jean-Jaurès et M. Bernard Pierre Georges FRANJOU demeurant à DARCEY (21150) 1 rue du presbytère, en qualité de co-gérants. Mention sera portée au RCS de SENS.

*AL890526699*

## SCEA DES PETITES PLANTES

Société civile au capital de 291 000 euros. Siège social : 1 rue des Ormeaux - 89140 VILLENAVOTTE. 848 523 841 RCS SENS. L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2019 a pris acte de la démission de M. Philippe VIARD de la gérance, et a nommé M. Sébastien VIARD, demeurant 13 bis rue de Serbois, 89100 SENS, aux dites fonctions à compter du 31 décembre 2019. Pour avis, la gérance.

*AL890526701*

## → NON DISSOLUTION

## SAS V.D.B.

**Société par actions simplifiée**
**à associé unique**
**Au capital de 3 500 euros**
**Siège social : 21, rue du Pont**
**89000 AUXERRE**
**R.C.S. AUXERRE 837 857 713**

**AVIS**

Aux termes d'une décision du 28 aout 2019, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société, conformément à l'article L. 225-248 du Code de Commerce.

Pour avis,

Le Président.

*AL890526098*

## → DISSOLUTION LIQUIDATION

## CREA LUI

**Société à Responsabilité Limitée**
**en liquidation**
**Au capital de 35 000 euros**
**Siège de liquidation : 6 à Chemin Vieux**
**58 140 ST MARTIN DU PUY**
**478012321 RCS AUXERRE**

L'Assemblée Générale réunie le 19 Janvier 2020 au 6 à Chemin Vieux 58 140 ST MARTIN PUY a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Odile FARCY, demeurant 6 à Chemin Vieux 58 140 ST MARIN DU PUY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

*AL890526412*

## SARL MOUCHY

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation**
**Au capital de 7 622,45 euros**
**Siège : 24 Rue du Professeur Mocquot,**
**89380 APPOIGNY**
**397 810 433 RCS AUXERRE**

**Clôture de liquidation**

L'Assemblée Générale réunie le 13 janvier 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2019, déchargé Monsieur Jean-Michel MOUCHY, demeurant 7 Rue des Alouettes - 89380 APPOIGNY et Madame Marie-Line MOUCHY, demeurant 5 Rue des Jardins - 89380 APPOIGNY, de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

*AL890526598*

## FM CONSEILS

**SARL au capital de 21 200 €**
**Siège social**
**APPOIGNY (Yonne)**
**1, rue de Faronville**
**495 218 174 RCS AUXERRE**

Le 31/12/2019 à 10 h, l'associé unique a : -décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Francis MASSON, demeurant à Auxerre (89100), 22 rue des Rouge Gorges, La Borde, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

*AL890526607*

## FM CONSEILS

**SARL en liquidation amiable**
**au capital de 21 200 €**
**Siège social**
**APPOIGNY (Yonne)**
**1, rue de Faronville**
**495 218 174 RCS AUXERRE**

Le 31/12/2019 à 15 h, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Francis MASSON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

*AL890526610*

## SCP DE METZ ET ASSOCIÉS

**Société civile professionnelle d'avocats**
**au capital de 99 909 euros**
**Siège social : 15 Rue Pasteur - 89100 SENS**
**410 048 201 RCS SENS**

**AVIS DE DISSOLUTION**

Aux termes d'une délibération des décisions de l'Associée unique en date du 31 décembre 2019, l'associée unique de la société SCP DE METZ et Associés a approuvé le traité établi sous signature privée en date du 31 décembre 2019, et portant fusion par absorption de sa Société par la Société SCP REVEST-LEQUIN-NOGARET, Société Civile de Professionnelle inter-barreaux d'avocats au capital de 686 euros, dont le siège social est 5 Rue Marcelin Berthelot - Résidence Chantepinot - _89000 AUXERRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 778 647 974 RCS AUXERRE.

L'Associée unique a décidé la dissolution anticipée, sans liquidation, de la société SCP DE METZ et Associés, le passif de cette Société étant intégralement pris en charge par la Société SCP REVEST-LEQUIN-NOGARET et les parts créées en augmentation de son capital par la Société SCP REVEST-LEQUIN-NOGARET étant directement et individuellement remises à l'associée unique de la société SCP DE METZ et Associés, à raison de 2 parts de la Société SCP REVEST-LEQUIN-NOGARET pour 81 parts de la société SCP DE METZ et Associés.

L'Associée unique de la société SCP REVEST-LEQUIN-NOGARET, en date du 31 décembre 2019, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital, la fusion et la dissolution de la Société SCP DE METZ et Associés sont devenues effectives à cette date.

Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

*AL890526625*

S.J.B. Société d'Avocats

## IMMOBILIERE DU SENONAIS

**Société civile immobilière**
**en liquidation**
**au capital de 762,25 euros**
**Siège social**
**23 Rue Paul Bert 89000 AUXERRE**
**429 247 489 RCS AUXERRE**

**AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION**

L'Assemblée Générale réunie le 4 décembre 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-François DUMAZET, demeurant à SAN JUAN, PORTO RICO 00927 (ETATS-UNIS) N1 Calle Rosa, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

*AL890526626*

## SCI DITE DU VIEUX MOULIN

**S.C.I. au capital de 126 532,68 Euros**
**Société en liquidation**
**89110 - SAINT MAURICE THIZOUAILLE**
**RCS SENS 341 177 392 (1987 D 50020)**

L'Assemblée des associés réunie en date du 18 janvier 2020, à la diligence du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au Liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.

Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis : Le Liquidateur.

*AL890526635*

## BIENVENU MARTIN

**Avis de dissolution**

Société civile immobilière en liquidation au capital de 24 391,84 euros - Siège social : 12 rue Bienvenu Martin - 89530 ST BRIS LE VINEUX - Siège de liquidation : 8 Chemin de la Vierge des Aides - 89530 ST BRIS LE VINEUX - 390 017 150 RCS AUXERRE - L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 janvier 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme co-liquidatrices, Madame Colette RAMEAU, demeurant 8 Chemin de la Vierge des Aides - 89530 ST BRIS LE VINEUX, et Madame Marion CRAMER, demeurant 13 Route de Champs - 89530 ST BRIS LE VINEUX, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 8 Chemin de la Vierge des Aides - 89530 ST BRIS LE VINEUX. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS.

*AL890526668*

## EARL LA CHARMAIE

EARL en liquidation au capital de 137 000 euros, Siège social : La Charmaie - Perreuse - 89520 TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE, 531 911 576 RCS AUXERRE. - Dissolution et nomination du liquidateur - Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2019, l'associé unique de l'EARL LA CHARMAIE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2019, et sa mise en liquidation amiable. M. Patrick ROLLAND, demeurant à TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE (89520), Perreuse, La Charmaie, a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social : La Charmaie, Perreuse - 89520 TREIGNY-PERREUSE-SAINTE-COLOMBE. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

*AL890526690*

## E.V.S.G

**SARL au capital de 1000 euro**
**RCS de SENS N° 533394615**
**3 Chemin de Champbertrand 89100 ROSOY**

**DISSOLUTION ANTICIPEE**

Par AGE du 17/01/2020 à 15 h, il a été décidé la dissolution anticipée de la société. Mr DUCLOS Elric, 420 Route d'Escrignelles 45230 LA BUSSIERE est désigné liquidateur. Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. Dépot légal des actes au greffe de SENS.

*AL890526691*

## E.V.S.G

**SARL au capital de 1000 euro**
**RCS de SENS N° 533394615**
**3 Chemin de Champbertrand**
**89100 ROSOY**

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par AGE du 17/01/2020 à 15h30 les comptes présentés par le liquidateur Mr DUCLOS Elric, 420 Rte d'Escrignelles 45230 LA BUSSIERE ont été approuvés et quitus lui en a donné. Elle constate en conséquence la cloture définitive des opérations de liquidation

*AL890526692*

## → AVIS DE CONSTITUTION

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué par acte sous seing privé en date du 16/01/2020 une société aux caractéristiques suivantes :

Raison Sociale : Y'AMASI

Forme Juridique : S.A.S.U

Capital Social : 800 Euros

Domiciliation : 26 LIEU DIT LES 80 BESACES -89250 HAUTERIVE

Durée : 99 à dater de son inscription au RC

Objet : La Société a pour objet en l'import export de fruits et légumes, l'achat et vente de véhicules poids lourds, véhicules légers, véhicules 2 roues d'occasion et de pièces détachées pour engins motorisés, vente de véhicules d'occasion

La Présidence : l'Assemblée constitutive du 16/01/2020 a nommé à l'unanimité en qualité de Président Mme DELAPLANQUE, épouse BOUAKKAOUI, Manon Emmanuelle, Estelle de nationalité française, née le 24/03/1991 à St Pol sur mer et demeurant 26 lieu dit les 80 Besaces 89250 Hauterive

*AL890526595*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/01/2020, il a été constitué une SCI dénommée : SCI AVF

Siège social : 34 Avenue de Lorraine, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE

Capital : 200€

Objet : L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la location et la construction de tous biens et droits immobiliers

Gérance : M. Vincent DEHARBE, 34 Avenue de Lorraine, 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE

Cessions de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE

*AL890526616*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/11/2019, il a été constitué une SASU dénommée : ZUP EXOTIQUE

Siège social : 32 avenue Pierre de Coubertin, 89100 SENS

Capital : 1.000€

Objet : Commerce de détail à prédominance alimentaire

Président : M. GOWTHAMAN SUTHAKARAN, 43 RUE THENARD, CHEZ M. SIVAPALASINGAM,

89100 SENS.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

*AL890526618*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 17 janvier 2020, à PARIS. Dénomination : CJV SYSTEM. Forme : Société par actions simplifiée. Siège social : 31 quai de la république, 89000 Auxerre. Objet : acquisition d'immeubles, administration et exploitation par bail. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Vincent TOURNAYRE 31 Quai de la république 89000 Auxerre. La société sera immatriculée au RCS de Auxerre.

Pour avis.

Vincent TOURNAYRE

*AL890526622*

S.J.B. Société d'Avocats

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TURNY (Yonne) du 27 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile d'exploitation agricole. Dénomination sociale : SCEA BOUZONIE ELTP. Siège social : Chemin du Bois du Gay - Le Fays, 89570 TURNY. Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS. Capital social : 67 600 €, constitué à concurrence de 7 600 € au moyen d'apports en numéraire et à concurrence de 60 000 € au moyen d'apports en nature. Gérance : M. Julien BOUZONIE, demeurant Chemin du Bois du Gay - Le Fays 89570 TURNY. Immatriculation de la Société au RCS de SENS.

*AL890526629*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/01/2020 à SENS (89100), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SASU

DENOMINATION : SOLIFORM

CAPITAL : 1.000 €

SIEGE SOCIAL : 188, Avenue de Sénigallia à SENS (89100)

OBJET : La propriété sous toutes ses formes de tous immeubles ou droits immobiliers, professionnels, commerciaux, d'habitation ou mixte ; l'acquisition, l'échange de tous immeubles ou droits immobiliers ; La participation dans toute société ; la gestion directe ou indirecte de ces immeubles ou droits immobiliers, par bail ou tout autre convention de jouissance ainsi que la gestion des fonds et liquidités pouvant lui appartenir ; éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet ;

Et généralement, tous actes et toutes opérations quelconques en tous lieux pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini ou en faciliter la réalisation, et notamment, toutes constitution d'hypothèque ou autre sureté réelle sur les biens sociaux.

DUREE : 99 ans à compter de son immatri-

culation au RCS.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque associé a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

AGREMENT : Les cessions d'actions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRESIDENT DE LA SOCIETE : Mr Cédric SOLIVEAU, 8 bis, rue du Général Leclerc à SAINT CLEMENT (89100).

IMMATRICULATION : au RCS de SENS

*AL890526632*

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 20 janvier 2020, à Auxerre. Dénomination : DECEMBRE 2019. Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Objet : Exploitation de galerie d'art et atelier d'artistes Conseil, formation en management en droits et arts, transaction et négociation d'entreprise, apporteur d'affaires. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 10000 euros Cession d'actions et agrément : La cession d'actions est libre entre associés et sur agrément des ¾ des actionnaires au profit de tiers. Siège social : 25 Rue Cochois, 89000 Auxerre. La société sera immatriculée au RCS de Auxerre. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur Pascal BAILLY 25 Rue Cochois 89000 Auxerre.

Pour avis.

Pascal BAILLY

*AL890526633*

**SOCIETE D'INSTALLATION ET DEPANNAGE DE SANITAIRE ET PLOMBERIE**
**SIGLE : SIDES PLOMBERIE**
**Société à Responsabilité Limitée**
**(à associé unique)**
**Au capital de 5.000 Euros**
**Siège social : ROSOY (89)**
**9, Chemin du Haut**
**des Guillemottes**
**RCS SENS en cours**

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20 janvier 2020 à Rosoy, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée. Sa dénomination sociale est : SOCIETE D'INSTALLATION ET DEPANNAGE DE SANITAIRE ET PLOMBERIE. Le sigle est : SIDES PLOMBERIE. Le capital social a été fixé à 5.000 € divisé en 5.000 parts sociales d'une valeur nominale d'un euro chacune, intégralement souscrites et partiellement libérées. Le siège social est fixé à ROSOY (89) 9, Chemin du Haut des Guillemottes. La Société a pour objet principal : plomberie, chauffage, sanitaire, climatisation par tous modes d'énergie. Toutes activités se rapportant aux énergies renouvelables et nouvelles, prestations de services et fourniture de produits liées à ces activités. La durée est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS. Le gérant est Monsieur Pascal RÉCOPÉ demeurant à ROSOY (89) 9, Chemin du Haut des Guillemottes. La société sera immatriculée au RCS de SENS.

Pour insertion,

La Gérance.

*AL890526661*

**TMZ DIFFUSION**
**Société par actions simplifiée**
**au capital de 2 000 euros**
**Siège social : 9 RUE DU CHATEAU**
**89560 MERRY SEC**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à MERRY SEC en date du 12 décembre 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : TMZ DIFFUSION,

Forme sociale : Société par actions simplifiée,

Siège social : 9 rue du Château 89560 MERRY SEC,

Objet social : Affichage, distribution de flyers ainsi que tous types de produits connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 2 000 euros,

Président : Monsieur BARA Stéphane, demeurant 9 rue du Château 89560 MERRY SEC

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

La Présidence

*AL890526662*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 15/01/2020, il a été constitué une SARL dénommée : SAVERY II. Capital : 1 000€. Siège : 18 rue de l'Horloge, 89000 Auxerre. Objet : Maroquinerie, bagagerie, accessoires, bijoux fantaisie. Durée : 99 ans. Gérance : Mme DIAS-SAVERY Manuella, 42 rue des Boussicats, 89000 Auxerre. Immatriculation au RCS de Auxerre

*AL890526672*

## RCT DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 40.000 Euros Siège social : 13 Rue de la Garenne 89113 CHARBUY _ AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seings privés en date à CHARBUY du 17 janvier 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : - Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : RCT DEVELOPPEMENT - Siège : 13 Rue de la garenne – 89113 CHARBUY - Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés - Capital : 40 000 euros - Objet : La société a pour objet en France comme à l'étranger : - La prise d'intérêt ou de participation dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, agricoles, financières ou immobilières cotées ou non cotées par voie de création de société ou entreprises nouvelles, française ou étrangères, d'apport de souscriptions, l'achat de titres, de droits sociaux, fusions, associations en participation, toutes opérations financières quelconques, ayant un rapport direct ou indirect avec l'objet social ou avec tout objet similaire ou connexe, - La gestion pour son propre compte de portefeuilles de valeurs mobilières, - L'animation des sociétés dans lesquelles elle détient une participation et notamment la participation à l'élaboration de la politique commerciale et de développement du groupe ainsi que le contrôle des sociétés filiales, - La réalisation de toutes prestations de services notamment administratifs et de conseil dans les domaines financiers, commercial et de marketing au profit de ses filiales ou de tiers. - Et plus généralement, toutes opérations de nature commerciale ou financière, mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire où connexe, et qui serait de nature à faciliter, favoriser ou développer son commerce et son industrie. Toutes prestations de services et conseils notamment en matière administrative, commerciale, financière, informatique, d'organisation et de gestion, en matière technique. Exercice du droit de vote : Tout associé en capital ou en industrie a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix. Agrément : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Président : Monsieur Stéphane RACOT, demeurant 13 rue de la Garenne – 89113 CHARBUY La Société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE. POUR AVIS Le Président

*AL890526677*

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 22 Janvier 2020 est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société Civile DENOMINATION : SPG HOLDING SIEGE SOCIAL : 24 Rue de la Draperie – 89000 AUXERRE OBJET : L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières ; La prise de participations dans toutes sociétés industrielles, commerciales, financières et immobilières ; La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail ou location, de biens immobiliers, à usage professionnel ou d'habitation, qui seront loués, acquis ou construits par elle ou qui lui seront apportés au cours de la vie sociale. DUREE : 99 années CAPITAL : MILLE EUROS (1.000 €) intégralement libéré. APPORTS EN NUMERAIRE : MILLE EUROS (1.000 €) GERANCE : Monsieur Stephen PARGNY et Madame Julie GENEST demeurant ensemble à AUXERRE (89) – 2 Rue Rampont IMMATRICULATION : au RCS d'AUXERRE

*AL890526683*

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à PARIS du 24/01/2020 il a été constituée une société dénommée :

**SCI OMRANI**

Forme : SCI

Capital : 1 000 euros

Siège social : 2, rue du Commerce - 89300 JOIGNY

Durée : 99 ans

Objet social : Achat-Gestion-Exploitation par bail de location d'un ou plusieurs immeuble construit ou nu ainsi que toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.

Gérant : Mme. Rabeb OMRANI ép.ZRIG née le 9/7/1992 à ZARZIS (Tunisie) demeurant 112, rue Hélène Cochennec - 93300 AUBERVILLIERS.

L'immatriculation sera faite au RCS de SENS.

*AL890526694*

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 22/01/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

**SARL CASA PIZZA**

Siège social : 1bis boulevard de verdun, 89100 SENS

Capital : 1.700€

Objet : pizzeria, restauration rapide, vente en livraison et à emporter de tous les produits, sandwichs, salades, paninis, kebabs, hamburgers, boulangerie, traiteur, vente directe et indirecte de tous produits liés à l'activité de restauration

Gérance : M. ABDELOUAHED NOUREDDINE, 26 Promenade Des Champs Plaisants, 89100 SENS

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

*AL890526697*

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MAILLOT du 20/01/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : ARK MACONNERIE - Siège social : Lotissement la Plaine aux Chevaux - 9 Rue de l'Ecuyer, 89100 MAILLOT - Objet social : Tous travaux de gros oeuvre du bâtiment - Import-export de matériel - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 500 euros - Gérance : M. Ümit KOCAK, demeurant Lotissement La Plaine aux Chevaux - 9 Rue de l'Ecuyer 89100 MAILLOT, assure la gérance. Immatriculation de la Société au RCS de SENS. Pour avis - La Gérance

*AL890526703*

Vous êtes abonné au journal
Terres de Bourgogne
Créez votre compte et consultez nos archives


bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: ___/___

SIGNATURE



Espagne

# Un changement de paradigme qui s'accélère

**Second pays en surface de l'UE, l'Espagne est obsédée par un mot : l'eau. Elle manque partout, elle inquiète, elle traumatise. Le pays s'estime en première ligne en Europe par rapport au réchauffement climatique. Des mesures concrètes vont devoir être prises à court terme pour préserver les deux sources principales de vie et de richesse du pays : le tourisme et l'agriculture. Une agriculture qui a connu ses 30 glorieuses depuis l'entrée dans la CEE, en devenant avec les Pays-Bas un modèle d'organisations en filières, capable d'inonder l'Europe de légumes, fruits et de viande de porcs sous toutes ses formes. L'Espagne se trouve à un croisement avec un changement de modèle agricole. Les exploitations familiales disparaissent au profit de grandes structures capitalistiques. Les fonds d'investissement rachètent progressivement les outils des filières agro-alimentaires.**

Un fois cueillis les poivrons iront dans la vallée où le marché au cadran journalier les enverra vers l'Europe.



Nicolas est fier de sa réussite.

## Production de pastèques l'été et de poivrons 8 mois par an

En 1970, le général Franco décide l'exode des habitants des montagnes de la Sierra Nevada vers les plaines côtières désertiques d'Alméria. Pour favoriser leurs installations, il leur a donné à chacun un ha de mauvaise terre. 50 ans plus tard, l'endroit est devenu la principale région productrice de légumes sous serre du monde. Cette province au sud du pays, fait figure de potager du continent. On l'a surnommée *«la mer de plastique»*. Entre Grenade et Murcie, sur la commune d'Alméria, 35 000 hectares de serres, en constante progression s'étendent, uniquement arrêtées par la mer et la montagne. Le paysage a été totalement modifié en moins de 50 ans. L'agriculture sous serres a progressivement couvert la plaine, la plage et les versants de la montagne. La place se fait rare, entraînant une explosion du prix du foncier nu, supérieur à 400 000 €uros/ha. Plus le moindre m² qui ne soit couvert d'un plastique blanc comme neige pour favoriser la photosynthèse.

## Nicolas, un pionnier

Nicolas a connu cette époque. L'hectare du départ a été multiplié par 10 avec deux zones de production. L'une sur Balancera où sont cultivées l'été des pastèques qu'il vend aux touristes. L'autre, plus en altitude à Dalias, avec deux serres, l'une de 2,9 ha, construite en 2013, l'autre de 1,1 ha, en 2016. La zone est propice au poivron rouge, jaune et orange. *«Il y a tellement de soleil que l'on peut produire quasiment toute l'année, des tomates, des poivrons, des concombres et des pastèques pour alimenter l'ensemble des marchés européens»*, sourit Nicolas. Une région bénie par les dieux car contrairement à la plupart des régions d'Espagne, l'eau y coule en abondance des montagnes. Les agriculteurs ont appris à la rendre plus efficiente. Le goutte à goutte a divisé par deux les besoins. Dans ces serres, les végétaux seront plantés début mai pour commencer la récolte en août. Elles produiront 400 T sur 8 mois qui lui sont payées 70 centimes/kg par sa coopérative. Tout part à l'exportation via le marché au cadran quotidien. Les poivrons mettront un jour pour rejoindre Paris, Hambourg ou Varsovie.

Nicolas a 62 ans. Autodidacte, il est fils d'agriculteur. C'est un bon producteur. Le marché, il s'en préoccupe peu. Ce qui est important, c'est la quantité produite et le prix. L'objectif est clair : gagner le plus possible en produisant le plus. Le bio est un mot qu'il n'entend pas. Ses traitements et les produits utilisés lui sont directement conseillés par un technicien qui passe à sa demande ou tous les mois. Il applique. Cela se vend naturellement et rapidement depuis des années. Ce n'est pas le cas de tous les producteurs. Ils sont de plus en plus nombreux à penser bio. Les voisins de Nicolas, plus jeunes, en sont accros. La zone est devenue la principale *«pourvoyeuse»* de légumes bio d'Europe.

Nicolas est un homme heureux. Il gagne bien sa vie comme la plupart des agriculteurs de la région, sans avoir d'aides de l'Europe. Il le mérite bien car pendant des années, il a travaillé dur, entre 15 et 18 heures par jour. D'autant plus que Nicolas s'est passionné pour la boulangerie de son frère. Il a donc ouvert, face à la mer, sa propre boulangerie qui est fermée 3 jours par an : Noël, jour de l'an et vendredi saint. En été, avec les touristes il ouvre même toute la nuit. 7 personnes, dont son épouse travaillent à la boulangerie et 5 dans les serres. Ils sont Roumains et lui coûtent 50 € la journée.

## L'avenir est assuré

L'avenir est propice. Ses trois enfants s'intéressent à l'agriculture. Ses deux filles sont mariées à des agriculteurs. Son fils vient d'avoir 20 ans. Il sera bientôt ingénieur agronome. Les choses pourront ensuite changer. Les nouvelles technologies vont faciliter l'évolution avec la volonté de maîtriser les intrants et pourquoi pas demain créer son outil pour la vente directe à l'export. Pour l'aider dans sa production, Nicolas est en train d'essayer de convaincre le propriétaire du terrain vague voisin de l'une de ses serres en montagne, équivalent d'un ha, de lui vendre. Un investissement de 30 €/m² et de 12 €/m² pour construire une serre. Un cadeau de 420 000 € qui permettra à la famille de voir l'avenir encore plus en amarillo.

## Une campagne espagnole qui se vide

L'Espagne est un pays d'origine agricole comme la France. L'exode rural s'est fait tardivement, à la fin du siècle dernier, car les habitants des campagnes mouraient de faim. Un appauvrissement terrible qui a fait migrer vers les villes. Ces épreuves ont marqué les esprits. Inconsciemment les citadins sont devenus totalement indifférents à ce qui se passe dans les campagnes. Une espèce de déni. Ils veulent oublier. Ici, on ne parle pas de ZNT ou encore de procès pour champ du coq. La conséquence est que les villages meurent faute d'habitants. On appelle cela dans la péninsule ibérique non pas l'Espagne *«vide»* mais l'Espagne *«vidée»*. Lorsque l'on prend le train entre Madrid et Séville vous avez sur des régions entières une densité inférieure à la Laponie. Il n'y a plus rien que des oliviers et du désert.

Le mouvement bio ou végan a peu de prise sur la population qui aime rire, chanter, aller à la corrida et manger. Bien évidemment il existe mais de façon très minoritaire. En revanche sur l'écologie et le réchauffement climatique, la population est très sensible. Les images du désastre écologique de la Mar Menor dans la région de Murcie, une mer intérieure où les poissons meurent sous les yeux des habitants, en pleine zone agricole intensive, ont beaucoup choqué. Les annonces de la désertification de 10 à 15% du territoire national à 15 ans inquiètent. Les Espagnols sont au premier plan en Europe, ils commencent à en prendre conscience. L'agriculture mais aussi d'autres industries ou encore les comportements individuels sont montrés du doigt.

## L'entrée dans l'Europe synonyme d'eldorado

L'Espagne est probablement le plus européen des pays de la communauté, même si comme partout on peut voir une montée d'un parti nationaliste, encore très minoritaire. Les Espagnols ont parfaitement conscience que l'Europe, depuis leur adhésion au 1er janvier 1986, a été une source de développement considérable. Les subsides de Bruxelles ont permis la construction de routes, d'aéroports, de voies ferrées, d'immeubles et le développement du tourisme. D'un pays en retard, sortant du franquisme, l'Espagne a pris son envol. Elle a particulièrement bien joué le coup notamment sur l'agriculture et l'agroalimentaire.

L'opinion agricole est elle aussi profondément européenne. Le passage d'une grande pauvreté à une organisation en filières de productions porcine, bovine, fruits et légumes fortes, efficientes et tournées vers l'international sont le résultat de ces 33 ans de partenariat européen. L'Espagne est passée d'une situation très déficitaire en 1986 à largement excédentaire de plus de 8 milliards d'Euros. Dans les campagnes quand on parle de la Pac, les paysans vous répondent la Pace (la paix). Tout un symbole.

## Des légumes bio pour inonder l'Europe

La production de bio d'Alméria et du Sud de l'Espagne a été multipliée par 9 en 6 ans, passant de 1,3% en 2013 à 10,3% de la production globale du pays. Même si 90% reste conventionnel, la tendance va inévitablement se poursuivre. Les chiffres annoncés sont-ils vraiment du bio? Il y a peu de doute. Dans les serres, les contrôles biologiques contre les nuisibles sont parfaitement maîtrisés et encouragés par la filière. Les acariens prédateurs et les chrysopes pour la lutte contre les pucerons sont monnaie courante, notamment grâce à la colonie néerlandaise qui a investi dans la région. e



Des amandiers comme diversification à la vigne et aux oliviers.

### Quelques chiffres significatifs

Superficie : 505 940 Km², secon pays d'Europe soit équivalent de 92% de la France
SAU : 12,4 Md ha soit 67% de la France
Population : 46,6 millions d'habitants dont 3,4% travaillent en agricole
PIB (2017) : 1 160 milliards € (51 % de la France)
dont
agriculture : 2,6 %
industrie : 22 %
services : 75,4 %

### Forces et faiblesses

**Les +**

- Un peuple d'entrepreneurs qui n'a pas peur d'investir après les années de dictature
- Des filières organisées avec une gouvernance soudée - fruits et légumes, olives, vin et porc
- Une intégration de la fourche à la fourchette très développée
- Des entreprises de services structurés – banques, assurances, logistique
- Un tourisme récurrent avec de l'agro tourisme en développement
- Des salaires bas et compétitifs

**Les –**

- Le manque d'eau
- Le réchauffement climatique
- Le vieillissement de la population agricole avec une désertification des campagnes
- Un non-renouvellement des jeunes dans l'agriculture
- L'intensification de la fin du siècle touche sans doute ses limites
- Un chômage endémique